

MARS 2008

MERKUR

DE L'ÉTATZEBUERGER MERKUR
BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

www.cc.lu



Enterprise Europe Network –
**L'Europe à la portée
de votre entreprise**



■ **INTERNATIONAL**

Succès de la mission
économique en
Arabie Saoudite

■ **ECONOMIE**

Les fonds souverains:
un modèle pour
le Luxembourg?

■ **LEGISLATION**

Paramètres sociaux
applicables à partir
du 1^{er} mars 2008

Parce que je mérite un banquier qui me comprend !



BUSINESS



Se prendre le temps de vous écouter, analyser et comprendre vos besoins, anticiper les tendances du marché et agir rapidement avec des solutions pertinentes et efficaces, telle est la vocation de nos conseillers PME. Le développement de produits avantageux en est un atout supplémentaire: les formules **ZEBRA BUSINESS** et **ZEBRA BUSINESS plus** vous proposent tous les services autour de votre compte courant professionnel. Cette offre business "tout compris" inclut tous les services à réelle valeur ajoutée, dont le leasing, pour un rapport qualité/prix exceptionnel. N'hésitez plus et renseignez-vous dès aujourd'hui dans une de nos agences ou sous www.zebra.lu.



SPUERKEESS

Äert Liewen. Är Bank.

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, établissement public autonome, 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 30775, www.bcee.lu.

Enterprise Europe Network: L'Europe à la portée de votre entreprise

Le 5 mars 2008, la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers et Luxinnovation ont officiellement lancé, en présence du Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur et du Ministre des Classes Moyennes, le nouveau réseau communautaire «Enterprise Europe Network». Ce nouvel instrument de soutien aux entreprises, lancé par la Commission européenne dans tous les Etats membres ainsi que dans quelques pays hors UE, s'inscrit dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne, qui a pour objectif de stimuler l'entrepreneuriat, la croissance et l'innovation en Europe. A ce jour, le réseau «Enterprise Europe Network» est déjà représenté dans 46 pays différents, où il jouit de relations privilégiées avec les acteurs économiques et institutionnels les plus importants représentant au quotidien les intérêts des PME sur le terrain.

«Enterprise Europe Network» vise à accroître la compétitivité des entreprises et à soutenir leur développement économique et technologique à l'échelle internationale. Ce faisant, le nouveau réseau se positionne comme le légitime successeur des anciens réseaux des Euro Info Centres (EIC) et des Centres Relais Innovation (CRI) qui, depuis de longues années, ont pu acquérir une connaissance et une expertise confirmées dans les matières européennes les plus avancées. Au Luxembourg, «Enterprise Europe Network» constitue la concrétisation d'un partenariat stratégique entre les deux grandes chambres professionnelles et l'agence pour la promotion de l'innovation et de la recherche afin d'offrir aux chefs d'entreprise luxembourgeois un accès privilégié à une multitude de services européens.

Le nouveau réseau proposera ainsi aux PME, PMI et TPE luxembourgeois un éventail de services spécialisés, qui leur permettront d'accroître leurs connaissances des politiques communautaires existantes ainsi que d'accéder directement à l'ensemble des mesures concrètes et services professionnels développés en leur faveur. Les services d'assistance et de conseils fournis, se caractérisent par la flexibilité, la rapidité et la disponibilité permettant de répondre avec cohérence et pertinence aux besoins des chefs d'entreprise luxembourgeois. L'offre commune des 3 partenaires luxembourgeois du nouveau réseau s'articulera autour de deux axes de services : d'un côté, des services d'assistance et conseil, de coopération entre entreprises et d'internationalisation, développés par la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, et de l'autre côté des services en

faveur de l'innovation et du transfert de technologies et de connaissances mis en œuvre par Luxinnovation.

Le réseau s'engage également à accentuer les relations entre la Commission européenne et les entreprises puisque les membres du réseau fourniront à la Commission un feedback régulier sur la qualité des initiatives européennes ainsi que sur les difficultés rencontrées par les entreprises sur le marché européen. Les entreprises seront dès lors impliquées en amont dans le processus d'élaboration des politiques communautaires. L'objectif affiché est donc de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer la législation européenne et de la rendre plus accessible et adaptée à leurs besoins, afin de stimuler la croissance et la compétitivité en Europe.

Les trois partenaires du réseau «Enterprise Europe Network – Luxembourg» accordent une importance toute particulière au maintien du principe du «No wrong door». Ce principe, appliqué avec succès depuis longue date par les trois organisations, garantit aux entreprises ayant recours au réseau que toute question trouvera une réponse adaptée quelque soit le partenaire à qui la requête est adressée.

Nul doute n'est permis, le nouveau réseau «Enterprise Europe Network» sera à l'avenir le point de contact le plus important des petites et moyennes entreprises européennes pour toutes les questions et thématiques touchant au marché européen. Réseau unique au cœur de l'Europe, «Enterprise Europe Network» offre dès aujourd'hui une expertise concrète et efficace aux entrepreneurs des 27 pays membres de l'Union européenne et de nombreux autres pays européens (dont notamment la Croatie, la Macédoine, Turquie, la Serbie, la Russie, l'Arménie, ...), aux membres de l'Espace Economique Européen et aux pays tiers qui participent à l'initiative. Cet impressionnant réseau est donc unique à la fois en ce qui concerne sa portée géographique, que dans la variété des services offerts aux entreprises. Cette prouesse logistique au profit des entreprises luxembourgeoises et européennes n'est rendue possible que par l'association, sous la coordination de la Commission européenne, de 500 organisations professionnelles en Europe et dans le monde, employant plus de 4.000 experts travaillant pour la même cause commune: aider les entreprises européennes à devenir plus compétitives, plus innovantes et plus actives sur les marchés européens et internationaux. ■



DOSSIER

4 **Enterprise Europe Network – L'Europe à la portée de votre entreprise**

DOSSIER

4 Enterprise Europe Network – L'Europe à la portée de votre entreprise

FLASH

- 18 Visite de travail du Vice-Premier ministre de la République populaire de Chine
- 19 Visite de travail d'une délégation d'Azerbaïdjan
- 20 Visite des élèves des Ecoles Privées Sainte-Sophie
- 20 Visite de Son Excellence Mme Laurette Glasgow, Ambassadeur du Canada au Luxembourg
- 21 Succès de la conférence sur l'introduction de la double nationalité
- 24 Lancement officiel de la «Romania-Luxemburg Business Forum A.s.b.l.» à la Chambre de Commerce
- 25 Le Premier Ministre de la République slovaque reçu à la Chambre de Commerce
- 25 Flash en bref

INTERNATIONAL

- 26 Calendrier 2008
- 26 Messen und Ausstellungen im April 2008
- 26 Succès de la mission économique en Arabie Saoudite et dynamisation des relations économiques bilatérales
- 28 Description des autorités et institutions financières de l'Arabie Saoudite visitées lors de la mission officielle par les participants luxembourgeois émanant du secteur financier

- 29 Memorandum of Understanding entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Jeddah et la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
- 30 SPECIAL Big 5 show 2007
- 30 Visite d'Etat en Suède
- 31 Luxembourg – Taiwan Joint Business Council in Taipei, Taiwan
- 31 3^e Journée des Régions Russes à la Chambre de Commerce
- 32 Bourse de coopération – FUTURALLIA 2008 au Québec
- 32 Salon PROCEED au Grand-Duché de Luxembourg – Le rendez-vous de l'Europe industrielle
- 34 Grand intérêt des entreprises luxembourgeoises pour la Moldavie
- 37 «b2fair» Hanovre: le monde industriel se donne rendez-vous
- 38 Visite accompagnée au salon IFAT à Munich
- 39 Textes européens publiés du 11 janvier 2008 au 20 février 2008
- 40 BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires

FORMATION

- 42 Remise des certificats aux participants du 1^{er} cycle de formation en «Gestion de projets d'innovation»
- 43 Remise des certificats de réussite à l'IFCC
- 44 Conférence: Les conséquences sociales en matière de restructurations d'entreprises
- 45 Konferenz: Content Management Systeme im Vergleich
- 46 Séminaire: mise en place et suivi du référentiel OHSAS 18001

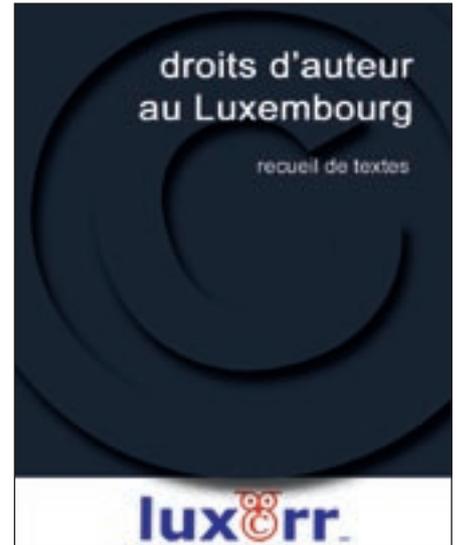
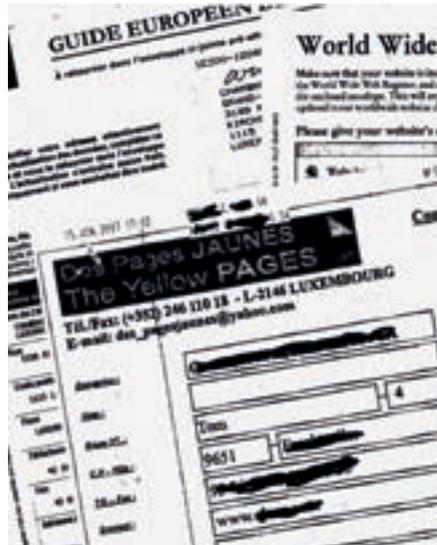
INTERNATIONAL

26 **Succès de la mission économique en Arabie Saoudite**

- 47 La communication d'entreprise face aux médias: enjeux et opportunités
- 48 La communication d'entreprise face aux médias
- 50 Séminaire: établir et analyser les ratios clés
- 51 Lancement réussi du nouveau certificat «Global Investments» pour les professionnels du secteur financier
- 51 Nouvelle collaboratrice
- 52 Signature d'un accord-cadre avec l'Université de Liège et les FUNDP de Namur

INNOVATION

- 54 Les entreprises luxembourgeoises innovantes présentent au grand public leurs innovations lors d'une exposition commune à la Foire de Printemps 2008
- 54 Un stand collectif luxembourgeois au Salon Européen de la Recherche et de l'Innovation 2008
- 56 Journées Portes Ouvertes Luxembourgeoises à ecostart 2: à la rencontre des startups luxembourgeoises
- 58 Soirée de lancement de l'édition 2007-2008 du réseau interrégional 1, 2, 3, GO à la CCI de Trèves
- 59 BTBEurope, des solutions informatiques innovantes pour les PME
- 60 Boostez votre projet innovant!
- 60 Un vent de liberté a soufflé sur la 7^e édition des LinuxDaysa
- 61 Le Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité est certifié ISO 9001:2000
- 61 Be a candidate to the CYEL 2008 Awards



ECONOMIE

- 64 Les fonds souverains: un modèle pour le Luxembourg?**
- 62** Conostix S.A.: 10^e «success story» du Technoport
- 63** Priorité aux énergies renouvelables, à l'innovation et aux transports

ECONOMIE

- 64** Les fonds souverains: un modèle pour le Luxembourg?
- 68** Le Traité de Lisbonne comprend trois avancées économiques majeures
- 70** Les finances publiques du Grand-Duché restent fragiles en termes de viabilité à long terme
- 72** Croissance estimée du PIB de +5,6 % pour le 3^e trimestre 2007
- 74** Comment les entreprises luxembourgeoises utilisent-elles les TIC et le commerce électronique?

LEGISLATION/AVIS

- 76** Annuaire professionnel: condamnation pour escroquerie!
- 78** Travail de nuit, de dimanche, de jour férié et d'heures supplémentaires: Exemption fiscale de la rémunération des heures supplémentaires
- 80** Simplification administrative en faveur des entreprises: Nouvelles mesures
- 82** Luxorrr présente un recueil de textes sur les droits d'auteur

LEGISLATION

- 76** **Jurisprudence: Annuaire professionnel – Condamnation pour escroquerie!**
- 83** Neue Broschüre „Arbeitsrecht in Luxemburg“
- 84** Le Code Immobilier par Maître Georges Krieger
- 85** Barème des Indemnités d'Apprentissage mensuelles (minima applicables)
- 86** Première conférence internationale du transport de marchandises dangereuses à Luxembourg
- 88** Paramètres sociaux applicables à partir du 1^{er} mars 2008
- 90** Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

FEDERATIONS/UEL

- 92** La simplification administrative en faveur des entreprises
- 94** Programme 2008 d'IMS Luxembourg pour promouvoir la RSE dans la Grande-Région
- 94** SEPA devient réalité
- 95** Petit, mais costaud!
- 96** Nouveau cadre légal pour le secteur des transports professionnels de marchandises par route
- 96** Première réunion pour l'année 2008
- 97** La «shopping map» du Luxembourg est arrivée!

LEGISLATION

- 82** **Propriété intellectuelle: Luxorrr présente un recueil de textes sur les droits d'auteur**

INFO ENTREPRISES

- 98** En bref
- 98** Comfi Lux, nouvelle agence en communication, démarre ses activités au Grand-Duché
- 98** ArcelorMittal annonce des résultats record pour l'exercice 2007
- 99** Jones Lang LaSalle classé dans les «400 Best Big Companies» du magazine Forbes
- 100** Minicards – kleine Kärtchen, ganz groß
- 101** La Medina: une escapade orientale au cœur de Luxembourg
- 102** La Miroiterie Origer fête ses 60 ans
- 102** LuxairTours: réductions First-Minute pour le Jet-Set-Spot de l'Égée turque
- 104** Nouvelle édition des Journées Portes Ouvertes Luxembourgeoises
- 105** La sécurité de Multiline assurée désormais par Luxtrust
- 105** Une année 2007 convaincante
- 106** Gruppenreisen und Betriebsausflüge mit Sales-Lentz
- 107** Accor ouvre une nouvelle adresse de prestige au cœur de Luxembourg

RSE 108

BOURSE 110

LES 100 VISAGES DE LA CDC 112

Editeur: Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39-1
Fax: 43 83 26
E-mail: merkur@cc.lu
homepage: http://www.cc.lu

Paraît 10 fois par an
Tirage: 30.300 exemplaires
Reproduction autorisée avec mention de la source.
Copie à l'éditeur
Rédaction:
Patrick Ernzer, rédacteur en chef
Marie-Hélène Trouilleux
Violaine Mathurin

Mise en page et impression:
Imprimerie Centrale S.A.
Conception graphique:
rose de claire, design.
Couverture:
lola
Crédit photographique:
MEV Verlag, Chambre de Commerce, SIP, ONT Luxembourg

Publicité:
Imprimerie Centrale
Service Régie, Bureaux:
15, rue du Commerce
L-1351 Luxembourg
Tél.: (+352) 40 36 10-1
Fax: (+352) 40 36 10-228
E-mail: regie@ic.lu
www.ic.lu

Les articles publiés et signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas forcément l'opinion de la Chambre de Commerce, qui ne peut donner aucune garantie expresse ou implicite sur l'exactitude, l'exhaustivité, la véracité, l'actualité, la pertinence ou la fiabilité des informations figurant dans le Merkur.



Nouveau réseau européen

Enterprise Europe Network – L'Europe à la portée de votre entreprise

«L'Europe à la portée de votre entreprise» – tel est le slogan du nouveau réseau européen «Enterprise Europe Network» qui a été officiellement lancé les 6 et 7 février derniers à Bruxelles par la Commission européenne en présence du Commissaire Günther Verheughen. **Ayant pour vocation principale d'aider les petites et moyennes entreprises à développer leurs capacités d'internationalisation et d'innovation**, l'Enterprise Europe Network succède aux «Euro Info Centres» (EIC), l'ancien réseau communautaire créé en 1987 afin d'offrir aux entreprises européennes un service d'information et d'assistance/conseil dans les domaines communautaires les plus variés, ainsi qu'aux «Centres Relais Innovation» (CRI), réseau européen spécialisé dans le transfert de technologies.

Avec ses quelque 600 points de contacts à travers toute l'Union européenne et au-delà, «Enterprise Europe Network» forme désormais le plus vaste réseau européen de conseils et de services d'appui aux entreprises.

Au Grand-Duché de Luxembourg, ce nouveau réseau sera représenté par «Enterprise Europe Network – Luxembourg», réunissant la Chambre de Commerce, la Chambre de Métiers et Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche.

■ Rendre l'Europe plus compétitive

Lors du Sommet de Lisbonne en mars 2000, les dirigeants européens ont présenté une nouvelle stratégie pour moderniser l'Europe. Connue sous le nom de «Stratégie de Lisbonne», son

objectif est de faire de l'UE l'économie la plus compétitive du monde pour assurer à l'Europe un avenir à la fois prospère, équitable et respectueux de l'environnement.

Pour atteindre les objectifs définis par la «Stratégie de Lisbonne», la Commission européenne a lancé plusieurs initiatives. Une de ces initiatives est le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (CIP) qui a pour but de promouvoir la compétitivité des entreprises européennes.

Ce programme-cadre est principalement destiné aux petites et moyennes entreprises (PME) qui, avec 99 % du nombre total des entreprises, constituent le moteur de l'économie européenne et les principaux acteurs d'une croissance durable. Cette initiative soutient essentiellement l'innovation (notamment l'éco-innovation), améliore l'accès aux crédits et fournit un accès facile aux services d'appui en faveur des entreprises dans les régions européennes.

Par ailleurs, il encourage le recours aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et soutient le développement de la société de l'information. Il incite également à une utilisation plus large des énergies renouvelables et au renforcement de l'efficacité énergétique. Le CIP couvre la période 2007 à 2013 et est composé de trois programmes opérationnels, à savoir:

- Programme pour l'Innovation et l'Esprit d'entreprise (PIE)
- Programme d'appui stratégique en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC)
- Energie Intelligente – Europe (EIE).

Le Programme pour l'Innovation et l'Esprit d'Entreprise poursuit ses objectifs par la mise en place de plusieurs mesures.

Une mesure importante proposée dans le cadre de ce programme est la création d'un réseau unique de centres européens d'entreprise et d'innovation: «Enterprise Europe Network».

Dans l'optique de cet objectif politique, «Enterprise Europe Network – Luxembourg» visera à rendre les entreprises luxembourgeoises plus compétitives, notamment en développant une gamme de services selon 3 axes parallèles:

1. des services d'assistance/conseils, de retour d'information, de coopération entre entreprises et d'internationalisation, qui seront développés par la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers;
2. des services en faveur de l'innovation et du transfert de technologies et de connaissances, qui seront mis en œuvre par Luxinnovation;
3. des services encourageant la participation des PME au programme-cadre communautaire (7^e PCRD) mis en œuvre par Luxinnovation.

■ **Enterprise Europe Network: le réseau de référence pour le soutien des PME**

Les PME se voient souvent confrontées à de nombreuses difficultés, parmi lesquelles figurent un degré insuffisant d'internationalisation, le manque d'esprit d'innovation, les faibles investissements accordés à la R&D, un accès limité aux technologies de pointe, la méconnaissance des programmes communautaires élaborés en leur faveur. L'«Enterprise Europe Network» a été créé pour combler ces lacunes.

A ce jour, le réseau «Enterprise Europe Network» compte plus de 500 antennes disséminées dans 46 pays différents. Le réseau offre une expertise concrète et efficace sous forme d'un guichet unique aux entrepreneurs dans les 27 pays membres de l'Union européenne, 3 pays candidats (la Croatie, la Macédoine et la Turquie), dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen et dans quelques autres pays tiers.

Le nouveau réseau jouit de relations privilégiées avec les acteurs économiques et institutionnels les plus importants représentant au quotidien les intérêts des petites et moyennes entreprises sur le terrain. Il est le légitime successeur des anciens réseaux des Euro Info Centres (EIC) et des Centres Relais Innovation (CRI) qui, depuis de longues années, ont pu acquérir une connaissance et une expertise confirmées dans les matières européennes les plus complexes et variées.

Le réseau «Enterprise Europe Network» n'est pas seulement unique en terme de portée géographique, mais aussi pour ce qui est de la variété des services qu'il entend offrir aux PME, PMI et TPE. Le réseau offre un service personnalisé et adapté aux besoins des entreprises. Ses missions principa-

les sont de promouvoir l'internationalisation et l'innovation des entreprises ainsi que de faciliter l'accès aux projets et aux financements de l'UE.

Une autre facette importante du réseau est d'accentuer les relations entre la Commission européenne et les entreprises. Les représentants du réseau fournissent à la Commission un feedback régulier sur la qualité des initiatives européennes, les difficultés que les entreprises peuvent rencontrer sur le marché européen et sur l'efficacité des programmes européens.

Les entreprises seront dès lors impliquées en amont dans le processus d'élaboration des politiques communautaires; tout ceci dans le but ultime d'améliorer la législation européenne et de la rendre plus accessible et transparente.

■ **Europe Enterprise Network – Luxembourg: Votre point de contact unique vers l'Europe**

Comme mentionné plus haut, la mise en place du nouveau réseau communautaire «Enterprise Europe Network» s'inscrit dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne qui vise à rendre l'économie et les entreprises européennes plus compétitives. Le réseau a été créé pour aider et soutenir les PME confrontées à de nombreuses difficultés liées à la mondialisation de l'économie.

Vu son économie de petite taille et largement ouverte sur l'extérieur, les entreprises au Grand-Duché de Luxembourg sont, encore plus que dans d'autres pays européens, confrontées à l'internationalisation. Elles sont poussées à une quête continuelle de gains de productivité pour assurer leur compétitivité face à la concurrence croissante en provenance de l'étranger.

Ainsi, afin d'offrir aux chefs d'entreprise luxembourgeois une porte d'entrée unique aux services européens à valeur ajoutée qui visent à aider plus particulièrement les PME à exploiter pleinement leur potentiel et à développer leurs capacités d'innovation, le réseau «Enterprise Europe Network» au Luxembourg constitue la concrétisation d'un partenariat stratégique entre:

- la Chambre de Commerce (anc. Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI);
- la Chambre des Métiers (anc. Euro Info Centre – Luxembourg PME);

Le lancement de «Enterprise Europe Network – Luxembourg»



«Enterprise Europe Network – Luxembourg» a été officiellement lancé le 5 mars dernier par la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers et LuxInnovation lors d'une conférence de presse organisée à la Maison de l'Europe auprès de la Représentation de la Commission européenne à Luxembourg-Ville.

En présence des deux ministres de tutelle du nouveau réseau, S.E.M. Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, et S.E.M. Fernand Boden, Ministre des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement, les objectifs, les missions et les services offerts par «Enterprise Europe Network – Luxembourg» ont été présentés.

Une conférence de lancement pour les entreprises luxembourgeoises sera organisée au courant du 2^e semestre 2008.

- Luxinnovation (anc. Centre Relais Innovation Luxembourg).

La collaboration étroite entre les partenaires de «Enterprise Europe Network – Luxembourg» assure une couverture géographique nationale ainsi qu'une couverture de tous les secteurs économiques, représentant l'industrie, le commerce, l'artisanat, les prestataires de services, les entreprises aguerries à l'international ainsi que les start-ups innovantes. Fortement ancrées dans le tissu local, les trois organisations membres disposent également de contacts privilégiés avec le gouvernement luxembourgeois, les fédérations professionnelles, les centres de recherche publics et d'autres partenaires professionnels. «Enterprise Europe Network – Luxembourg» collaborera aussi étroitement avec ses partenaires au niveau régional, à savoir ses homologues de la Grande Région, avec d'autres grands consortia dans de nombreuses autres régions ainsi qu'avec la Commission européenne au niveau européen.

De plus, la mise en place de cette association de compétences nationales

assurera une offre de services d'appui en faveur des entreprises et de l'innovation des plus variées, en constituant un réseau national unique au sein duquel les différentes questions afférentes au développement économique et technologique européen des entreprises luxembourgeoises trouveront une réponse adéquate.

«Enterprise Europe Network – Luxembourg» garantira ainsi aux PME, PMI et TPE luxembourgeoises un éventail de services spécialisés des plus complets. Grâce à leur synergie d'action, les trois organisations luxembourgeoises permettront aux entreprises d'accroître leurs connaissances des politiques communautaires existantes ainsi que de d'accéder directement à l'ensemble des mesures concrètes et services professionnels développés en leur faveur.

Les services d'assistance et de conseils fournis seront déclinés selon une organisation de travail simple et transparente se caractérisant par la flexibilité, la rapidité et la disponibilité, permettant ainsi de répondre avec cohérence et pertinence aux besoins des chefs d'entreprise luxembourgeois.

En associant leurs compétences et leur expertises, la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers et Luxinnovation s'engagent à offrir des services européens intégrés en faveur des entreprises et de l'innovation qui répondent aux besoins rencontrés par les entrepreneurs dans leur vie d'affaires quotidienne et dans le développement de leurs relations d'affaires à l'international. Le principe du «No wrong door», déjà appliqué depuis de longue date par les trois organisations, garantit à chaque entreprise que toute question trouvera une réponse adaptée quelque soit le partenaire à qui la requête sera adressée.

En résumé, la véritable valeur ajoutée de «Enterprise Europe Network – Luxembourg» consiste en une coopération renforcée à plusieurs niveaux. Pour les trois organisations, cela se traduit par un partage des connaissances et du savoir-faire professionnel, par une équipe de personnel qualifié, un programme d'action commun et des mécanismes réguliers de concertations internes pour pouvoir offrir aux entreprises

luxembourgeoises une gamme de services dans les domaines du développement international et de l'innovation la plus efficace et complète possible.

■ **L'effet réseau:
«Enterprise Europe Network –
Luxembourg» comme porte
d'entrée unique vers les
affaires européennes**

«Enterprise Europe Network – Luxembourg» fait partie du réseau communautaire «Enterprise Europe Network» qui se compose de plus de 600 membres dans l'Union européenne et dans les pays tiers. Le fait de faire partie de ce grand réseau européen offre au consortium luxembourgeois, et par conséquent aux entreprises nationales, des avantages considérables.

Grâce à son appartenance au réseau européen, «Enterprise Europe Network – Luxembourg» dispose d'un partage rapide et facile des connaissances de ses collègues dans les autres pays qui travaillent toujours dans la même optique. Pour une entreprise, «Enterprise Europe Network – Luxembourg» constitue, dès lors, via le dynamisme et la force motrice dégagée par ce réseau, le point d'accès unique à toutes sortes d'informations européennes touchant à l'internationalisation et à l'innovation, et ceci pour tous les secteurs confondus (industrie, commerce, artisanat, services, start-ups, ...).

Des réunions et formations continues sur les actualités communautaires ainsi que sur les méthodes de travail des membres de ce nouveau réseau sont régulièrement organisées pour rendre la coopération «intra-réseau» la plus performante possible. De plus, des groupes de travail seront mis en place dans le but de développer de nouveaux produits pour le réseau et de trouver encore davantage de synergies d'action à mettre en œuvre des entreprises européennes. Plus loin, des échanges de personnel au niveau régional et européen entre les membres des différentes organisations impliquées sont également prévues.

Les membres du réseau ont également la possibilité de se réunir pour développer de nouvelles initiatives et actions dont pourraient bénéficier tous les membres du réseau ou une partie du celui-ci. En s'organisant de manière commune, les membres du réseau peuvent également, à travers leurs actions de

«benchmarking européen», contribuer activement à la dynamique du réseau et, par conséquent, influencer la mise en œuvre des actions et mesures concrètes réalisées dans l'intérêt des entreprises européennes.

Vu leur expérience en matière de soutien aux entreprises dans les domaines de l'internationalisation et de l'innovation, les trois partenaires de «Enterprise Europe Network – Luxembourg» ont toujours joué un rôle locomotif dans leurs anciens réseaux communautaires, à savoir les Euro Info Centres (EIC), respectivement les Centres Relais Innovation (CRI). Dans le cadre du nouveau réseau, «Enterprise Europe Network – Luxembourg» continue à remplir ce rôle pour pouvoir contribuer de la meilleure façon possible au développement de l'ensemble du réseau ainsi que pour faire bénéficier les entreprises luxembourgeoises de la plus grande offre de services de qualité possible.

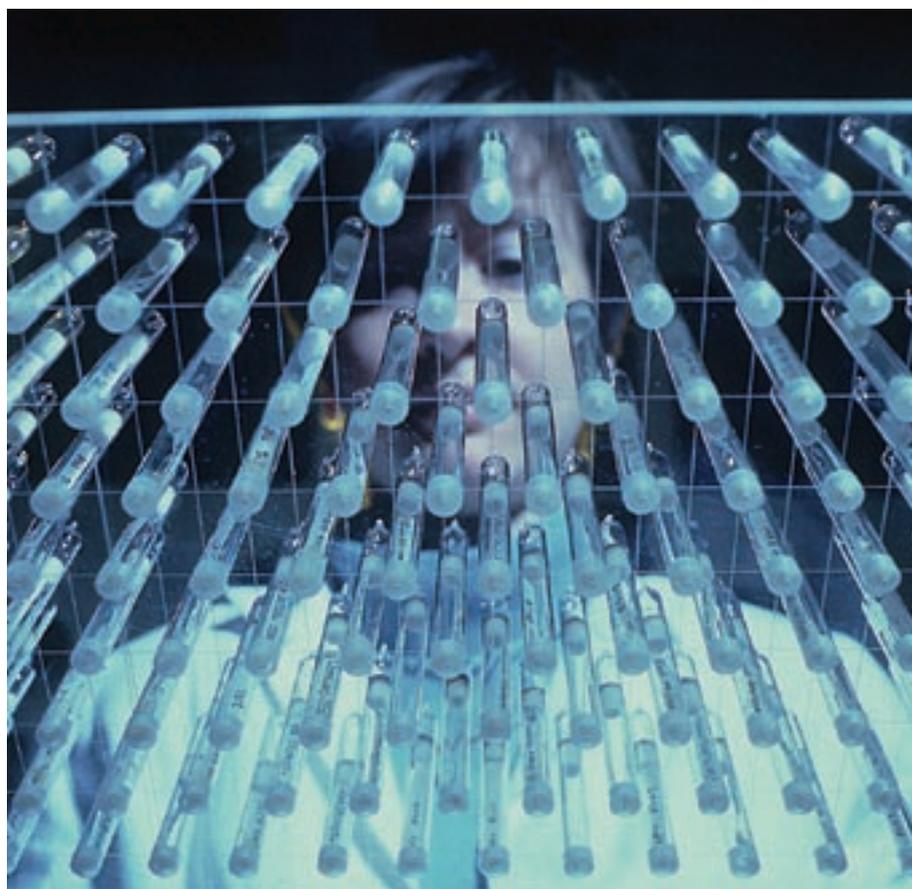
A titre d'exemple, il y a lieu de citer les événements de «matchmaking». L'organisation et la promotion de ces plateformes de rencontres professionnelles constituent une mission principale de tous les membres du réseau «Enterprise Europe Network» dans le cadre de l'aide

et le soutien apportés aux entreprises européennes afin de trouver de nouveaux partenaires potentiels à l'étranger. Déjà en tant que membres des anciens réseaux communautaires, les partenaires de «Enterprise Europe Network – Luxembourg» avaient fortement développé ces types d'actions.

■ **Un programme
de travail ambitieux**

Afin de remplir ses missions et de rendre les entreprises luxembourgeoises plus compétitives, «Enterprise Europe Network – Luxembourg» a mis en place un programme d'action ambitieux qui se compose d'une grande panoplie de services visant à soutenir les entreprises dans leurs efforts d'internationalisation et d'innovation.

Les activités et services mis en place s'adressent surtout à quelque 23.000 PME luxembourgeoises relevant des secteurs de l'industrie, du commerce, de l'artisanat et des services, ainsi qu'aux entreprises de plus grande taille, aux start-ups et créateurs d'entreprises, aux universités et aux centres de recherche. Les activités qui visent à promouvoir l'internationalisation des entreprises touche à la fois les entreprises dont les



Les services européens intégrés prévus dans le programme CIP

Aujourd'hui, les entreprises luxembourgeoises ont besoin de localiser rapidement de nouveaux marchés et ont de plus en plus besoin d'informations actuelles et précises, de dossiers thématiques personnalisés, d'une assistance technique compétente et rapide ainsi que d'un accompagnement stratégique à différents niveaux de leur cycle de vie en relation avec la multitude et la complexité des affaires européennes.

Le dispositif que «Enterprise Europe Network – Luxembourg» se veut de mettre en place répond aux principales préoccupations de la Commission européenne, à savoir la mise en place d'un service intégré, professionnel, proche et accessible, clair pour l'entreprise grâce au principe et à la pratique du «No wrong door» et véritable trait d'union entre les entreprises et la Commission européenne.

«Enterprise Europe Network – Luxembourg» sera en mesure d'offrir les services intégrés professionnels prévus par le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (CIP) grâce à:

- une organisation efficace basée sur une coordination simple et orientée vers la réalisation des objectifs;
- les compétences de ses membres et les synergies existantes et renforcées à l'avenir par le consortium;
- la renommée et la visibilité déjà importantes de ses 3 membres qui seront multipliées;
- la mise à disposition d'un point d'accès unique fondé sur le principe du «No wrong door»;
- la veille continue du marché notamment par l'utilisation d'outils-qualité simples et efficaces associés à des indicateurs de performance utilisés à l'échelle européenne;
- la mise à disposition d'un personnel performant, motivé et orienté «Client»;
- l'effet réseau européen, véritable effet-levier des actions entreprises;
- une coordination/coopération cohérente et homogène grâce à l'utilisation par tous les partenaires d'un même langage professionnel.

activités se situent dans les régions limitrophes (Grande Région, Benelux) et les entreprises actives sur les marchés européens plus lointains. Les activités d'innovation s'adressent tant aux entreprises qui ont déjà entrepris des démarches innovatrices qu'aux PME qui voudraient s'investir dans la recherche et le développement ou encore mettre sur le marché de services, produits ou technologies innovantes.

A titre d'exemple, on peut citer un conseil spécialisé sur les législations communautaires en vigueur, une assistance personnalisée sur les financements européens, un accès rapide à des informations sur les marchés étrangers, l'alimentation d'une base de données pointue de contacts d'affaires, des activités de sensibilisation sur les politiques communautaires et d'innovation, l'accom-

pagnement dans le processus de transfert de technologie, ...

Tous les services et activités de «Enterprise Europe Network – Luxembourg» organisés par l'un ou plusieurs des trois partenaires seront communiqués sous une image de marque homogène tout en garantissant un haut niveau de qualité. De plus, les 3 partenaires développeront de nouvelles mesures et activités communes telles que des conférences et événements de grande envergure au niveau national et transnational.

Parallèlement, les trois partenaires veilleront à rester continuellement à l'écoute des entreprises luxembourgeoises, ceci notamment via des enquêtes ponctuelles, des visites en entreprises et des contacts quotidiens. Ces relations privilégiées et soignées avec le tissu entrepreneurial luxembourgeois leur permet-

tront ainsi de rester toujours proches des besoins ponctuels exprimés par les chefs d'entreprise luxembourgeois et d'être en même temps en mesure d'adapter continuellement leurs services d'assistance et de conseil à leur égard. Pour ce faire, des outils de travail internes ainsi que des plates-formes d'échanges électroniques communes seront développés afin de permettre à «Enterprise Europe Network – Luxembourg» de pouvoir contribuer de manière rapide, moderne et sophistiquée à la concrétisation des services européens intégrés poursuivis.

Pour vous donner une idée d'activités et de services mis en place par «Enterprise Europe Network – Luxembourg» organisés d'ici 2010, vous trouverez ci-dessous une sélection des activités principales.

Besoins des entreprises luxembourgeoises	Solutions concrètes apportées par «Enterprise Europe Network – Luxembourg»
Meilleur accès aux informations communautaires	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un site web unique (avec newsletter) donnant accès à de nombreuses informations communautaires; • Publications sur des thèmes communautaires dans différentes revues; • Mise en place des services de veille; • Organisation de séminaires et conférences à connotation communautaire (actualités européennes ponctuelles, programmes et initiatives communautaires nouvellement lancées); • Conseils et assistance technique sur mesure.
Meilleur accès aux marchés étrangers	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des séminaires et conférences sur l'accès aux marchés étrangers; • Elaboration de fiches pratiques; • Conseil et assistance sur mesure.
Meilleur accès aux marchés publics européens et régionaux	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un service de veille sur les marchés publics; • Organisation de séminaires et conférences sur les marchés publics; • Conseils et assistance sur mesure.
Partenaires commerciaux à l'étranger	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de et participation à des événements de matchmaking; • Aide à la recherche de partenaires par le biais du réseau communautaire et les outils mis en place par la CE; • Développement d'une plate-forme «recherche de partenaires» comme partie intégrée du site web «LIEN Europe»
Meilleure connaissance des programmes communautaires relatifs à l'internationalisation, l'innovation et le RTD	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de séminaires et de conférences sur les programmes et initiatives communautaires; • Publications sur ces thèmes dans différentes revues; • Conseils et assistance sur mesure.
Meilleur accès aux informations sur l'innovation et le transfert de technologie et de connaissance	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de services appropriés facilitant l'intégration de l'innovation dans les PME • Assurance d'une proximité avec les responsables PME permettant d'analyser et d'identifier les freins à l'innovation • Mise à disposition d'outils pour faciliter l'accès et l'intégration des innovations par le transfert de technologies et de connaissances • Organisation des séminaires et conférences sur l'innovation et le transfert de technologie et de connaissance • Promotion des partenariats technologiques par l'intermédiaire de différents canaux de dissémination (site web INF'Europe, Site web à l'Innovation, ...) • Conseils et assistance sur mesure.
Résoudre les problèmes/dysfonctionnements du MI	<ul style="list-style-type: none"> • Participation au mécanisme de retour d'information et aux panels d'entreprises
Volonté des entreprises à s'impliquer dans les politiques communautaires et de faire part de leurs expériences	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux évaluations d'impact et aux consultations

«Enterprise Europe Network – Luxembourg» soutiendra toutes les entreprises luxembourgeoises avec une attention particulière pour les PME, PMI et TPE, et ceci à travers des actions et services professionnels intégrés adaptés à leurs besoins et offerts via un seul consortium de référence au Luxembourg et, dès lors, une seule porte d'entrée pour tout ce qui touche au développement européen d'une entreprise.



Assistance personnalisée sur mesure sur les affaires européennes

«Enterprise Europe Network – Luxembourg» sera pour les entreprises luxembourgeoises le point de référence pour toutes leurs questions et tous les problèmes relatifs aux sujets d'actualité communautaire, à l'internationalisation ainsi qu'à l'innovation. Pour une question sur un marché étranger ou sur la législation européenne ainsi que pour l'assistance dans la recherche d'un partenaire commercial à l'étranger, «Enterprise Europe Network – Luxembourg» aidera les entreprises luxembourgeoises de manière individuelle à trouver les bonnes solutions pour le développement de leurs activités.

L'assistance personnalisée sera également organisée sous forme de rendez-vous individuels ainsi que de visites en entreprises. Ces visites serviront également à mieux connaître les besoins ponctuels des entreprises.

Annuellement, «Enterprise Europe Network – Luxembourg» envisage de répondre à quelque 1.350 demandes d'information en provenance des entreprises luxembourgeoises.

Conférences, séminaires et ateliers de travail

Les manifestations d'information et de formation telles que les conférences, les séminaires et les ateliers de travail représentent un moyen d'accès simple et direct sur l'information européenne d'actualité. Elles visent à faciliter l'assimilation

de l'acquis communautaire par les entreprises luxembourgeoises et à les aider à se préparer aux nouvelles règles techniques en vigueur dans le marché intérieur.

Les événements organisés par «Enterprise Europe Network – Luxembourg» traiteront différents sujets de l'actualité européenne, comprenant la législation européenne en vigueur, la libre circulation des biens et des services, le marquage CE, la normalisation et l'harmonisation technique, la sécurité alimentaire ainsi que d'autres thèmes d'actualité pertinente.

De plus, des workshops thématiques couvriront les besoins des entreprises en matière d'internationalisation, comme la participation aux marchés publics à l'étranger et la prestation de services sur les marchés de proximité et à l'étranger. Les séminaires et formation sur la coopération internationale seront spécifiquement orientés vers les entreprises souhaitant étendre leurs activités sur les marchés émergents et développer leur expérience en matière de coopération «inter-entreprises». Ces activités concerneront notamment la mise en place et la gestion des partenariats et stratégies d'alliances ainsi que les aspects contractuels.

D'autres conférences et séminaires cibleront des politiques, programmes et initiatives communautaires spécifiques, comme par exemple les fonds structurels et les fonds de cohésion ou encore les programmes CIP, REACH, JEREMIE et d'autres mesures communautaires pertinentes. De plus, des séminaires

relatifs à l'innovation et à la recherche ainsi qu'à la propriété intellectuelle seront également organisés.

Finalement, les «séminaires – pays» présenteront les opportunités de marché en relation avec un pays européen bien déterminé. Ces séminaires porteront sur des informations démographiques, économiques, culturelles ou encore linguistiques (droit d'établissement, culture entrepreneuriale, organismes de contact, ...).

Annuellement, «Enterprise Europe Network – Luxembourg» envisage d'organiser une dizaine de manifestation d'information et de formation.

Services de veille

Le service «Veille européenne» permettra aux entreprises luxembourgeoises de s'abonner auprès de «Enterprise Europe Network – Luxembourg» afin d'être régulièrement informées sur les nouvelles publications de l'UE d'une part, et sur la législation communautaire en vigueur d'autre part. L'abonnement à ce service se fera selon les domaines d'intérêt des clients. Ce service permettra également de tenir les entreprises informées sur les initiatives législatives à venir, notamment par la diffusion de l'information sur les livres verts et livres blancs, ainsi que de communiqués d'institutions communautaires (Commission, Parlement, Conseil). Après l'inscription, les entreprises recevront par voie électronique 1 à 2 fois par mois l'actualité législative européenne, en fonction des thèmes choisis.

Le service de veille sur les marchés publics européens permettra aux entreprises luxembourgeoises d'obtenir régulièrement l'information sur les nouveaux appels d'offres publiés dans l'Union européenne. L'abonnement à ce service se fait selon les domaines d'intérêt des clients.

A côté des marchés publics européens, les appels d'offres de plus petite envergure et dont les seuils d'application n'obligent pas une publication officielle au niveau européen, revêtent également une grande importance pour les entreprises, notamment celles en provenance de la «Grande Région» (Rhénanie-Palatinat, Sarre, Lorraine, Wallonie, Grand-Duché de Luxembourg). Pour cette raison, le service de veille sur les marchés publics offert s'étendra également aux marchés publics publiés par les pouvoirs

adjudicateurs de l'espace économique de la «Grande Région».

Panels d'entreprises

Les panels d'entreprises sont un moyen efficace afin de mesurer l'impact de la législation européenne existante auprès des PME. Ils permettent de recueillir, sur requête de la Commission européenne, l'avis et l'expérience des entreprises sur les politiques et la législation européenne en vigueur afin de pouvoir améliorer celles-ci. Les panels regroupent les avis d'un certain nombre d'entreprises sur une politique/réglementation donnée. Les avis recueillis seront transmis de manière confidentielle et consolidée à la Commission européenne.

Un autre moyen d'analyser l'impact des politiques européennes sur les entreprises est d'inviter les chefs d'entreprises luxembourgeois à participer activement aux consultations en ligne régulièrement lancées par la Commission européenne ainsi qu'à les faire contribuer de manière ponctuelle à une communication directe de leurs préoccupations et entraves rencontrés dans le cadre du fonctionnement/dysfonctionnement du marché intérieur. Dans ce contexte, «Enterprise Europe Network – Luxembourg» servira de courroie de transmission afin de remonter ces problèmes auprès des instances communautaires compétentes et de garantir ainsi le transfert confidentiel de ces données à la Commission européenne.

Promotion et organisation d'événements de matchmaking

Les événements de «matchmaking» permettent d'accompagner et de soutenir les entreprises luxembourgeoises dans le cadre du processus complexe d'internationalisation et de la recherche des partenaires potentiels à l'étranger, c'est-à-dire avant, durant et après leurs différentes phases de négociation.

«Enterprise Europe Network – Luxembourg» organisera annuellement 2 à 3 salons de coopération tant au niveau national, régional qu'international et assurera également la promotion de 5 à 8 autres plates-formes de rencontres organisées par leurs homologues au niveau européen. Souvent ces bourses de contacts seront organisées dans le cadre de foires internationales ou de salons spécialisés (concept «b2fair»).

Service de courtage en transfert de technologie

Le transfert de technologie et de connaissance comme moteur de l'innovation nécessite la mise en place d'une méthodologie et de compétences bien définies pour accompagner les entreprises et les organisations de RTD. L'objectif de ces services est d'assurer la recherche d'informations, qu'elles soient de nature technologique ou autre, dans le but de construire des relations de partenariats technologiques à l'échelle internationale.

Ces services sont particulièrement destinés aux PME mais également à tous les autres acteurs économiques de l'innovation tels que les clusters.

La méthodologie employée est la suivante:

- identification des besoins et offres de technologies lors de visites bilatérales;
- formulation des besoins et recherche de solutions technologiques et/ou de partenaires au niveau internationale
- accompagnement dans le processus de transfert de technologie;

Par ailleurs, les entreprises, en particulier les PME, sont confrontées à un déficit en termes de gestion des projets d'innovation et organisent leurs démarches d'innovation de façon non structurée.

Luxinnovation permettra aux entreprises qui en exprimeront l'intérêt de faire réaliser un diagnostic d'innovation afin de dresser un état des lieux de leur stratégie d'innovation et d'identifier les orientations à suivre pour progresser dans ce domaine.

En passant en revue 6 aspects de l'entreprise sous l'angle de la gestion de l'innovation: la culture d'entreprise, la créativité, la faisabilité des projets, les ressources humaines, la conduite de projet et la mise sur le marché du projet, l'entreprise se verra remettre un rapport détaillé de diagnostic qui reprendra les forces et faiblesses de l'entreprise et proposera des pistes d'amélioration.

Visites accompagnées à des foires internationales à l'étranger

«Enterprise Europe Network – Luxembourg» organisera également des visites accompagnées à des foires et salons professionnels à l'étranger. Afin d'offrir

aux entreprises une valeur ajoutée au niveau des rencontres entre visiteurs et exposants, ces visites seront très souvent complétées par un programme d'entretien individuels, prédéfini en fonction des besoins spécifiques exprimés par les entreprises participantes.

Annuellement, «Enterprise Europe Network – Luxembourg» envisage d'organiser 5 visites accompagnées à des foires de renommée internationale par an.

Promotion du 7^e programme cadre de R&D technologique

Le septième programme cadre de recherche et développement technologique est le principal instrument permettant le cofinancement de projets de recherche transnationaux. «Enterprise Europe Network – Luxembourg» offrira toute une panoplie de services autour de ce programme afin de sensibiliser les entreprises à ce dernier, notamment en y incluant en outre des campagnes d'information, des séminaires de sensibilisation et des sessions de formation à l'intention des petites et moyennes entreprises luxembourgeoises.

Après une phase d'identification des acteurs privés et publics qui sera réalisée par des entretiens bilatéraux, Luxinnovation proposera de formaliser les compétences et les besoins propres à chaque acteur afin d'optimiser l'intégration dans des projets de recherche européens. Grâce à une analyse personnalisée, les facteurs clés de succès seront identifiés pour chaque acteur et serviront de base pour l'identification des partenaires européens dans les projets en cours de préparation.



Sabrina Sagromola, Gérant Enterprise Europe Network-Luxembourg/Chambre de Commerce

■ Retrouvez «Enterprise Europe Network – Luxembourg» également en ligne

«Enterprise Europe Network – Luxembourg» développera un site web commun qui sera utilisé comme plateforme d'information et de communication de base sur l'ensemble des activités, actions et services entrepris dans

l'intérêt des entreprises luxembourgeoises et du monde des affaires dans son ensemble.

Toute entreprise souhaitant intégrer la dimension européenne dans sa stratégie d'entreprise y trouvera sa réponse. L'entreprise pourra y retrouver non seulement le calendrier d'actions, mais également des renseignements sur les servi-

ces mis en place, des informations sur des thèmes d'actualité européenne ainsi que des liens utiles envers d'autres sources d'information européennes intéressantes. Le site web contiendra également la possibilité de s'abonner à une «newsletter» électronique.



Les missions de «Enterprise Europe Network – Luxembourg» en résumé

Internationalisation

- Assister et conseiller les entreprises afin de faciliter la compréhension et l'intégration des matières communautaires dans leur stratégie;
- Promouvoir les initiatives et programmes européens et assister les entreprises à bénéficier des fonds communautaires pour leur développement;
- Renforcer le développement à l'international des entreprises luxembourgeoises en leur apportant l'information à valeur ajoutée nécessaire pour pouvoir pleinement profiter des opportunités offertes sur les marchés étrangers et émergents;
- Contribuer à la réalisation d'un environnement européen adapté en informant la Commission des réalités auxquelles les entreprises sont confrontées;
- Faciliter la coopération transnationale inter-entreprises en favorisant le rapprochement entre entreprises européennes et en leur apportant des solutions concrètes (bases de données virtuelles, formations et actions de coaching sur l'internationalisation, assistance/conseils dans les partenariats stratégiques, organisation et promotion d'événements de matchmaking, ...)

Innovation

- Favoriser l'innovation au Luxembourg grâce à la mise à disposition et l'exploitation des résultats de recherches en fonction des besoins des entreprises;
- Faciliter le transfert technologique grâce à un service d'accompagnement spécialisé, expérimenté et professionnel;
- Renforcer la capacité innovante des entreprises grâce à des services personnalisés et à haute valeur ajoutée ainsi qu'au recours à d'autres partenaires potentiels spécialisés dans l'innovation.

Recherche et Développement

- Identifier, comprendre et utiliser les programmes de recherche dans la stratégie de développement des entreprises;
- Encourager et promouvoir la participation des laboratoires et des entreprises aux programmes de recherche;
- Inciter les entreprises à participer à des programmes de recherche en leur apportant une aide personnalisée.



« Le lancement de mon entreprise

c'est aussi grâce à eux !

Présents à toutes les étapes du lancement et du développement de mon activité, les spécialistes Dexia Start m'ont aidé au cours des différentes démarches administratives. Un véritable coaching qui m'a permis de démarrer mon business en toute sérénité. »

Pas facile de s'orienter parmi toutes les aides disponibles pour la création d'entreprises. Pour y voir plus clair, nous vous guidons et introduisons pour vous vos demandes de prime de premier établissement et de toute autre aide étatique. Et pour saisir rapidement les opportunités d'affaires et assurer des performances durables, nous vous proposons la forme de financement la mieux adaptée à vos besoins. Pour le lancement de votre entreprise, ayez le réflexe Dexia Start : le service dédié aux créateurs d'entreprises de Dexia. www.dexia-bil.lu

PME - tél : 4590-2981

BANQUE
Luxembourg

DEXIA

Des informations sur les actualités européennes ainsi que sur les activités récentes et à venir entreprises par «Enterprise Europe Network» de la Chambre de Commerce sont disponibles dans la rubrique «International -> Enterprise Europe Network» du présent bulletin d'information.



L'Europe à la portée de votre entreprise: Vos points de contacts de «Enterprise Europe Network – Luxembourg»

Composé par la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers et Luxinnovation, «Enterprise Europe Network – Luxembourg» est d'office fortement ancré dans le tissu économique local et bénéficie d'une longue tradition de collaboration entre ses 3 membres. Ce consortium regroupe les acteurs économiques principaux au Luxembourg spécialisés dans les services de soutien aux entreprises tout en leur offrant des activités complémentaires.

L'équipe mise en place pour mener à bien les actions visées par « Enterprise Europe Network – Luxembourg » est composée de conseillers pluridisciplinaires qui possèdent des compétences polyvalentes solides qui connaissent très bien le fonctionnement des structures et la relation entre les institutions concernées.

Enterprise Europe Network – Luxembourg

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

7, rue Alcide de Gasperi – L-2981 Luxembourg

Tél.: (+352) 42 39 39-333 – Fax: (+352) 43 83 26

E-mail: een@cc.lu

Responsable: Mme Sabrina SAGRAMOLA

Enterprise Europe Network – Luxembourg

Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg

Luxembourg-Kirchberg – BP 1604 L-1016 Luxembourg

Tél.: (+352) 42 67 67-230/266 – Fax: (+352) 42 67 87

E-mail: een@cdm.lu

Responsable: Mme Christiane BRAM

Enterprise Europe Network – Luxembourg

Luxinnovation

7, rue Alcide de Gasperi – L-1615 Luxembourg

Tél.: (+352) 43 62 63-1 – Fax: (+352) 43 81 20

E-mail: een@luxinnovation.lu

Responsables: M. Arnaud DUBAN (innovation et transfert de technologie)

Mme Delphine DUSSAIN (7^e PCRD)

www.enterprise-europe-network.ec.europa.eu

BESOIN DE GAGNER DU TEMPS?

Atteignez plus de destinations en Europe avant midi.

DHL EXPRESS 12:00 est la solution idéale pour vous. Avec ce service express ultra rapide, même vos colis et documents de dernière minute sont livrés en Europe le lendemain avant midi. Car seule DHL atteint autant de destinations européennes avant 12h. Même avec un enlèvement tardif! De plus, vous suivez votre envoi en ligne, de l'enlèvement à la livraison. Alors, prenez le temps de déjeuner et choisissez DHL EXPRESS 12:00. Nous tenons vos délais!

www.dhl.lu

EXPRESS 12:00



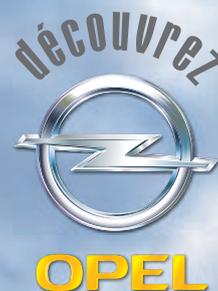
Tentez votre chance et gagnez un GPS.

Testez l'efficacité et la rapidité de DHL EXPRESS 12:00. Ainsi, vous gagnerez peut-être un GPS et donc encore plus de temps. Plus d'infos sur notre concours: www.dhl.lu.

Parce que votre temps est précieux.



Le partenaire de confiance pour vos succès professionnels.



Opel Combo, Vivaro et Movano. Votre réussite dépend de la fiabilité de vos partenaires. Une fiabilité caractéristique des utilitaires Opel, au même titre que leur grande capacité de chargement. Sur la route comme au travail, le confort, la maniabilité et le concept innovant font la différence. Et grâce à sa gamme étendue, Opel a une réponse adaptée à tous vos besoins. Un test vous convaincra, rendez-vous sur www.opel.lu ou chez votre Distributeur Opel.



DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ.

Consommation moyenne (L/100 km) / Emissions CO₂ (g/km): Combo: 6,5-5,0 / 133-156; Vivaro: 10,6-7,8 / 213-253; Movano: 9,0-8,3 / 219-238.

AUTOPOLIS

Zone d'activités Bourmicht - 8070 Bertrange - Tel. 43 96 96 2100

- MOTOR CENTER DIEKIRCH - Route de Larochette 24 - 9524 Diekirch - Tel. 80 31 81
- GARAGE J.P. RIES - Route d'Arlon 24 - 8210 Mamer - Tel. 31 85 63
- GARAGE REITER-HOSINGEN - Op Der Hei 6 - 9809 Hosingen - Tel. 92 13 09
- GARAGE SCHUMMER FRÈRES - Rue d'Ettelbrück - 7590 Beringen - Tel. 32 03 29
- GARAGE MACK - Rue de la Gare 65 - 6440 Echternach - Tel. 72 82 32
- GARAGE LUTGEN - Route de Winseler 10 - 9577 Wiltz - Tel. 95 74 83

GARAGE KAUFMANN

Route de Luxembourg 240 - 3515 Dudelange - Tel. 51 82 82

GARAGE WERNER ESCH

Rue du Brill 28 - 3898 Foetz - Tel. 55 20 30-1

- LUX-GARAGE - Route de Tetange 70B - 3672 Kayl - Tel. 56 76 80

21 janvier 2008

Visite de travail du Vice-Premier ministre de la République populaire de Chine



Le Vice-Premier ministre de la République populaire de Chine, Zeng Peiyan, entouré de Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce et Fernand Grulms (à dr.), CEO de LuxembourgforFinance, lors de la signature du Livre d'Or



L'audience chinoise a manifesté un grand intérêt pour le Luxembourg en tant que centre financier lors d'un séminaire organisé par LuxembourgforFinance en collaboration avec la Chambre de Commerce

Le Vice-Premier ministre de la République populaire de Chine, Zeng Peiyan, a effectué une visite de travail au Luxembourg du 21 au 23 janvier 2008. Lors de son arrivée à la Chambre de Commerce, le Vice-Premier ministre s'est d'abord entretenu avec Luc Frieden, Ministre du Trésor et du Budget.

Il a ensuite été accueilli par Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce et Fernand Grulms, CEO de Luxembourg for Finance (LFF), l'Agence pour le développement de la place financière, dont le lancement officiel a eu lieu le 1^{er} janvier 2008.

Après la signature du Livre d'Or, un séminaire a été organisé dans la salle plénière de la Chambre de Commerce. Fernand Grulms a insisté sur les nombreux atouts du Luxembourg en tant que centre financier; Michel Maquil, Président de la Bourse de Luxembourg a rappelé l'importance de la Bourse de Luxembourg en tant que centre de cotation pour les émissions internationales y compris chinoises.

Charles Muller, Directeur général adjoint de l'ALFI, l'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement, a ensuite montré pourquoi le Luxembourg était leader mondial dans la distribution des fonds d'investissements. Rüdiger Jung, Secrétaire Général du Private Banking Group Luxembourg a, quant à lui, insisté sur le fait que le Luxembourg était le centre de private banking le plus important de la zone euro.

Enfin, Josée Thyès, Directrice administrative de l'ATTF, l'Agence de Transfert de Technologie Financière, a présenté les activités de cette agence.

L'audience chinoise a exprimé un grand intérêt pour les différents thèmes exposés et a posé de nombreuses questions pertinentes aux spécialistes luxembourgeois présents. ■

21 janvier 2008

Visite de travail d'une délégation d'Azerbaïdjan



M. Rufat Aslanli (2^e à dr.), Directeur général de la Banque Nationale d'Azerbaïdjan, était accompagné de Son Excellence Emin Eyyubov (3^e à dr.), Ambassadeur d'Azerbaïdjan auprès de la Belgique et du Luxembourg, et d'une délégation de représentants du secteur financier azéri

Du 21 au 23 janvier 2008, M. Rufat Aslanli, Directeur général de la Banque Nationale d'Azerbaïdjan, a effectué une visite de travail au Luxembourg.

M. Aslanli était accompagné de Son Excellence Emin Eyyubov, Ambassadeur d'Azerbaïdjan auprès de la Belgique et du Luxembourg, et d'une délégation de représentants du secteur financier azéri.

Dans le cadre de cette visite, la délégation azérie s'est rendue à la Chambre

de Commerce, sur invitation de Luxembourg for Finance, où elle a été accueillie par Fernand Grulms, CEO de Luxembourg for Finance, Carlo Thelen, Directeur du Département International de la Chambre de Commerce et Charles Muller, Directeur général adjoint de l'Association luxembourgeoise des fonds d'investissements (ALFI).

Après un tour de table, où chaque représentant azéri s'est présenté, Fernand Grulms a brièvement décrit le secteur financier luxembourgeois et

ses atouts. Une séance de questions-réponses a permis de mettre en évidence le souhait des Azéris de renforcer leur collaboration avec les représentants du secteur financier luxembourgeois. Cette visite coïncidait avec l'ouverture du premier bureau de représentation d'une banque azérie au Grand-Duché, à savoir la «International Bank of Azerbaijan». La délégation a ensuite été reçue par les principaux acteurs privés et institutionnels de la place financière lors d'entrevues bilatérales. ■

Mieux vous écouter,
mieux vous guider !

ESPACE  ENTREPRISES

Que ce soit dans des domaines juridique, administratif, économique, social, dans le cadre d'une création, d'une reprise ou d'une transmission de société, la mission de l'Espace Entreprises est d'assister dans les meilleures conditions ceux qui, par leur initiative, contribuent à l'expansion de l'économie luxembourgeoise.

Votre partenaire pour la réussite

 CHAMBRE DE
COMMERCE
LUXEMBOURG

25 janvier 2008

Visite des élèves des Ecoles Privées Sainte-Sophie



Dans le cadre d'une présentation de l'économie luxembourgeoise, la Chambre de Commerce a reçu une cinquantaine d'étudiants des classes du cycle supérieur des Ecoles Privées Notre-Dame (Sainte-Sophie). Ceux-ci étaient accompagnés de leurs enseignants.

Les différentes spécificités de l'économie grand-ducale ont été présentées par Carlo Thelen, Chief Economist de la Chambre de Commerce. Ce dernier a relevé la grande ouverture sur l'extérieur et la diversification prononcée de l'économie luxembourgeoise, tout en insistant sur les forces et les faiblesses découlant de cette situation.

L'objectif d'une telle initiative est de mieux faire connaître aux étudiants les différentes facettes de notre économie et de promouvoir l'esprit d'entreprise. ■

31 janvier 2008

Visite de Son Excellence Mme Laurette Glasgow, Ambassadeur du Canada au Luxembourg



De gauche à droite: Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce, Son Excellence Laurette Glasgow, Ambassadeur du Canada au Luxembourg, Christos Sirros, Délégué général du Québec à Bruxelles et Fernand Grulms, CEO Luxembourg for Finance

Mme l'Ambassadeur du Canada auprès du Royaume de Belgique et du Luxembourg, Laurette Glasgow, en résidence à Bruxelles, était de passage dans la capitale du Grand-Duché pour une visite de travail.

Au programme un bilan des transactions économiques effectuées entre le Luxembourg et le Canada, ainsi que des échanges de bonnes pratiques. Dans le cadre de cette visite, une séance de travail s'est déroulée à la Chambre de Commerce.

De nombreuses personnes issues du monde économique et institutionnel ont pris part à cette manifestation.



Son Excellence Laurette Glasgow, Ambassadeur du Canada au Luxembourg, entourée des participants à la séance de travail qui a eu lieu à la Chambre de Commerce

En 2007, les exportations du Canada vers le Grand-Duché de Luxembourg ont atteint 233,8 mio de dollars canadiens (CAD), ce qui représente une augmentation de 43,8 % par rapport à l'année précédente.

Les principales exportations canadiennes relèvent des secteurs suivants: machinerie, équipements de transport et instrumentation spécialisée. Au cours

de la même période, les importations du Canada en provenance du Grand-Duché de Luxembourg ont augmenté de 11,8 %, pour atteindre environ 106,8 mio CAD (les principaux produits concernés étant les métaux communs, les équipements électriques, et les produits en caoutchouc et en plastique).

Le Canada et le Luxembourg jouissent également d'une relation fructueuse

en matière d'investissements, relation s'appuyant sur les synergies naturelles de leurs économies hautement performantes. Ainsi, le Luxembourg se situe à la dixième place des sources les plus importantes d'investissement direct étranger au Canada. Inversement, le Luxembourg est la 29^e destination de l'investissement direct canadien à l'étranger. ■

12 février 2008

Succès de la conférence sur l'introduction de la double nationalité

La Chambre de Commerce a organisé ce mardi 12 février 2008 une conférence sur la réforme du droit luxembourgeois de la nationalité et ses implications sur le développement socio-économique du Grand-Duché.

Plus de 250 personnes ont pris part à cet événement qui a été marqué par la présence du Ministre de la Justice, Monsieur Luc Frieden et du Dr. Francis Delpérée, Prof. Emérite de l'Université Catholique de Louvain, spécialiste du droit constitutionnel et sénateur belge.

La Chambre de Commerce attache une grande importance à ce thème, alors que ladite réforme constitue un enjeu crucial pour le développement socio-économique du Grand-Duché.

A la suite de la rédaction d'un avis fouillé au sujet du projet de loi afférent (cf. document parlementaire n° 5620-3

du 4 avril 2007) et de sa dernière publication *Actualité & Tendances* consacrée à la réforme, la Chambre de Commerce a organisé ce débat au cours duquel ont pu s'exprimer différents points de vue, économique, juridique, institutionnel ou de la société civile.

Principal et premier orateur de la conférence, Francis Delpérée a déclaré que la nationalité était «un sujet qui touche à l'intimité d'une nation». Francis Delpérée a constaté que le Luxembourg comptait 475.000 habitants, mais seulement 226.000 votants.

Ainsi, moins de la moitié de la population totale décide des choix politiques. Depuis le traité de Maastricht, il existe une citoyenneté «partagée», puisque les citoyens de l'UE ont le droit de participer aux élections communales du pays où ils résident, même si ce n'est pas leur pays d'origine. «Etre citoyen dans deux



Prof. Dr. Francis Delpérée, Membre du Sénat belge, Prof. Emérite de l'Université Catholique de Louvain



M. Luc Frieden, Ministre de la Justice



De g. à dr.: Michel Wurth, Président de la Chambre de Commerce, M. Luc Frieden, Ministre de la Justice, M. Alain Meyer, Président du Conseil d'Etat et Mme Colette Flesch, Députée

pays n'est pas contradictoire, mais complémentaire», selon Francis Delpérée.

A son avis, il faut reconnaître une citoyenneté «multiple», à la fois luxembourgeoise, européenne et communautaire. Et celui-ci d'ajouter «accepter la diversité ne signifie pas renoncer à sa langue, à sa culture et à ses habitudes».

«Il n'y a pas de brevet», selon Francis Delpérée. Se sentir «Luxembourgeois» signifie qu'on doit se sentir membre d'une nation, accepter son organisation politique et s'intégrer dans sa vie culturelle et sociale. La nationalité devient le «contrat d'adhésion» du nouveau Luxembourgeois avec le pays qui l'accueille.

Sur le terrain politique, cela veut dire qu'il faut vendre la nationalité», estime Francis Delpérée. En fin de compte, la nationalité ne doit plus être une conception émotionnelle, mais «neutre» qui permet à chacun de tirer profit des avantages de l'appartenance à un pays.

Après cette intervention, le ministre de la Justice, Luc Frieden, a profité de l'occasion pour lever le voile sur les détails relatifs à deux critères pour l'obtention de la nationalité luxembour-



M. Antoni Montserrat, Président du CLAE

geoise. Ainsi, les candidats à la nationalité luxembourgeoise devront suivre des cours d'instruction civique obligatoires et optionnels.

Il n'y aura pas d'examen en matière civique. Il sera demandé à ces mêmes candidats d'avoir une connaissance passive de la langue luxembourgeoise.

Luc Frieden a défini la maîtrise passive par la compréhension des messages donnés à la radio ou la télévision en langue luxembourgeoise. Les candidats

devront également savoir formuler l'une ou l'autre phrase simple sur la vie familiale, le travail ou les loisirs.

Les générations d'immigrés arrivées au Grand-Duché avant 1984, date à laquelle le luxembourgeois a été reconnu comme langue officielle, ne seront pas soumises aux conditions linguistiques. Les conditions linguistiques de ce projet de loi font actuellement débat dans l'attente de l'avis du Conseil d'Etat avant de passer devant le Parlement. ■



Nouveau Citroën Nemo. Le «Cost Killer» sympa.



CITROËN NEMO

Il y a déjà un Citroën Nemo à pd

7.150€ HTVA ⁽¹⁾

Prime de recyclage de 700€ HTVA ⁽²⁾ déduite

Gabarit super-compact, frais réduits, faible consommation, volume et charge utile généreux... Tous les charmes du Cost Killer à découvrir sur www.citroen.lu/nemo

2,8 m³

de volume utile

610 kg

de charge utile

4,5 l /100 km

Consommation mixte (moteur 1.4 HDi)

Les bonnes surprises de mars.



CITROËN JUMPY

Il y a déjà un Citroën Jumpy à pd

13.050€ HTVA ⁽¹⁾

Prime de recyclage de 900€ HTVA ⁽²⁾ déduite



CITROËN JUMPER

Il y a déjà un Citroën Jumper à pd

14.300€ HTVA ⁽¹⁾

Prime de recyclage de 900€ HTVA ⁽²⁾ déduite



CITROËN BERLINGO

Il y a déjà un Citroën Berlingo à pd

6.850€ HTVA ⁽¹⁾

Prime de recyclage de 700€ HTVA ⁽²⁾ déduite

(1) Prix HTVA (hors frais d'immatriculation et de contrôle technique) au 01/03/2008 du Citroën Nemo fourgon 1.4i, Citroën Berlingo 1.4i 600 kg, du Citroën Jumpy fourgon tôlé L1H1 1.6 HDi 16v 90 (1.000 kg) et du Citroën Jumper Easy One 30 L1H1 2.2 HDi 100, toutes promotions déduites y compris la prime de recyclage⁽²⁾. Offres sous conditions réservées aux sociétés, valables pour tous les véhicules utilitaires Citroën neufs commandés en mars 2008 dans les points de vente Citroën participants. (2) Citroën vous propose une prime spéciale de recyclage pour votre ancien véhicule de 700€ HTVA à l'achat d'un nouvel utilitaire Citroën Nemo ou Citroën Berlingo et de 900€ HTVA à l'achat d'un nouvel utilitaire Citroën Jumpy ou Citroën Jumper. Le véhicule doit être complet et immatriculé depuis au moins 6 mois au nom du dernier propriétaire. Le nom du propriétaire du nouveau véhicule doit correspondre au nom du dernier propriétaire de l'ancien véhicule. Ces prix concernent des véhicules d'entrée de gamme et ne correspondent pas nécessairement aux véhicules illustrés. Visuels non contractuels. Offres non cumulables avec les autres promotions en cours.

CITROËN

www.citroen.lu

DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ

VOUS N'IMAGINEZ PAS TOUT CE QUE CITROËN PEUT FAIRE POUR VOUS

27 février 2008

Lancement officiel de la «Romania-Luxemburg Business Forum A.s.b.l.» à la Chambre de Commerce

L'association Romlux a organisé en collaboration avec l'ambassade de Roumanie et la Chambre de Commerce un séminaire sur la Roumanie. La manifestation a eu lieu le mercredi 27 février 2008 dans les locaux

de la Chambre de Commerce. L'occasion de lancer officiellement l'association «Romania-Luxemburg Business Forum A.s.b.l.» (Romlux), dont l'objectif est de promouvoir les exportations et importations entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Roumanie et de réunir des chefs d'entreprises intéressés par le marché roumain.

Le but de ce séminaire était de faire un tour d'horizon sur les derniers développements économiques en Roumanie, 14 mois après son adhésion à l'UE.

Pays fort de 22 millions d'habitants, la Roumanie a connu un développement économique considérable sur ces dernières années, renforcé par son adhésion à l'UE en 2007. Une croissance soutenue de plus de 5 % depuis l'an 2000, une main d'œuvre qualifiée et peu coûteuse, la mise en œuvre de programmes d'aide très importants ainsi que l'amélioration significative de l'infrastructure lui ont valu la réputation d'une terre d'investissement attractive.

La Roumanie dispose d'importantes ressources énergétiques, dont le pétrole, le gaz et le charbon.

Parmi les produits exportés figurent notamment les textiles, les métaux, les machines et les équipements, les carburants et minéraux ainsi que les produits chimiques et agricoles.

Par ailleurs, la Roumanie offre des opportunités excellentes dans de nombreux domaines, tels que l'environnement, les infrastructures, la construction, le tourisme, les technologies de l'information et l'industrie automobile. Plus d'informations sur: www.romlux.org. ■



M. Razvan-Petru Radu, Président du «Romania-Luxemburg Business Forum A.s.b.l.»



S.E.M. Vlad Tudor Alexandrescu, Ambassadeur de la Roumanie



Un public nombreux a écouté avec intérêt les opportunités qu'offre le marché roumain pour qui veut s'en saisir

Le Premier Ministre de la République slovaque reçu à la Chambre de Commerce

Le jeudi 28 février, le Premier Ministre de la République slovaque, Robert Fico, a effectué une visite de travail au Luxembourg. Il était accompagné du ministre des Finances, Ján Pociatek. Dans le cadre de cette visite, le chef du gouvernement slovaque a d'abord été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal, puis il a été accueilli par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour une entrevue bilatérale. Il s'est ensuite rendu à la Chambre de Commerce, et au siège de l'Agence «Luxembourg for Finance» afin de participer à une table ronde en présence de plusieurs représentants des institutions bancaires et financières luxembourgeoises.

Pierre Gramagna a présenté les chiffres clés de l'économie luxembourgeoise et souligné l'importance du manque de main d'œuvre qualifiée au Luxembourg ainsi que l'inquiétude liée à la hausse de l'inflation, fragilisant la compétitivité du pays. A son tour, le Premier Ministre slovaque a présenté quelques chiffres clés de l'économie de son pays. Située aux frontières de la Hongrie, la République tchèque, l'Autriche, la Pologne et l'Ukraine, la Slovaquie bénéficie d'une position centrale en Europe et comprend un marché de près de 300 millions d'habitants, dans un rayon de 1.000 km. L'économie slovaque jouit d'une croissance très rapide. Le pays est notamment très actif dans la construction de nouvelles infrastructures routières. La main d'œuvre slovaque est considérée comme la plus productive de la région. De grands groupes ont d'ores et déjà fait le choix de s'y installer, comme Volkswagen ou encore Samsung et Sony. Le pays jouit également d'une grande stabilité politique. Enfin, avec l'adoption espérée de l'Euro en 2009, les investisseurs étrangers ont toutes les raisons de se tourner vers ce pays à l'économie prometteuse.

Jean-Jacques Picard, Secrétaire général de l'Agence «Luxembourg for Finance» a présenté brièvement le secteur financier



Pierre Gramagna, Directeur de la Chambre de Commerce et Jean-Jacques Picard (à droite), Secrétaire général de l'Agence Luxembourg for Finance accueillant Son Excellence Ján Pociatek, Ministre des Finances et Son Excellence Robert Fico, Premier Ministre de la République slovaque (2^e à gauche)



Son Excellence Robert Fico, Premier Ministre de la République slovaque, lors de la table ronde à la Chambre de Commerce

luxembourgeois en mettant en avant les principaux attraits de la place financière. Camille Thommes, Directeur général de l'Association luxembourgeoise des fonds d'investissements (ALFI) a expliqué le développement de l'industrie des fonds d'investissements à Luxembourg, 2^e plus grand centre dans le monde, après les Etats-Unis, et leader du marché en Europe. Les participants à la table ronde ont ensuite pu échanger leurs réflexions lors d'une séance de questions-réponses. ■

FLASH EN BREF

16 janvier 2008

Visite du directeur du Haut conseil des Chambres de Commerce d'Espagne

Fernando Gómez Avilés-Casco, Directeur général du Haut conseil des Chambres de Commerce d'Espagne, a effectué une visite de travail le 16 janvier 2007 à la Chambre de Commerce. L'ordre du jour de la réunion a porté sur les moyens d'améliorer la reconnaissance des Chambres en Europe en tant qu'organisme de droit public et d'accroître la compréhension auprès des institutions européennes des missions et forces des Chambres en tant que représentantes de l'intérêt général de l'économie dans leurs pays.



28 février 2008

Nouvelles opportunités pour une année placée sous le signe du Rat

A l'occasion du Nouvel An Chinois, une réception a été donnée à la Chambre de Commerce à laquelle ont pris part le «Hong-Kong Economic and Trade Office» et le «Hong-Kong Trade Development Council», représentés respectivement par Mme Yuet-wah Wong et M. George Ammerlaan. Au cours de la réception, une présentation intitulée «New opportunities in the year of the Rat» a décrit les différentes opportunités d'investissement entre Hong-Kong et le Luxembourg et a notamment fait référence à l'accord de non-double imposition signé en octobre 2007 entre le Grand-Duché de Luxembourg et Hong Kong.



© F. Aussems

CALENDRIER 2008

Mars

- 18-19** Stand collectif au salon Innovact à Reims (F)
- 29/3 - 6/4** Mission officielle multisectorielle en Argentine (Buenos Aires) et au Brésil (Sao Paulo, Porto Allegre/Belo Horizonte)

Avril

- 1-4** Stand collectif à la foire Mosbuild à Moscou (Russie)
- 15-17** Visite d'Etat en Suède (Stockholm, Göteborg)
- 15-18** Mission économique au Taiwan (Taipei)
- 20-25** Mission économique en Russie (Krasnojarsk, Ekatarinbourg, Tscheljabinsk)
- 21-25** Stand collectif à la foire Hannover Messe à Hanovre (D)
- 21-25** b2fair Matchmaking Event à la Hannover Messe à Hanovre (D)
- 24** Troisième journée des Régions Russes
- 27-29** Mission officielle en Libye (Tripoli)

Mai

- Début** Mission économique en Italie du Nord (Milan, Turin, Verona)
- 7-8** Visite accompagnée au salon IFAT à Munich (D)
- 20-22** Salon de coopération Futurallia au Québec (CAN)

MESSEN UND AUSSTELLUNGEN

im April 2008

28.3. – 1.4.2008

IDEAL HOME

Messe für Homestyle und Haushaltswaren
Istanbul (TR)
Tel.: 0090 212 292 60 31

1. – 4.4.2008

ANALYTICA

Fachmesse für Analytik und Labortechnik
München (DE)
Tel.: 0049 89 949 20 720

1. – 4.4.2008

MOSBUILD

Internationale Fachmesse für Bau
und Innenausbau
Moskau (RUS)
Tel.: 0044 20 75 96 50 00

2. – 5.4.2008

FENSTERBAU/FRONTALE

Internationale Fachmesse Fenster,
Tür und Fassade
Nürnberg (DE)
Tel.: 0049 911 86 060

17-20 février 2008

Succès de la mission en Arabie Saoudite et économiques bilatérales



Saleh Ali Al-Turki, Chairman de la Jeddah Chamber of Commerce & Industry, et Carlo Thelen, membre du comité de direction de la Chambre de Commerce du Luxembourg, lors de la signature du premier accord (Memorandum of Understanding) conclu avec l'Arabie Saoudite

Du 17 au 20 février 2008, une délégation d'entreprises luxembourgeoises présidée par SAR le Grand-Duc héritier et le Ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a effectué une mission économique en Arabie Saoudite, en l'occurrence à Riyadh et à Jeddah.

Le volet commercial de cette mission a été organisé par le Département International de la Chambre de Commerce, la nouvelle Agence «Luxembourg for Business» et la nouvelle Agence «Luxembourg for Finance», avec l'objectif de renforcer les activités de promotion des exportations dans les économies dynamiques au Moyen-Orient.

Après une rencontre informelle entre hommes d'affaires luxembourgeois et saoudiens lors d'une réception donnée par l'ambassadeur de Belgique, le programme a commencé à Riyadh par un briefing sur l'économie saoudienne

et un séminaire de promotion intitulé «Grand Duchy of Luxembourg, Your Prime Business and Finance Location» et co-présidé par le Grand-Duc héritier et par Monsieur Abdulrahman Bin Ali Al-Jeraisy, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Riyadh.

Le Ministre Krecké a ensuite présenté le Luxembourg comme partenaire commercial de premier choix pour les entreprises saoudiennes souhaitant étendre leurs activités sur le marché européen.

Les atouts du Grand-Duché en tant que centre européen de services financiers ont ensuite été présentés par Fernand Grulms, CEO de Luxembourg for Finance, alors que Camille Thommes, Directeur général de l'ALFI, a souligné le rôle du Luxembourg en tant que leader mondial de la distribution transfrontalière de fonds d'investissements.

Les nombreuses questions posées après les présentations officielles ont témoigné

économique

dynamisation des relations

du très grand intérêt porté par les hommes d'affaires et journalistes présents aux opportunités offertes aux investisseurs et partenaires commerciaux potentiels. Les discussions se sont poursuivies autour d'un déjeuner d'affaires.

Par après, des entrevues individuelles organisées par le Département International de la Chambre de Commerce et ses contacts sur place ont permis aux entreprises luxembourgeoises d'entrer en contact avec des sociétés locales.

Au cours de l'après-midi, le prince Guillaume et les membres de la délégation officielle ont été reçus par S.A.R. le prince Al Waleed bin Talal bin Abdulaziz Al Saud, président de la société «Kingdom Holding». Le prince, neveu de S.M. le Roi d'Arabie Saoudite, est un des hommes d'affaires les plus influents dans les pays arabes et dans le monde. Le prince Al Waleed a invité tous les membres de la délégation luxembourgeoise à un dîner.

Le 19 février, des entrevues officielles avec différents membres du gouvernement du Royaume figuraient au programme: SAR le Grand-Duc héritier et le Ministre de l'Économie et du Commerce extérieur ont ainsi rencontré le Dr Hashim Al Yamani, ministre du Commerce et de l'Industrie, le Dr Ali Ibrahim Al Naimi, ministre du Pétrole et des Ressources minérales et M. Khaled bin Mohammed Al Qosaibi, ministre de l'Économie nationale et de la Planification.

Pendant ce temps, la délégation commerciale poursuivait les entrevues avec différentes agences et institutions financières de Riyad et les hommes d'affaires, leurs rendez-vous individuels avec leurs homologues saoudiens.

La délégation luxembourgeoise s'est ensuite rendue à Djeddah pour assister à un séminaire. A cette occasion, un Memorandum of Understanding a pu être signé entre la «Jeddah Chamber of Commerce & Industry» et la Cham-

bre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg.

Plus tard, SAR le Grand-Duc héritier et la délégation officielle ont été reçus par SAR le prince Khaled Al Faysal Bin Abdulaziz, gouverneur de la Mecque. Pendant ce temps, les hommes d'affaires luxembourgeois ont pu prendre part à un programme de contacts et de réunions organisé pour eux.

Comme le soulignent les témoignages de participants luxembourgeois, cette mission officielle est venue à point nommé, tant les opportunités de collaborations et de dynamisation du commerce extérieur sont importantes entre les deux pays. Il faut désormais mettre l'Arabie Saoudite sur le programme des pays à visiter plus régulièrement et entretenir les bonnes relations économiques et commerciales qui ont caractérisé cette visite.

■ Deux témoignages de participants à la mission officielle en Arabie Saoudite

- **Luxembourg for Finance**, représenté par son CEO, M. Fernand Grulms

«L'Arabie Saoudite constitue un marché à grand potentiel pour la place financière du Luxembourg. Le marché est dans une phase de maturité peu prononcée et la concurrence des opérateurs internationaux n'y est pas aussi prononcée que dans les juridictions environnantes du GCC (Gulf Cooperation Council). Les compétences, le savoir-faire et la palette diversifiée de produits innovants du centre financier luxembourgeois sont susceptibles de trouver un vif intérêt et pourraient engendrer une dynamique de collaboration solide et à long terme. Les besoins en formation sont considérables; dans ce contexte, l'Agence de transferts de technologie du secteur financier (ATTF) pourrait jouer un rôle déterminant à l'avenir pour construire des ponts entre le Luxembourg et l'Arabie Saoudite.

3. – 10.4.2008

BASELWORLD

Weltmesse für Uhren und Schmuck
Basel (CH)
Tel.: 0041 58 20 62 525

3. – 5.4.2008

MOTEK ITALY

Fachmesse für Montage- und
Handhabungstechnik
Parma (IT)
Tel.: 0039 02 33 20 391

3. – 7.4.2008

VINITALY/SOL/ENOLITECH

Internationale Messe
für Wein und Destillate,
Olivenöl und Speiseölherstellung
Verona (IT)
Tel.: 0039 0045 82 98 111

6. – 11.4.2008

LIGHT & BUILDING

Internationale Fachmesse für Architektur
und Technik
Frankfurt (DE)
Tel.: 0049 69 75 75 0

10. – 13.4.2008

TECHNI-PIERRE

Ausstellung für Naturstein
Lüttich (BE)
Tel.: 0032 4 227 19 34

11. – 13.4.2008

INVEST

Die Messe für institutionelle
und private Anleger
Stuttgart (DE)
Tel.: 0049 711 25 89 0

12. – 20.4.2008

INTERNATIONALE SAARMESSE

Mehrbranchen Investitionsgütermesse
Saarbrücken (DE)
Tel.: 0049 681 95 40 20

14. – 17.4.2008

ICT EXPO

Messe für Informatik und Telekommunikation
Hong Kong (HK)
Tel.: 00852 22 40 42 03

16. – 21.4.2008

SALONE INTERNAZIONALE DEL MOBILE

Internationale Möbelmesse
Mailand (IT)
Tel.: 0039 02 72 59 41

21. – 25.4.2008

HANNOVER MESSE

Weltmesse der Industrie
Hannover (DE)
Tel.: 0049 511 890

22. – 24.4.2008

EUROPEAN SEAFOOD EXPOSITION

Internationale Messe für Meeresfrüchte
und Fisch
Brüssel (BE)
Tel.: 0032 1 207 84 25 500

22. – 27.4.2008**FERIA INTERNACIONAL DEL MUEBLE DE MADRID**Internationale Möbelmesse
Madrid (ES)
Tel.: 0034 91 72 23 000**23. – 25.4.2008****RESALE**Internationale Messe für gebrauchte
Maschinen und Anlagen
Karlsruhe (DE)
Tel.: 0049 721 37 200**24. – 26.4.2008****INTERTRAFFIC**Messe für Infrastruktur und
Verkehrsmanagement
Peking (CN)
Tel.: 031 20 549 22 46**24. – 30.4.2008****INTERPACK**Messe für Verpackungsmaschinen
und Verpackungstechnik
Düsseldorf (DE)
Tel.: 0049 211 45 60 01

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen. Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an Frau Bettina MILEWSKI, Tel.: (+352) 42 39 39-372.

La Chambre de Commerce se tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises intéressées par la documentation sur les foires et salons pour consultation sur place. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme Bettina MILEWSKI, tél. : (+352) 42 39 39-372.

Les séminaires économiques à Riyadh et à Jeddah ont été marqués par une audience bien informée au niveau technique, de qualité et très intéressée par les spécificités de notre place financière. Luxembourg for Finance veut continuer sur la lancée engendrée par cette première expérience et retourner rapidement dans le Royaume».

- **Groupe Simtech S.A.**, représenté par ses Administrateurs délégués, MM. Roland Diederich et Serge Wagner

«Notre société est un bureau d'études constitué d'une équipe jeune et dynamique qui a su acquérir une expérience confirmée dans les domaines du génie civil et technique.

Dans un souci d'expansion, nous avons récemment décidé de nous orienter vers le marché international en espérant de pouvoir répondre au mieux aux nouveaux défis qui se présentent dans ce contexte et de conclure de nouvelles affaires intéressantes. Plusieurs efforts ont été faits dans cette optique en diverses parties du monde comme par exemple en Russie, aux Emirats et au Qatar et

nous avons eu l'énorme avantage d'être constamment épaulés par le Ministère de l'Economie dans nos entreprises.

Le Middle East nous semble tout particulièrement attrayant en vue de nouvelles opportunités de travail et c'est la raison pour laquelle nous avons participé avec un grand intérêt à la mission économique en Arabie Saoudite du 17 au 21 février 2008 à Riyadh et à Jeddah, organisée par la Chambre de Commerce du Grand Duché de Luxembourg. C'était d'ailleurs la première fois que nous avons eu l'occasion de prendre part à une telle initiative prometteuse et nous joindrons certainement encore l'une ou l'autre mission de ce genre.

Il est indéniable que la présence de SAR le Grand-Duc Héritier, ainsi que celle du Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, Monsieur Jeannot Krecké, nous ont ouvert beaucoup de portes autrement difficiles à franchir dans ces pays et que ce fait nous a permis de rencontrer des interlocuteurs de très haute qualité.

Les voies sont dégagées, des premiers contacts pris, à nous d'assurer le suivi!»

Description des autorités et institutions financières de l'Arabie Saoudite visitées lors de la mission officielle par les participants luxembourgeois émanant du secteur financier

■ Saudi Arabian General Investment Authority

The Saudi Arabian General Investment Authority is the government agency whose main job is to issue licenses for foreign investors in Saudi Arabia. SAGIA also serves investors by providing a front-desk for other branches of the government in one location. SAGIA has 3 branches: One in the capital city of Riyadh, the other two in Jeddah and Dammam.

To act as a gateway to investment in Saudi Arabia, SAGIA vision is to attract sufficient investment to achieve sustainable rapid economic growth while capitalizing on the Kingdom's compe-

titive strengths as the global capital of energy, and as a major hub between East and West.

Its mission is to position Saudi Arabia among the top ten most competitive nations by 2010 through the creation of a pro-business environment, a knowledge based society whilst putting forth its best effort to make Saudi Arabia a favorable investment destination in the region and the world (www.sagia.gov.sa/english).

■ SABB (formerly The Saudi British Bank)

SABB is an affiliate of the HSBC Group, one of the world's largest banking and financial services organisa-

tions, with 10,000 offices in 82 countries and territories in Europe, the Asia-Pacific region, the Americas, the Middle East and Africa.

SABB offers services in investment banking, commercial banking, private banking, and Amanah Islamic Banking. Amanah Islamic Banking Services in the Saudi British Bank is regulated a Monetary Agency and Shariah Supervisory Committee. It ensures that The Saudi British Bank is the leading provider of value added Islamic financial products and services to its customers. Amanah is committed to providing innovative Islamic Products to its customers. This is achieved by strict adherence to principles

of Sharia and the core investment and market pillars which are: Adherence to Islamic Sharia; Honesty and uncompromising integrity; Professionalism; Strong customer focus; Excellence in reputation (www.sabb.com).

■ **SAMA (Saudi Arabia Monetary Agency)**

Banking in Saudi Arabia is regulated by the Banking Control Law of 1966. The Saudi Arabia Monetary Agency (SAMA), established in 1952, is the country's central bank. Among other things, SAMA issues and controls currency, regulates the money supply, regulates and monitors commercial banks (including deposits, loans and investments) and manages foreign assets. The Banking Control Law provides for state owned and private banks (www.sama.gov.sa/indexe.htm).

■ **CMA (Capital Market Authority)**

The Capital Market Authority was established by the Capital Market Law (16th June, 2003). The CMA is a government organization with financial, legal and administrative independence. It reports directly to the Prime Minister. The CMA functions are to regulate and develop the Saudi Arabian Capital Market. It issues the required rules and regulations for the

implementation of the provisions of Capital Market Law aimed at creating an appropriate investment environment.

The CMA is governed by a board of five full time members appointed by Royal Order (www.cma.org.sa/cma_en/default.aspx).

■ **SAMBA Bank**

Samba Financial Group (formerly known as The Saudi American Bank) is a large banking firm in Saudi Arabia formed by the takeover of Citibank branches in Saudi Arabia by Royal Decree on February, 12, 1980.

Samba, or The Saudi American Bank as it was once known, was established on February 12 1980 with the takeover of all Citibank branches in Jeddah and Riyadh in accordance to a national programme begun in the mid 1970s that forced all foreign banks to sell majority equity interests to Saudi nationals. Citigroup entered a Technical Management Agreement under which it agreed to manage the new bank.

Samba was the first Bank to offer Priority Banking (Gold and Diamond), Phone Banking, Credit Shield, Saving Linked Insurance, Cash Deposit through ATMs, Speed Cash Remittance Service and Automated Signature Verification. It was also the first

bank to establish a dedicated Investment Department, introduced the first local equity fund and the first fund, (SAIF), open to overseas investors and listed on the London Security Exchange (www.samba.com/ENGLISH/INDEX_01_01_en.html).

■ **NCB ALAHLI BANK Jeddah**

The National Commercial Bank (NCB) also known as AlAhli Bank is the first Saudi Arabian bank. The National Commercial Bank was the first bank established in Saudi Arabia and was formed in 1953 pursuant to a Royal Decree by the late King Abdul Aziz Al-Saud to convert the partnership of Saleh & Abdulaziz Kaki and Salem bin Mahfouz into The National Commercial Bank.

The NCB was founded with a paid-up capital of SR 30 million (US 8 million). The Bank was constituted as a General Partnership from its founding in 1953 until July 01, 1997, when it was reconstituted as a Joint Stock Company.

In 1999, the government of Saudi Arabia acquired a majority holding in the Bank through the Ministry of Finance's Public Investment Fund (PIF). The Bank has a prominent role in the area of social responsibility through executing various programs (www.alahli.com/index.asp). ■

Memorandum of Understanding entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Jeddah et la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

L'accord du 20 février 2008 signé à Jeddah entre la chambre locale par son Chairman, Monsieur Saleh Ali Al-Turki, et la Chambre de Commerce du Luxembourg par Carlo Thelen, membre du comité de direction, est le premier que celle-ci a signé en Arabie Saoudite. Ce MoU est plus que symbolique, alors qu'il constitue le point de départ d'une intensification des relations et des collaborations entre les deux institutions, dans l'intérêt de leurs membres respectifs.

Cet accord signé en présence de SAR le Grand-Duc Héritier et du Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, Monsieur Jeannot Krecké, prévoit des aspects plus généraux, comme l'échange d'informations concernant les deux marchés respectifs, mais surtout aussi des aspects très concrets de coopération: l'organisation de matchmakings entre entreprises membres, l'organisation de visites réciproques ou l'assistance lors de participation à des conférences ou à des foires.

La Chambre de Commerce du Luxembourg est bien disposée à faire suivre cet accord par des activités concrètes et a invité la Chambre de Jeddah à venir visiter le Luxembourg avec une délégation d'hommes d'affaires d'ici la fin de l'année. La présence d'une délégation luxembourgeoise au Forum économique de Jeddah début 2009 en partenariat avec les Agences «Luxembourg for Business» et «Luxembourg for Finance» pourrait être hautement efficace dans l'intérêt de la promotion économique et commerciale du Luxembourg en Arabie Saoudite et du renforcement des relations économiques bilatérales entre le Grand-Duché et le Royaume.

SPECIAL Big 5 show 2007

During 2008, Merkur will present each month two companies which participated in the Big 5 show 2007.



Cargolux – Worldclass Worldwide

Cargolux Airlines International S.A., based in Luxembourg, is one of the leading suppliers of high-quality, worldwide scheduled and charter air cargo services. The company has more than thirty five years of experience and today is the 7th largest air cargo carriers worldwide, and the largest all-cargo carrier in Europe. Cargolux owns 15 B747-400 freighters, and is the launch customer of the B747-8F, with the first aircraft to join the fleet in the second half of 2009. The company has 13 of this new generation aircraft on order, plus 10 purchase rights

and 2 options. The company has more than 85 offices in over 50 countries and also offers an extensive trucking network to more than 90 destinations in Europe as well as charter and aircraft maintenance services. Cargolux has repeatedly been named 'Best All-Cargo Airline' by various trade publications and holds the '2007 Air Cargo Award of Excellence' by U.S. magazine Air Cargo World. Cargolux employs over 1400 staff worldwide.



GF3: Façade Cradle Technology for Today's architecture

Gf3 S.A. Façade Access Systems offer everything from a single source, starting with Consulting, Planning and Construction right through Commissioning, after sales service and installation, if needed.

15-17 avril 2008

Visite d'Etat en Suède

Dans le but de renforcer les relations bilatérales avec la Suède, une délégation d'hommes d'affaires est invitée à accompagner L.L.A.A.R.R. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse lors de leur visite d'Etat qui se déroulera du 15 au 17 avril en Suède. En marge de cette visite d'état, une mission de promotion économique sera organisée en partenariat entre l'Agence Luxembourg for Finance et l'Agence Luxembourg for Business. Cette mission sera conduite par Monsieur Luc Frieden, Ministre du Trésor et du Budget, et par Monsieur Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur.

La Suède est le partenaire commercial le plus important du Grand-Duché de

Luxembourg parmi les pays scandinaves et a enregistré un développement économique remarquable ces dernières années: croissance soutenue (3,3 %), inflation maîtrisée (1,3 %) et taux de chômage (5,2 %) bien inférieur à la moyenne européenne sur l'ensemble de la période 2000-2006. Vaste pays fort de quelque 9.000.000 d'habitants, la Suède dispose d'importantes ressources naturelles comme le minerai de fer et le bois. Fortement dépendant du commerce extérieur, l'économie suédoise se caractérise par un secteur industriel bien développé. Ainsi, des entreprises telles que Volvo, Saab, Electrolux et Ericsson sont devenues des marques de renommée mondiale.

La Suède figure également parmi les états qui investissent le plus dans la

recherche et le développement, tout en promouvant de nouveaux secteurs porteurs de l'économie, tels que les technologies de l'information, la biotechnologie, l'agroalimentaire ou encore les énergies renouvelables. En outre, l'économie suédoise présente de nombreuses opportunités pour les acteurs de la place financière suédoise. Un séminaire sur la place financière, suivi d'une réception officielle, sera organisé à Stockholm le 16 avril 2008. Les entreprises luxembourgeoises intéressées ont l'opportunité d'entrer en contact avec des entreprises locales. Un déplacement à Linköping est prévu le 17 avril 2008 (secteurs de l'aéronautique, des hautes technologies, ...). ■

Pour l'inscription et tout renseignement complémentaire, l'équipe du Département International – Affaires Européennes, se tient à votre entière disposition: M. Niels DICKENS/Mme Sabrina SAGRAMOLA
Tél.: 42 39 39-371/334 – Fax: 43 83 26 – E-mail: europe@cc.lu.

April 17th – 19th 2008

Luxembourg – Taiwan Joint Business Council in Taipei, Taiwan

Under the initiative of the Luxembourg Chamber of Commerce, the Luxembourg – Taiwan Joint Business Council was inaugurated in Taipei on April 20th 2007. The Council is made up of Taiwanese and Luxembourg businessmen and has the long term goal of strengthening trade, business and investment relations between the two sides.

The Council will help businesses from both sides to better understand each other and facilitate respective investment flows. On the occasion of the inauguration, 2 distinct seminars were held in Taipei, one on Logistics and Investment opportunities in Luxembourg and the second one on financial services offered in Luxembourg.

In September 2007, a delegation of some 30 Taiwanese businessmen, under the leadership of Mr. Theodore Huang, Chairman of the Chinese National



Tower 101 à Taipei, Taiwan

Association of Industry & Commerce and Chairman of the Teco Group, visited Luxembourg for 2 days. The major

ity of Taiwanese companies present were impressed with the Luxembourg Logistic Network. "Establishing linkages between Asia and Europe has not been easy, but we are determined to do it and Luxembourg is the gateway for Taiwanese businesses into the European market" said Council chairman Theodore Wang.

The Luxembourg Chamber of Commerce in close cooperation with the Luxembourg Investment Fund Association (ALFI) will lead an Economic Mission to Taiwan from April 17th until April 19th 2008.

Contacts with the local business-community can be arranged for all participants. A financial seminar will be held on April 18th with the objective of informing the local fund community about the latest developments of the European and Luxembourg fund legislation. ■

Interested companies are kindly requested to contact Mr. Jean-Claude VESQUE:

Tel: 42 39 39-311 – E-mail: jean-claude.vesque@cc.lu – Deadline for registration is 21st March 2008.

24 avril 2008

3^e Journée des Régions Russes à la Chambre de Commerce

Les entrepreneurs luxembourgeois auront l'occasion de venir s'informer sur les opportunités que peuvent offrir diverses régions de la Russie lors de la 3^e journée des Régions Russes qui se déroulera le jeudi 24 avril 2008 à la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg.

Cet événement sera organisé par la Chambre de Commerce en collaboration avec le Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur et l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Moscou.

Cette journée s'inscrit dans toute une démarche de promotion des rela-

tions commerciales entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Fédération de Russie, avec des initiatives telles que la 2^e journée des Régions Russes en 2006, la visite de plusieurs délégations en 2007 ou encore la mission économique officielle à Moscou et Ekaterinbourg en 2006. ■

Si vous souhaitez participer au présent événement ou obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Département International – Affaires européennes – Enterprise Europe Network – Luxembourg de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
Tél.: (+352) 42 39 39-372/373 – Fax: (+352) 43 83 26 – E-mail: europe@cc.lu.
Personnes de contact: Bettina MILEWSKI/Anne-Cécile SADOT

20-22 mai 2008

Bourse de coopération – FUTURALLIA 2008 au Québec



Pour sa 13^e édition le Forum International FUTURALLIA se déroulera au Québec au Canada du 20 mai au 22 mai 2008. FUTURALLIA est une activité de maillage d'entreprises à l'échelle internationale visant le

développement de partenariats d'affaires entre PME. Un concept unique de rendez-vous est utilisé, sur une base de deux jours, au cours desquels les participants ont l'opportunité de rencontrer jusqu'à 12 entreprises de leur choix. Ce forum offre ainsi de nouvelles possibilités d'accès aux marchés internationaux et se présente comme une plate-forme stratégique et incontournable de rencontres professionnelles afin de créer des partenariats commerciaux, financiers ou technologiques intéressants et constructifs. La participation luxembourgeoise sera organisée par le Département International, pôle Hors Europe, de la Chambre de Commerce de Luxembourg. Pour cette manifestation les organisateurs attendent plus

de 1.000 chefs de PME en provenance de 25 pays et régions du monde entier.

Cette année, FUTURALLIA a pour vocation principale de réunir les entreprises provenant des secteurs suivants:

- Agroalimentaire
- Défense et sécurité
- Géomatique
- Électronique
- Équipement de fabrication et développement durable
- Deuxième transformation du bois
- Matériel de transport
- Optique/Photonique
- Plastiques et matériaux composites
- Technologies de l'information
- Sciences de la vie/Santé/Nutrition ■

Les entreprises intéressées à recevoir des informations supplémentaires sur FUTURALLIA sont invitées à contacter M. David LUTTY – Département International de la Chambre de Commerce – Tél.: 42 39 39-316
E-mail: david.lutty@cc.lu ou de visiter le site Internet de FUTURALLIA – www.futuralliaquebec2008.com

23-25 septembre 2008

Salon PROCEED au Grand-Duché de Luxembourg – Le rendez-vous de l'Europe industrielle

Le salon PROCEED, le salon européen de la sous-traitance, de la fourniture et des services industriels lancera sa 14^e édition aux halls de LUXEXPO. Il se déroulera du 23 au 25 septembre 2008. L'édition 2007, qui se tiendrait à Metz, a réuni 221 exposants et accueilli 3.500 visiteurs.

Pour 2008, le salon change dimension et calque ses ambitions sur le dynamisme de la région SAAR-LOR-LUX. PROCEED élargit son domaine d'influence vers de plus vastes horizons avec la possibilité de pénétrer au cœur d'un immense marché. Les chiffres sont élo-

quents: 500.000 entreprises industrielles de Belgique, Luxembourg, Allemagne, Europe du Nord et de l'Est sont potentiellement visées.

Fidèle à sa ligne de conduite, PROCEED continue, plus que jamais, à valoriser la sous-traitance de proximité. Son atout c'est bien de jouer la carte de la complémentarité régionale en sachant que 60% des exposants proviennent de la Grande Région. PROCEED dispose aujourd'hui d'un nouveau vecteur de communication: le TGV Est européen. Un solide argument pour convaincre et séduire les 300.000 PME-PMI de la

région parisienne désormais à 2h15 de Luxembourg.

PROCEED ouvrira ses portes avec une offre exhaustive en compétences industrielles et un large choix de solutions techniques incluant les sujets suivants:

- Transformation des métaux
- Maintenance industrielle
- Services industriels
- Plasturgie, caoutchouc
- Informatique industrielle
- Electricité, électronique
- Fourniture industrielle
- Services industriels ■

Pour recevoir de plus amples informations concernant la participation en tant qu'exposant ou visiteur, nous vous prions de contacter les organisateurs du salon

Tél.: +33 3 83 36 71 64 – E-mail: info@proceedexpo.com

Le Département International – Affaires Européennes de la Chambre de Commerce se tient également à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire

Tél.: (+352) 42 39 39-374 – Fax: (+352) 43 83 26

E-mail: europe@cc.lu – Personne de contact: M. Stephan DIETZEN

2ÈME ÉDITION

GOLDEN
TICKET
AWARDS
2008

Du 25 avril au 25 mai

Je participe
pour être leur favori

Pour participer...



Rosport
Blue Viva
d'Wasser vom Lössen

RTL

SHOPPING IN LUXEMBOURG

GOOD IDEA

14 février 2008

Grand intérêt des entreprises luxembourgeoises pour la **Moldavie**



La présentation des atouts de l'économie moldave de S.E.M. Igor Dodon, Ministre de l'Economie et du Commerce de la Moldavie, a suscité un vif intérêt de la part des entreprises luxembourgeoises

Avec plus de 60 participants, le séminaire sur la Moldavie organisé par Enterprise Europe Network de la Chambre de Commerce en collaboration avec l'Ambassade de la Moldavie a rencontré un franc succès.

Avec la présence de nombreuses personnalités importantes de la vie politique et économique moldave, cet événement avait pour but principal d'approfondir la connaissance de l'environnement économique du pays et

de stimuler les relations commerciales et les investissements entre les entreprises luxembourgeoises et moldaves. La délégation moldave était conduite par S.E.M. Igor Dodon, Ministre de l'Economie et du Commerce de la Moldavie, accompagné par M. Victor Cibotaru, Premier Vice Gouverneur de la Banque Nationale de la Moldavie.

Des présentations portant sur la situation économique et le climat d'investissement, sur le système d'imposition et le secteur bancaire ont été réalisées dans le cadre de cet événement, visant à mettre en valeur les atouts de l'économie moldave et à souligner l'attrait de cette destination.

Voisin direct de l'UE, de par ses frontières avec la Roumanie, ses faibles coûts de production ainsi que la croissance de son PNB de plus de 6 % par an depuis 2001 font de la Moldavie une terre d'investissement attractive. Parmi les produits exportés figurent notamment les produits agro-alimentaires, les textiles, les produits en cuir, les métaux et les articles en métal, ainsi que les machines et les équipements.

La Moldavie importe entre autres des produits minéraux, des machines et des produits chimiques. Le marché moldave constitue également un marché potentiel pour le secteur financier. ■

KAYSER

Systems s.à r.l.

26, am Flouer
L-6587 Steinheim

Tel. (+352) 26 72 02 23
Fax (+352) 26 72 02 25

Internet: www.kayser-systems.lu
E-mail: info@kayser-systems.lu

- Equipement pour l'industrie stockage, bureau et environnement
- Outillage, Quincaillerie et produits techniques
- Protection de travail / Protection de l'environnement
- Technique de levage / hydraulique
- Conteneur de secteur
- Service / Livraison "just in time"
- Emballage
- Votre partenaire pour: industrie, commerce, commune atelier et chantier
- Notre savoir faire en qualité, prix et service

Pour de plus amples informations sur l'économie moldave, nous vous invitons à consulter le site www.eicluxembourg.lu où vous pouvez retrouver les présentations réalisées dans le cadre de cet événement (dans les archives de la rubrique «Manifestations»).



EIN STARKES NETZWERK

Seit 2005 konnten bei mehr als 1.250 teilnehmenden Unternehmen aus 40 verschiedenen Ländern bereits mehr als 10.000 Einzelgespräche vermittelt werden. Möglich macht das ein starkes Netzwerk der Euro Info Centres (EICs), der Europäischen Kommission, der Handelskammer Luxemburg, der Handwerkskammer Region Stuttgart und vielen anderen internationalen Partnerorganisationen. Der „b2fair“ Business Award sorgt jährlich für die Nominierung der erfolgreichsten Kooperationsprojekte des Vorjahres.

IHRE BENEFITS

- Effektive Terminplanung durch vorbereitete Treffen
- Hohe Ergebnisqualität durch qualifizierte Kontakte
- Kontakte zu Ausstellern und Besuchern des weltweit größten Technologieereignisses
- Umfangreiches Serviceangebot
- Ihre Messeteilnahme sorgt bereits im Vorfeld für Aufmerksamkeit

So machen Sie Business-Kontakte



Wegen des wachsenden globalen Wettbewerbs der vergangenen Jahre agieren heute auch kleine und mittelständische Unternehmen (KMU) zunehmend international. Chancen entdecken sie vor allem im Einkauf, im Vertrieb und in der Markterschließung. Anders als bei großen Unternehmen fehlt ihnen jedoch oft ein ausgeprägtes Export- und Vertriebsmanagement. Messen und Kooperationsbörsen sind für KMU beliebte Instrumente der Markterschließung im Ausland. Doch auch mit diesen Instrumenten läuft die Suche nach neuen Einkaufsquellen oder ausländischen Geschäftspartnern häufig spontan und weniger strategisch ab.

Kommen Sie schnell und effektiv ins Gespräch

An diesem Punkt setzt b2fair an: Mit dem „b2fair“ Matchmaking-Event kommt zusammen, was zusammengehört. Bereits im Vorfeld der HANNOVER MESSE werden Ihren individuellen Bedürfnissen entsprechend potenzielle Geschäftspartner aus einem internationalen Netzwerk ausgewählt. Diese können Sie dann ganz bequem an Ihrem Messestand oder im

Global Business Forum treffen – ideale Voraussetzungen zur Neukundenakquise und zur Generierung neuer Businesskontakte. Das Ganze bei einem Minimum an Aufwand und Kosten. Eine Woche vor Messebeginn erhalten Sie Ihren individuellen Terminkalender inklusive detaillierten Auskünften über Ihre Gesprächspartner. Etwaige Updates im Verlauf der HANNOVER MESSE liefert Ihnen das „b2fair“ Koordinationsteam tagesaktuell an Ihren Messestand.

Nie zuvor war Matchmaking einfacher

Nutzen Sie das Potential von rund 5.000 Ausstellern und ca. 200.000 Fachbesuchern der HANNOVER MESSE. Nie zuvor war Networking so einfach wie mit dem „b2fair“ Matchmaking-Event. Planen Sie schon jetzt Ihren erfolgreichsten Messebesuch aller Zeiten.

Jetzt registrieren!

 www.hannovermesse.de
www.b2fair.com





Weltweite Kontakte in fünf Schritten

1. Registrieren Sie sich heute noch im Internet unter www.b2fair.com und geben Sie Ihre Kooperationswünsche und Leistungsprofile an.



2. Ihre potenziellen Geschäftspartner für den Bereich Außenwirtschaft/internationale Kooperationen werden durch ein internationales Netzwerk ermittelt.



3. Sie erhalten onlinegestützt die genauen Profile der teilnehmenden Unternehmen. Aufgrund Ihrer individuellen Wünsche organisiert „b2fair“ auf der HANNOVER MESSE die Treffen mit Ihren potenziellen Partnern.



4. Eine Woche vor Messebeginn bekommen Sie als Aussteller einen vorläufigen Terminkalender. Während der HANNOVER MESSE erhalten Sie dann tagesaktuelle Updates direkt an Ihren Messestand. Besucher bekommen ihren Terminkalender am „b2fair“ Infocounter auf dem Global Business Forum in Halle 6.



5. Treffen Sie auf der HANNOVER MESSE Ihre Wunschpartner zum Matchmaking und zu konkreten Gesprächen.



Ihre Teilnahme am „b2fair“ Matchmaking-Event sorgt bereits im Vorfeld für Aufmerksamkeit. Gewinnen Sie auf Ihre individuellen Bedürfnisse und Anforderungen abgestimmte neue Partner, Kunden und Lieferanten bei geringem Zeit- und Geldaufwand. Im Rahmen der HANNOVER MESSE 2008 finden dann Treffen mit Ihren Wunschpartnern statt.

KOORDINATION MATCHMAKING-PARTNER

Ihr Kontakt für das b2fair Matchmaking Event

Chamber of Commerce
of the Gr. D. of Luxembourg
Sabrina Sagramola
Project Director b2fair
Tel. +352 423939-333 /334
Fax +352 438326
hannovermesse@b2fair.com

Handwerkskammer Region Stuttgart
Jürgen Schäfer
Project Director b2fair
Tel. +49 711 1657-280
Fax +49 711 1657-300
hannovermesse@b2fair.com

Ihr Kontakt bei der Deutschen Messe in Hannover

Olaf Daebler
Project Director

Lynn Stamenkovic
Project Manager
Tel. +49 511 89-31322
Fax +49 511 89-30506
Lynn.Stamenkovic@messe.de

Eleonora Colotta
Project Assistant
Tel. +49 511 89-31136
Fax +49 511 89-30506
Eleonora.Colotta@messe.de



RÜCKFAXANTWORT

+49 (0)511 89 - 30506

- Ja, wir möchten an der Kooperationsbörse teilnehmen.
- Wir haben noch weitere Fragen und bitten um persönliche Kontaktaufnahme.

Unsere Kontaktdaten:

.....
Firma

.....
Adresse

.....
Telefon

.....
Fax

.....
E-Mail

.....
Ansprechpartner

IMPRESSUM

Herausgeber: Deutsche Messe
D-30521 Hannover
Olaf Daebler (verantw.)
Redaktion, Layout: local global GmbH, Stuttgart
Fotos: Deutsche Messe
Nachdruck mit Quellenangabe gestattet.
Belegexemplar erbeten.

«b2fair» Hanovre: le monde industriel se donne rendez-vous



La Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg et son Entreprise Europe Network – Luxembourg vous invitent à participer à la foire internationale «Hannover Messe 2008» et à la bourse de coopération «b2fair» qui seront organisées du 21 au 25 avril 2008 à Hanovre en Allemagne.

Chaque année, ce salon mondialement réputé offre une plate-forme de rencontres uniques pour les entreprises du secteur industriel. Avec une superficie de 210.000 m², la «Hannover Messe» réunit à chacune de ses éditions près de 200.000 visiteurs professionnels et plus de 6.000 exposants. En 2008, la foire internationale d'Hannovre se subdivisera en de multiples sous-salons spécialisés: Industrial Automation (Interkama+; Factory Automation, Industrial Building Automation); Digital Factory, Subcontracting; Energy; Power Plant Technology; Pipeline Technology; Micro technology; Research & Technology.

De plus amples informations sur chaque sous-salon peuvent être consultées sur le site web officiel:

www.hannovermesse.de

■ Les rencontres «b2fair» à Hanovre: «boost your business contacts!»

Pour la quatrième année consécutive, la «Hannover Messe» sera renforcée par une bourse de coopération: les rencontres «b2fair». Le concept «b2fair – Business to Fairs» a été créé en 2005 avec pour objectif d'aider les entreprises dans leurs démarches d'internationalisation et dans leurs recherches de nouveaux partenaires. Basé sur la combinaison judicieuse de foires internationales et d'échanges de coopération, les entreprises participantes choisissent au préalable les entreprises qu'elles désirent rencontrer.

Un grand succès est attendu pour cette quatrième édition, compte tenu du vif intérêt suscité l'année passée: 50 partenaires de 26 pays associés à l'événement, un total de 250 entreprises inscrites provenant de 40 pays et près de 3.000 rendez-vous organisés au préalable.

Les rencontres «b2fairs» offrent aux entreprises participantes des avantages multiples: un gain de temps grâce à la planification des rendez-vous, la possibilité de rencontrer des visiteurs dont la présence n'est pas connue lors d'une participation traditionnelle à une foire,

des informations pointues sur les participants, un important échange d'informations et de savoir-faire sur des secteurs d'activités divers. En bref, le «b2fair» constitue un moyen certain d'optimiser sa participation à ce salon professionnel.

Il convient également de souligner que Entreprise Europe Network – Luxembourg Chambre de Commerce vous accompagnera et vous assistera dans toutes vos démarches afin de garantir que votre participation soit couronnée de succès.

Durant l'événement «b2fair» de la Foire de Hanovre, Entreprise Europe Network décernera le prix «b2fair – Business Award 2008» qui récompensera trois petites et moyennes entreprises pour leur esprit d'entreprise et la qualité de leurs contacts.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le site officiel de la manifestation: www.b2fair.com > Hannover Messe 2008.

En cas d'intérêt de votre part, vous avez la possibilité de vous inscrire directement en ligne à partir du site «b2fair»: www.b2faironline.com/Hannover-Messe ou de nous renvoyer le coupon dûment rempli. ■

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de prendre contact avec le Département International – Entreprise Europe Network – Luxembourg Chambre de Commerce

Tél.: 42 39 39-334/371 – E-mail: b2fair@cc.lu

Personnes de contact: Mme Sabrina SAGRAMOLA/M. Niels DICKENS.

COUPON RÉPONSE • à remplir en lettres majuscules

Entreprise: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Fonction: _____

Adresse: _____

Code postal/localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

http:// _____

- souhaite participer aux rencontres «b2fair» lors de la Hannover Messe 2008
- souhaite recevoir plus d'informations sur le concept «b2fair» et les autres événements organisés
- souhaite un rendez-vous avec un collaborateur du Département International – Enterprise Europe Network – Luxembourg Chambre de Commerce

**Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg**

Département International

Enterprise Europe Network – Luxembourg

Personnes de contact:

Mme Sabrina SAGRAMOLA/M. Niels DICKENS

7, rue Alcide de Gasperi

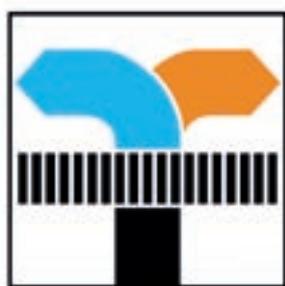
Luxembourg/Kirchberg • L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-334/371 • Fax: 43 83 26

E-mail: b2fair@cc.lu

7-8 mai 2008

Visite accompagnée au salon IFAT à Munich



Pour la 3^e fois, le Département International de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg en collaboration avec l'Enterprise Europe Network – Luxembourg offre aux entreprises une visite accompagnée au salon IFAT à Munich, salon professionnel de référence pour le secteur de l'environnement. La visite du salon est prévue du 7 au 8 mai prochain.

Se déroulant tous les trois ans, ce salon connaît une augmentation constante des exposants et visiteurs depuis sa création.

Il a enregistré d'excellents résultats en 2005, rassemblant plus de 2.200 exposants en provenance de 36 pays et environ 109.000 visiteurs du monde entier. La 15^e édition du salon présentera une gamme de sujets encore plus vaste. Il met un accent particulier sur les secteurs suivants:

- Techniques de traitement de l'eau et des eaux usées;
- Dispersion de l'eau et canalisation;
- Protection du littoral et protection contre les inondations;
- Traitement des déchets et recyclage;
- Production d'énergie à partir de déchets;
- Assainissement des déchets et traitement du sol;
- Purification de l'air, élimination des gaz toxiques, maintien de la pureté de l'air;
- Réduction du bruit et isolation acoustique;
- Systèmes de reprise des consignes;

- Techniques de métrologie et de laboratoire;
- Science, recherche et transfert de technologie.

Pour faciliter votre déplacement, nous vous proposons un voyage collectif en autocar****, pour autant qu'il ait un intérêt suffisant manifesté de la part des entreprises luxembourgeoises. ■

**Les entreprises intéressées
désirant recevoir de plus amples
informations sur le déroulement
de la visite sont priées de contacter
le Département International –
Enterprise Europe Network –
Luxembourg Chambre de Commerce
E-mail: een@cc.lu
Tél.: 42 39 39-372/374**

Textes européens publiés du 11 janvier 2008 au 20 février 2008

Enterprise Europe Network-Luxembourg vous offre, par le biais du bulletin de la Chambre de Commerce, la possibilité de commander gratuitement des recommandations, communications, décisions, directives et règlements euro-

péens. Vous trouverez ainsi dans chaque édition du Merkur une liste référentielle contenant une sélection de ces textes publiés lors de la période précédant sa parution.

Pour obtenir un ou plusieurs des documents listés, il vous suffit de nous

retourner le bon de commande en cochant le numéro du document ainsi que la langue de votre choix. Le(s) document(s) souhaité(s) vous sera/seront transmis gratuitement par courrier normal ou par courrier électronique. ■

Communications publiées du 11 janvier 2008 – 20 février 2008

1	2008/C10/02	Avis du CESE sur le livre vert sur l'amélioration de l'exécution des décisions de justice au sein de l'UE: la saisie des avoirs bancaires.
2	2008/C10/12	Avis du CESE sur la proposition de directive relative à la protection de l'environnement par le droit pénal.
3	2008/C27/01	Avis de la BCE sur les mesures nécessaires à la protection de l'euro contre le faux monnayage

Décisions publiées du 11 janvier 2008 – 20 février 2008

4	2008/49/CE	Protection des données à caractère personnel dans le cadre de la mise en œuvre du Système d'information du marché intérieur
5	2008/50/CE	Modalités d'application du règlement 1367/2006 relatif à la convention d'Aarhus en ce qui concerne les demandes de réexamen interne d'actes administratifs
6	70/2008/CE	Un environnement sans support papier pour la douane et le commerce

Directives publiées du 11 janvier 2008 – 20 février 2008

7	2008/1/CE	Prévention et réduction intégrées de la pollution (version codifiée)
8	2008/5/CE	Indication sur l'étiquetage de certaines denrées alimentaires d'autres mentions obligatoires que celles prévues dans la directive 2000/13/CE
9	2008/9/CE	Modalités du remboursement de la TVA en faveur des assujettis qui ne sont pas établis dans l'État membre du remboursement, mais dans un autre État membre
10	2008/8/CE	Lieu des prestations de services

Règlements publiés du 11 janvier 2008 – 20 février 2008

11	20/2008	Mesures pour la mise en œuvre des règles communes dans le domaine de la sûreté aérienne
12	8/2008	Règles techniques et procédures administratives communes pour le transport commercial par avion
13	106/2008	Programme communautaire d'étiquetage relatif à l'efficacité énergétique des équipements de bureau (refonte)

BON DE COMMANDE • à remplir en lettres majuscules

Entreprise: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal/localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

http:// _____

Nous souhaitons recevoir les textes législatifs suivants:

en français en allemand
 en anglais autre (à préciser) _____

1 2 3 4 5 6
 7 8 9 10 11 12
 13

**Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg**

Département International

Enterprise Europe Network – Luxembourg

Personne de contact: Mme Anne-Cécile SADOT

7, rue Alcide de Gasperi

Luxembourg/Kirchberg • L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-333 • Fax: 43 83 26

E-mail: een@cc.lu

BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires

En raison de l'internationalisation de l'économie, les PME souhaitant sortir de leurs frontières et conquérir de nouveaux marchés peuvent soit décider de le faire seules, soit conclure des coopérations avec des PME situées dans les Etats visés. Une entreprise optant pour le partenariat a ainsi le choix entre plusieurs types de partenariats:

■ Le partenariat commercial:

- La prospection des marchés
- La promotion des produits
- La distribution des produits
- Le contrat de distribution, de distribution réciproque, de concession, d'agence, de franchise, de marketing et de portage

■ Le partenariat industriel:

- La fabrication commune des produits
- La sous-traitance stratégique
- Les achats groupés
- La logistique commune

■ Le partenariat technologique:

- Le transfert de technologie et de savoir-faire
- La sous-traitance stratégique
- La soumission et l'exécution en commun de programmes de recherche
- La conception et le développement, l'adaptation de nouveaux produits en commun

■ Les formes participatives de partenariat:

- La joint venture
- Le groupement d'intérêt économique et le groupement européen d'intérêt économique
- La prise de participation
- Les groupements momentanés d'entreprises

Pour faire face à de nouveaux marchés et à la concurrence, le partenariat apparaît comme étant une des solutions pouvant permettre à toute PME/PMI disposant de moyens limités de faire face à de grandes entreprises et de devenir une entreprise concurrente non négligeable sur le marché européen, voire mondial. Il s'agit de réaliser à plusieurs ce qui est plus difficile à faire seul.

Etre actif sur le marché international implique qu'une entreprise soit présente sur plusieurs marchés nationaux ne répondant pas forcément aux mêmes règles, et un marché international où les concurrents sont encore plus nombreux que sur le marché national ou européen.

Le partenariat permet ainsi aux entreprises de petite et de moyenne taille de diminuer ces risques.

Au vu du nombre d'offres de coopération existantes, Entreprise Europe Network – Luxembourg vous propose la possibilité d'entrer en contact avec des partenaires potentiels, en répondant à une des propositions d'affaires émanant aussi bien d'entreprises luxembourgeoises, de la Grande Région, ou situées dans l'un des 27 Etats membres de l'Union européenne, dans un pays candidat à l'adhésion ou dans un Etat tiers où Entreprise Europe Network est représenté.

Si vous êtes intéressés par une offre de coopération bien déterminée, vous pouvez recevoir les coordonnées de la société, une description de son offre, ainsi que des informations diverses sur son fonctionnement (capital, chiffre d'affaires, expériences internationales, etc.).

Vous pouvez aussi soumettre une offre de recherche de coopération en contactant Entreprise Europe Network – Luxembourg de la Chambre de Commerce. Une entrevue peut également être arrangée sur simple demande.

Entreprise Europe Network – Luxembourg
Tél.: 42 39 39-333
Fax: 43 83 26
E-mail: een@cc.lu

OFFRES DE COOPERATION

- 1 Société française, spécialisée dans l'industrie agro-alimentaire et en particulier de produits à base de viande, recherche des distributeurs et des importateurs (EIC-20071206024).
- 2 Société pakistanaise, spécialisée dans la fabrication et l'exportation de tapis, recherche des importateurs et des agents commerciaux en Europe (EIC-20080123).
- 3 Société indienne, spécialisée dans le négoce de textile, souhaite entrer en contact avec des sociétés intéressées par l'achat de fibres en coton etc. provenant d'Inde (EIC-20080207).
- 4 Société allemande, spécialisée dans la distribution de produits chimiques, propose ses services d'intermédiaires commerciaux pour la distribution de produits cosmétiques et pharmaceutiques (EIC-20080115011).
- 5 Société italienne, spécialisée dans la production de divers articles d'artisanat de luxe, recherche des intermédiaires commerciaux (EIC-20080114010).

- 6 Société irlandaise, spécialisée dans le développement de logiciels ViewControl et gestion des risques, recherche des revendeurs (EIC-20080109014).
- 7 Société grecque, spécialisée dans la fabrication à la main de bougies décoratives et aromatisées, recherche des grossistes, distributeurs et agents commerciaux (EIC-20080108001).
- 8 Société suédoise, spécialisée dans la fabrication d'outils de précision pour le moulage par injection, propose ses services de sous-traitance (EIC-20080107003)
- 9 Société roumaine, spécialisée dans la production de meubles, recherche des importateurs et des distributeurs (EIC-20071231060).
- 10 Société hongroise, spécialisée dans le commerce de divers objets, recherche des producteurs et des grossistes d'objets ménagers en plastique et en bois pour les importer en Hongrie (EIC-20071230034).

BON DE COMMANDE • à remplir en lettres majuscules (Toutes les mentions sont obligatoires.)

Entreprise: _____

Numéro au RCS: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal/localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

http:// _____

1 2 3 4 5 6
 7 8 9 10

Date: _____

Signature: _____

**Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg**
Département International
Enterprise Europe Network – Luxembourg

Personne de contact: Mme Anne-Cécile SADOT

7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg/Kirchberg • L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39-373 • Fax: 43 83 26
E-mail: een@cc.lu

6500 m² modulables pour vos conférences et réunions

Située au cœur du quartier d'affaires du Kirchberg, la Chambre de Commerce vous offre un cadre prestigieux pour l'organisation de vos événements

- 4 grandes salles de conférence
- 36 salles de formation
- Matériel de haute technologie
- Parking privé de 650 places



Votre partenaire pour la réussite

7, rue Alcide de Gasperi
L- 2981 Luxembourg

Tél.: + 352 42 39 39 - 240
Fax: + 352 43 83 26
events@cc.lu www.cc.lu

Formation en gestion de projets d'innovation

Remise des certificats aux participants du 1^{er} cycle de formation en «Gestion de projets d'innovation»



Les participants présents ont été félicités par Isabelle Schlessler, Luxinnovation (à gauche), Michel Brachmond, Chambre des Métiers (3^e à gauche), Gilles Schlessler, Luxinnovation (2^e à droite) et Paul Emering, Chargé de Direction IFCC (à droite).

Le mardi 29 janvier 2008 a eu lieu dans les locaux de la Chambre de Commerce, la remise des certificats aux participants de la formation «Gestion de projets d'innovation». Cette formation, organisée par l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce, Luxinnovation et la Chambre des Métiers, a pour objectif de transmettre aux participants les compétences indispensables pour mettre en place une véritable démarche d'innovation dans l'entreprise.

Pour cette première promotion, 27 participants issus majoritairement de petites et moyennes entreprises luxembourgeoises, s'étaient inscrits aux 8 modules de formation.

Les personnes suivantes ont obtenu un certificat de participation:

Damien Aps, Florence Arsimoles, Dominique Barraco, Fernand Becker, Frank Bingen, Nico Binsfeld, Jean-Christophe Burkel, Agnès Coudurier, Brigitte de Haeck, Amélie Geisen, Vin-

cent Hueber, Emilie Ladmiral, Stephen Lee, Stephen Leleu, Chris Marcilla, Béatrice Martin, Benoît Mazy, Pierre Orlewski, Noëlle Peltier, Claire Poirier, André Richardy, Laurence Rougeot, Georges Theis, Vincent Toussaint, Michel Unsen-Bellion, Thibault Villette et Philippe Winkin.

Le lancement de la 2^e édition du cycle est prévu au mois d'avril 2008. ■

Pour tout renseignement concernant cette formation, contacter l'IFCC (info@ifcc.lu).

Remise des certificats de réussite à l'IFCC

L'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC) a organisé le lundi 18 février 2008 sa cérémonie de remise des certificats de son «After Work Training Program» et la remise des certificats aux lauréats des formations pour cafetiers, futurs commerçants et professions de l'immobilier. 473 lauréats ont reçu un certificat délivré sous l'autorité du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle. M. Nic Alff, Directeur de la Formation Professionnelle au Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, Mme Elodie Hofmann, représentante du Ministère des Classes Moyennes, ainsi que les représentants des fédérations patronales assistaient à cette remise en tant qu'invités d'honneur.

L'«After Work Training Program» s'adresse aux personnes qui, par l'intermédiaire de la formation professionnelle continue, veulent élargir leurs compétences personnelles et professionnelles. Vu l'évolution de l'environnement de l'entreprise et du marché de l'emploi, le «lifelong learning» permet à tout employé d'adapter sa qualification professionnelle. Organisées en dehors des heures de travail, ces formations ont comme objectif de permettre aux participants de réaliser leur projet individuel de formation dans une perspective d'évolution de leur carrière ou bien d'améliorer leur employabilité en vue d'un changement de métier ou de fonction.

La session d'automne 2007 de l'«After Work Training Program» regroupait 13 cours du soir articulés autour des domaines du marketing, de la gestion des ressources humaines, de la comptabilité, de la fiscalité et des langues. Ce programme était constitué aussi bien de



Les lauréats de l'«After Work Training Program», lors de la remise des certificats

formations d'initiation en la matière, que de formations de perfectionnement notamment en comptabilité ou en fiscalité pour lesquelles l'IFCC peut se prévaloir d'une offre complète et reconnue par les entreprises ressortissantes de la Chambre de Commerce. 260 lauréats ont obtenu leur certificat de réussite.

Dans le cadre légal de l'accès à la profession de cafetier, de commerçant voire aux professions de l'immobilier, l'IFCC offre des formations accélérées équivalentes aux qualifications professionnelles requises par le droit d'éta-

blissement. Les cours pour futurs commerçants, cafetiers et professions de l'immobilier permettent aux candidats de s'initier à la gestion d'entreprise. À côté des techniques de financement, de marketing, des ressources humaines, du droit du travail ainsi que de la fiscalité, le participant apprend à connaître les spécificités de sa profession.

Pour ces sessions, 46 personnes ont réussi les cours pour cafetiers, 167 les cours pour commerçants dont 149 lauréats pour les professions de l'immobilier. ■

Pour de plus amples renseignements, prière de bien vouloir contacter
l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce
Tél.: (+352) 42 39 39 220 – E-mail: info@ifcc.lu

16 avril 2008

Conférence: Les conséquences sociales en matière de restructurations d'entreprises

L'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC) organise le mercredi 16 avril 2008 de 18.00 à 19.30 heures une conférence ayant comme thème «Les conséquences sociales en matière de restructurations d'entreprises».

Cette conférence a comme objectif de présenter aux dirigeants de PME, cadres et chefs de départements les concepts de licenciement individuel et collectif, opérés en matière de restructurations de sociétés.

M^e André Marc donne les explications juridiques et descriptions pratiques liées aux premiers plans sociaux négociés sur base du concept du main-

tien dans l'emploi instauré par la loi du 22 décembre 2006.

Enfin, il analyse les concepts juridiques utilisés, en vue d'éviter ou de réduire en cas de restructuration, le nombre de licenciements envisagés, ceci grâce à la mise en place des mesures de

départ volontaire, travail à temps partiel, prêt temporaire de main d'œuvre, départ anticipé à la retraite, ainsi que la conclusion de conventions d'entreprises négociées entre la direction d'une société et les représentants du personnel (et éventuellement les syndicats). ■

PROGRAMME:

17h45:	Accueil des participants
18h00:	Mot de bienvenue – Paul Emering, Chargé de direction de l'IFCC
18h05:	Conférence – «Les conséquences sociales en matière de restructurations d'entreprises» M ^e André Marc, Avocat à la Cour, Partner, Allen & Overy
19h30:	Vin de l'amitié offert par l'IFCC

La conférence se déroulera en langue française au
Centre de Conférences de la Chambre de Commerce – 7, rue Alcide de Gasperi – L-2981 Luxembourg.
Renseignements et inscriptions: IFCC – Tél.: (+352) 42 39 39-220 – www.ifcc.lu – E-mail: info@ifcc.lu

Formulaire d'inscription • À renvoyer pour le mercredi 9 avril 2008 au plus tard à:

Nom: _____

Prénom: _____

Entreprise: _____

Adresse de l'entreprise: _____

Code postal/localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

Les conséquences sociales en matière de restructurations d'entreprises

- participe à la conférence du mercredi 16 avril 2008
 ne participe pas à la conférence du mercredi 16 avril 2008

Date: _____ Signature: _____

Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC)

Personne de contact: Mlle Doris Thilges

L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-220 • Fax: 42 39 39-820

E-mail: doris.thilges@cc.lu

Konferenz: Content Management Systeme im Vergleich

Kennen Sie diese Situation? Sie haben sich für den Einsatz eines Content Management Systems (CMS) in Ihrem Unternehmen entschieden. Aufgrund der Funktionsvielfalt und Kostenüberlegungen fällt Ihre Wahl auf ein Open Source CMS. Externe Berater und Mitarbeiter kürzen die Liste der 300+ zur Verfügung stehenden Open Source CMS auf 3 bis 4 Systeme.

Ging bis zu dieser Vorauswahl alles glatt, endet die Harmonie meistens hier. Einige Berater empfehlen Typo3, andere finden es zu kompliziert. Einige

Mitarbeiter empfehlen Mambo/Joomla andere setzen auf Plone. Oftmals gesellt sich in dieser Situation noch ein Dienstleister hinzu, der sein hausgemachtes, kommerzielles CMS empfiehlt. Da dieser Dienstleister sein, vielleicht funktional unterlegenes CMS, sehr gut kennt und alle Fragen beantworten kann, hat er gute Chancen das Projekt zu gewinnen. In dieser Konferenz können wir Sie nicht vor einem solchen Szenario schützen. Dennoch können wir Sie in die Lage versetzen, das für Ihr Unternehmen am besten geeignete CMS auszuwählen.

■ Inhalt

Es werden die Content-Management-Systeme Typo3, Drupal, Plone und Joomla aus administrativer und redaktioneller Sicht betrachtet. Hierbei werden die Systeme live in einer produktiven Umgebung dargestellt. Der Besucher bekommt ein Gefühl über die Komplexität bzw. die Einfachheit im Umgang mit den Systemen. Es werden sowohl die Frontend als auch die Backend-Bereiche der Systeme vorgestellt, so dass der Besucher den Prozess der Content-Pflege live mitverfolgen kann. ■

- Zielsetzung:**
- Entscheidungshilfe für die Wahl des geeigneten Content-Management-Systems
 - Ideensammlung für die Erstellung oder Erweiterung Ihres Pflichtenheftes für Ihr Web-Projekt
 - Beantwortung Ihrer Fragen unter Berücksichtigung Ihrer unternehmensspezifischen Anforderungen

Referent: Michael Hoffmann

Zielgruppe: Entscheidungsträger, Geschäftsführer, Abteilungsleiter, EDV-Leiter, Projekt-Leiter, Web-Designer

Datum: 5. Mai 2008 von 18.00-19.30 Uhr

Sprache: Deutsch

Preis: Kostenlos

Ort: Centre de Formation de la Chambre de Commerce 7, rue Alcide de Gasperi Luxembourg-Kirchberg

Einschreibung: www.ifcc.lu

Informationen: Institut de Formation de la Chambre de Commerce
Tel.: (+352) 42 39 39-220
E-mail: info@ifcc.lu
www.ifcc.lu



Des compétences locales,
une vocation internationale !

Plus loin, ensemble !

Pour la Chambre de Commerce, l'accompagnement d'entreprises luxembourgeoises sur les marchés étrangers est une priorité absolue, en soutenant activement les missions de promotion économique, salons de coopération, visites accompagnées de foires, stands collectifs, journées d'opportunités d'affaires et séminaires, le Département International de la Chambre de Commerce encourage la mise en relation des entreprises nationales et étrangères.



7-8 avril 2008



Séminaire: mise en place et suivi du référentiel OHSAS 18001

Objectifs:

Au terme de ce séminaire, le stagiaire doit être capable de participer activement à la mise en place ou au suivi d'un système de management de la sécurité et de la santé au travail selon le référentiel OHSAS 18001

- Programme:**
- Introduction au management de la sécurité et de la santé au travail
 - Politique sécurité-santé
 - Recensement des dangers et évaluation des risques
 - Conformité réglementaire et veille réglementaire
 - Elaboration de programmes sécurité-santé: objectifs, cibles et plans d'actions
 - Sensibilisation, formation, consultation et communication en matière de sécurité-santé
 - Structure documentaire et maîtrise (manuel, procédures, formulaires, ...)
 - Maîtrise opérationnelle
 - Etat d'alerte et réponse à une situation d'urgence
 - Mesure et surveillance des performances
 - Audits internes sécurité-santé, non-conformités, incidents et accidents de travail, actions préventives et correctives
 - Revue de direction
 - Bénéfices d'un système de management de la sécurité et de la santé au travail
 - Planification d'une démarche de mise en place d'un système de management de la sécurité et de la santé au travail

- Intervenant:** Christine ADELIN
Ingénieur et consultante, Luxcontrol
- Langue:** Français
- Public cible:** Personnes qui sont ou seront chargées de piloter la mise en place ou le suivi d'un système de management de la sécurité et de la santé au travail
- Durée:** 2 jours
- Dates:** 7 et 8 avril 2008
- Horaire:** 08.30 à 17.00 heures
- Droit d'inscription:** 350 €
documentation, rafraîchissements et déjeuners compris
- Lieu:** Centre de Formation de la Chambre de Commerce
7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg
- Nombre maximal de participants:** 15
- Inscription:** www.ifcc.lu
- Informations:** Institut de Formation de la Chambre de Commerce
L-2981 Luxembourg
- Eliane Theis
- Tél.: (+352) 42 39 39-225
Fax.: (+352) 42 39 39-820
- E-mail: info@ifcc.lu
www.ifcc.lu

La communication d'entreprise face aux médias: enjeux et opportunités

Si bon nombre d'entreprises ont reconnu l'importance revenant à la communication externe, force est de constater que la façon dont sont utilisés les outils permettant de véhiculer un message donné vers l'extérieur fait preuve d'une méconnaissance réelle des critères de sélection de l'information appliqués par les médias.

Comment expliquer autrement les tournures récurrentes du type «La satisfaction des consommateurs constitue l'une de nos principales priorités» ou «Le soleil était au rendez-vous», voire «Un vin d'honneur a été offert à l'issue de la rencontre», véhiculant dans bon nombre de communiqués de presse, des banalités dépourvues de tout contenu informatif?

Comment expliquer autrement l'assiduité affichée par certains acteurs lorsqu'ils essaient de faire passer un

message en utilisant une tonalité trop euphorique, voire publicitaire, enlevant au message toute crédibilité?

Pour bien communiquer il faut également connaître les contraintes des médias et être en mesure de procéder à une analyse préalable permettant de définir si l'auteur du message suscitera l'attention des médias par le simple fait qu'il est considéré comme étant un acteur d'envergure ou s'il devra se distinguer par d'autres aspects pour susciter l'intérêt. Et finalement, il faudra s'assurer que l'information à faire passer est susceptible d'intéresser le public.

Afin de permettre d'approfondir ce sujet, l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce vous invite à vous inscrire à sa formation «La communication d'entreprise face aux médias» qui aura lieu le 9 avril 2008 de 8.30 à 12.30 heures. ■



Tom Hermes, conseiller Fedil – Business Federation Luxembourg, licencié en journalisme et communication, ancien journaliste de RTL Radio Lëtzebuerg

Pour de plus amples renseignements, prière de bien vouloir contacter:
Institut de Formation de la Chambre de Commerce – L-2981 Luxembourg
Tél.: (+352) 42 39 39-220 – E-mail: info@ifcc.lu – www.ifcc.lu

**WIRTSCHAFTSAUSKÜNFT
FORDERUNGSEINZUG**

Unternehmensspezifische
Lösungen für ein
erfolgreiches Risk-
Management

Creditreform Luxembourg SA
Tel. 00 352 263460-1
Fax 00 352 263460-50
e-mail info@creditreform.lu

**RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX
RECouvreMENT DE CRÉANCES**

Solutions spécifiques pour améliorer le
risk-management de votre entreprise

seit/dépuis 1879

Creditreform

Unternehmen Sie nichts ohne uns

9 avril 2008



La communication d'entreprise face aux médias

- Objectifs:**
- Connaître les contraintes et les besoins des médias en général
 - Avoir un aperçu sur les critères de sélection de l'information appliqués par les médias
 - Utiliser différents outils de la communication externe

- Programme:**
- Le paysage médiatique au Luxembourg
 - La presse quotidienne
 - La presse périodique
 - La presse radiophonique
 - La presse télévisée
 - Quelques notions élémentaires
 - La communication interne
 - La communication externe
 - Les différences entre la communication dans un but d'information et de journalisme et dans un but publicitaire
 - Les critères de sélection de l'information
 - Les outils de la communication externe
 - Communiqués de presse: règles à observer, contenu et diffusion
 - Conférences de presse: convocation et déroulement
 - Site Internet: contenu et mise à jour
 - Analyse de cas pratiques

Intervenant: Tom HERMES – Licencié en journalisme et communication, ancien journaliste-rédacteur-présentateur de RTL Radio Lëtzebuerg

Langue: Français

Public cible: Chefs d'entreprises, cadres de PME ou d'administrations, attachés de presse et collaborateurs de départements communication et marketing

Durée: 0,5 jour

Date: 9 avril 2008

Horaire: 08.30 à 12.30 heures

Droit d'inscription: 140 €

Lieu: Centre de Formation de la Chambre de Commerce 7, rue Alcide de Gasperi Luxembourg-Kirchberg

Nombre maximal de participants: 20

Inscription: Prière de vous inscrire via le site Internet www.ifcc.lu

Mieux vous écouter,
Mieux vous écouter,
 mieux vous guider !
 mieux vous guider

ESPACE  ENTREPRISES

Que ce soit dans des domaines juridique, administratif, économique, social, dans le cadre d'une création, d'une reprise ou d'une transmission de société, la mission de l'Espace Entreprises est d'assister dans les meilleures conditions ceux qui, par leur initiative, contribuent à l'expansion de l'économie luxembourgeoise.

Votre partenaire pour la réussite





PROGRAMME DE FORMATION AVRIL-MAI 2008

INTITULÉ	DATES	HORAIRE	PRIX
RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION			
CF1 La culture et les comportements dans l'entreprise	10, 11, 12/4/2008	10,11/4: 8.30 - 17.00 12/4: 8.30 - 12.30	550 €
S Les modalités d'accès à la législation sur la formation professionnelle continue	11/4/2008	8.30 - 16.30	150 €
S Conduire et gérer un projet de formation	5, 6/5/2008	8.30 - 17.00	350 €
CF1 La mobilité et la gestion des carrières	8, 9, 10/5/2008	8,9/5: 8.30 - 17.00 10/5: 8.30 - 12.30	550 €
S Le processus de recrutement: savoir attirer et garder les meilleurs	19/5/2008	8.30 - 17.00	175 €
MARKETING ET COMMERCIAL			
S Mieux accueillir et vendre en magasin	16, 17/4/2008	8.30 - 17.00	350 €
S Low-Budget-Marketing: Comment commercialiser votre business avec succès	16, 17/4/2008	8.30 - 17.00	350 €
S E-mail marketing	21, 22/5/2008	8.30 - 17.00	350 €
S Boostez vos résultats par la vente-conseil	26, 27/5/2008	8.30 - 17.00	350 €
COMMERCE INTERNATIONAL			
S Connaître et employer les Incoterms	18/4/2008	8.30 - 17.00	175 €
SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT			
S Mise en place et suivi du référentiel OHSAS 18001	7, 8/4/2008	8.30 - 17.00	350 €
S Formation aux gestes de premiers secours «Sauveteur, secouriste du travail»	24, 25/4/2008	24/4: 13.00 - 17.00 25/4: 8.30 - 16.30	250 €
S Sécurité-incendie: chargé d'évacuation	7/5/2008	13.00 - 17.00	140 €
S Protection contre l'incendie aux bâtiments	23/5/2008	8.30 - 17.00	175 €
DROIT			
S Sécurité sociale luxembourgeoise	8, 9/4/2008	8.30 - 17.00	350 €
S Fin du contrat de travail	16/4/2008	8.30 - 17.00	175 €
S Recouvrement judiciaire des créances	16/4/2008	18.30 - 20.30	75 €
S Structures représentatives du personnel au niveau de l'entreprise	23/4/2008	8.30 - 12.30	140 €
S Sécurité sociale dans un environnement multinational	7/5/2008	8.30 - 17.00	175 €
GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE			
S Établir et analyser les ratios clés	15/4/2008	8.30 - 17.00	175 €
CF2 Évaluer la structure financière de l'entreprise	17, 18/4/2008	8.30 - 17.00	525 €
S Planification budgétaire et financière	21, 28/4/2008	14.00 - 18.00	175 €
S Analyse financière, contrôle de gestion et contrôle interne	6, 7/5/2008	8.30 - 17.00	350 €
CF2 Comptabilité analytique et contrôle de gestion	8, 9/5/2008	8.30 - 17.00	525 €
S Management efficace avec la «Balanced Scorecard»	24, 25/4 et 23/5/2008	8.30 - 17.00	500 €
S Trésorerie et gestion des flux financiers en entreprise	28, 29/5/2008	8.30 - 17.00	350 €
S Comment définir la valeur de mon entreprise? Céder ou reprendre, mais à quel prix?	29/5/2008	9.00 - 16.00	175 €
FISCALITÉ			
S Application de la TVA: les 5 questions à se poser	9, 10/4/2008	8.30 - 17.00	350 €
S Déclaration de TVA	11/4/2008	8.30 - 17.00	175 €
ORGANISATION ET EFFICIENCE PERSONNELLE			
S Mehr Ruhe und Gelassenheit durch bewusstes Atmen	8, 22/4/2008	18.30 - 20.30	150 €
S Affirmez-vous au quotidien	10, 11/4/2008	9.00 - 17.00	350 €
S Effective use of time	23/4/2008	8.30 - 17.00	175 €
S Augmenter ses résultats par une organisation de travail efficace	29, 30/5/2008	8.30 - 17.00	350 €
RELATIONS PROFESSIONNELLES			
S Management d'une équipe	8, 9, 25/4/2008	8.30 - 17.00	500 €
S Von der Fach- zur Führungskraft	28, 29/4/2008	8.30 - 17.00	350 €
S Erfolgreiches Konfliktmanagement	7, 8/5/2008	8.30 - 17.00	350 €
S Déléguer efficacement... pour un nouveau management plus responsabilisant	8, 9/5/2008	8.30 - 17.00	350 €
S Kundenservice am Telefon	20/5/2008	8.30 - 17.00	175 €
COMMUNICATION ÉCRITE ET ORALE			
S Communication d'entreprise face aux médias	9/4/2008	8.30 - 12.30	140 €
S Rhetorik: die Kunst eine Rede zu reden	14, 21, 28/4/2008	18.30 - 21.00	200 €
S Grundlagen wirksamer Kommunikation mit Mitarbeitern, Vorgesetzten und Kunden	16, 17/4/2008	8.30 - 17.00	350 €
S Besprechungen erfolgreich führen	17, 18/4/2008	17/4: 14.00 - 18.00 18/4: 08.30 - 17.30	250 €
S Techniques de négociation	19, 20/5/2008	8.30 - 17.00	350 €
S Trainieren Sie Ihre Schlagfertigkeit	21/5/2008	8.30 - 17.00	175 €
S Erfolgreich verhandeln mit schwierigen Gesprächspartnern	29, 30/5/2008	8.30 - 17.00	350 €
BUREAUTIQUE			
S Initiation à Word	7, 8/4/2008	8.30 - 17.00	390 €
S Initiation à Computer Aided Design (CAD)	9/4 - 30/4/2008	16.30 - 19.30	550 €
S Perfectionnement en Excel	22, 23/5/2008	8.30 - 17.00	390 €
LANGUES			
S Lëtzebuergesch fier Ufänger - Modul 1	9/4 - 6/6/2008	12.15 - 13.45	275 €

S = Séminaires organisés en partenariat avec l'OLAP et la Chambre des Métiers

CF1: Modules faisant partie du cycle «Management des compétences» - CF2: Module faisant partie du cycle «Mécanismes financiers de l'entreprise»

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:
Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Locaux:

7, rue Alcide de Gasperi · Luxembourg-Kirchberg

Adresse postale:

Institut de Formation de la Chambre de Commerce
L-2981 Luxembourg

(+352) 423939-220

(+352) 423939-820

info@ifcc.lu

www.ifcc.lu

I F C C
Institut de Formation
de la Chambre de Commerce

15 avril 2008



Séminaire: établir et analyser les ratios clés

Objectifs: Au terme de ce séminaire, le stagiaire doit être capable de:

- Mise en place d'un tableau de bord pour l'entreprise
- Interprétation des ratios pour aider le dirigeant d'entreprise à prendre les décisions adéquates

Programme: Introduction au management de la sécurité et de la santé au travail

- Ratios clés
 - Ratios d'efficacité
 - Ratios de solvabilité
 - Ratios de rentabilité
 - Ratios de liquidité
- Mise en place d'un tableau de bord
 - Définition et objectifs d'un tableau de bord
 - Principes à respecter lors de la mise en place d'un tableau de bord
 - Suivi d'un tableau de bord
- Interprétation des ratios
 - Cas pratiques permettant une analyse des ratios

Intervenants: Bruno FISCHER, Manager
Anne CANET, Manager
PricewaterhouseCoopers

Langue: Français

Public cible: Dirigeants de PME, contrôleurs de gestion, comptables expérimentés

Durée: 1 jour

Date: 15 avril 2008

Horaire: 08.30 à 17.00 heures

Droit d'inscription: 175 €
documentation, rafraîchissements et déjeuners compris

Lieu: Centre de Formation de la Chambre de Commerce
7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg

Nombre maximal de participants: 15

Inscription: www.ifcc.lu

Informations: Institut de Formation de la Chambre de Commerce
L-2981 Luxembourg

Eliane Theis

Tél.: (+352) 42 39 39-225
Fax. : (+352) 42 39 39-820

E-mail: info@ifcc.lu
www.ifcc.lu

ONET LUXEMBOURG

PROPRETÉ - MULTISERVICES

Tél : 40 44 48 - www.onet.lu

Lancement réussi du nouveau certificat «Global Investments» pour les professionnels du secteur financier

Le mercredi 31 janvier dernier, s'est tenue à la Chambre de Commerce de Luxembourg, également lieu de cours pour l'Université, la présentation de la nouvelle formation de Sacred Heart University. En présence de nombreux invités, deux des Professeurs du campus de Luxembourg ont présenté les attraits d'une telle formation destinée aux professionnels du secteur financier.

Lors de cette soirée, Dr. Alfred Steinherr, ancien Chef Economiste à la Banque européenne d'investissement, à notamment mis en avant les éléments couverts dans les différents cours qui seront très bénéfiques aux personnes travaillant dans les domaines des hedge funds, asset management ou encore du private banking.

Cette formation, composée de 5 cours au choix parmi 7 proposés (Financial Management, Investments, Alter-

native Investments, Portfolio Management, Derivatives & Risk Management, Advanced Risk Management, Mergers and Acquisitions) apportera des connaissances très utiles et importantes pour des employés travaillant déjà au sein d'un établissement financier mais également aux professionnels responsables de projets fiscaux, aux avocats ou aux auditeurs, a précisé lors de cette présentation Julian Presber, Senior Vice President de State Street à Luxembourg et Professeur de Finance de l'Université.

Ce nouveau Certificat reprend la structure des formations actuellement proposées, à savoir le MBA et les Certificats en Management et Finance. Ainsi, les cours se donneront toujours en anglais, le soir entre 18h30 et 21h30 afin de donner le maximum de flexibilité aux étudiants qui seront essentiellement des professionnels actifs du Luxembourg. ■



John F. Welch College of Business

Nouvelle collaboratrice

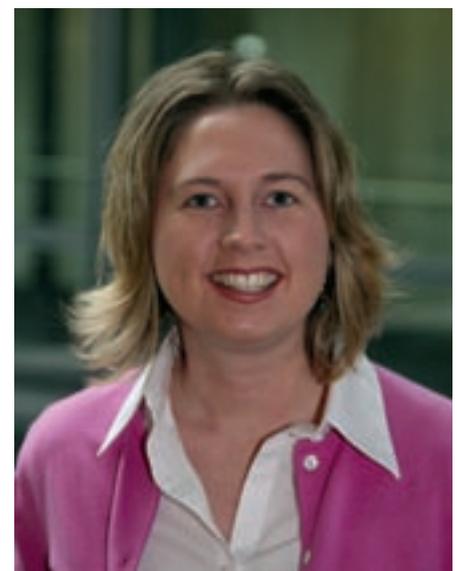
A 30 ans, Paula Gaughan rejoint le John F. Welch College of Business de Sacred Heart University. L'équipe actuelle renforce ainsi sa présence sur le campus luxembourgeois qui, depuis 17 ans maintenant, continue à développer des formations de troisième cycle dans les domaines du Management et de la Finance.

De nationalité américaine et diplômée d'un Bachelor en Communication obtenu à Wilkes University de Pennsylvanie, Paula a déjà une grande expérience du milieu universitaire puisqu'elle était auparavant Manager au sein du

département mécénat du Cabrini College de Philadelphie et Assistant Director pour le Rosemont College, également en Pennsylvanie. Elle aura dorénavant la charge d'Office Manager au sein du John F. Welch College of Business.

■ Prochaines sessions de formation (MBA & Certificats)

- Investments (Avril)
- Operations Management (Avril)
- E-Commerce (Avril)
- Accounting for Decision Making (Mai)
- Portfolio Management (Mai) ■



Paula Gaughan, nouveau membre de l'équipe du John F. Welch College of Business, campus de Luxembourg

Pour tout renseignement concernant les formations et événements à venir, contactez Antoine Rech, Development Manager
arech@shu.lu – Tél.: (352) 22 76 13 31 – www.shu.lu

Partenariats entre l'Université du Luxembourg et deux universités belges

Signature d'un accord-cadre avec l'Université de Liège et les FUNDP de Namur



Photo: Luc Deflorenne/Université du Luxembourg

Lors de la signature de l'accord-cadre (de gauche à droite): les recteurs Bernard Rentier (Université de Liège), Rolf Tarrach (Université du Luxembourg) et Michel Scheuer (FUNDP de Namur). Debout: Le vice-recteur Albert Corhay et la directrice générale Monique Marcourt (Liège), le vice-recteur Franck Leprévost (Luxembourg), le Gouverneur de la Province de Luxembourg Bernard Caprasse et le vice-recteur Lucien Kerger (Luxembourg)

En présence de Bernard Caprasse, Gouverneur de la Province de Luxembourg, l'Université du Luxembourg a signé le 20 février un accord-cadre sur l'échange d'étudiants avec l'Université de Liège (ULg) et les Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix (FUNDP) de Namur.

De la sorte, l'Université du Luxembourg (UL) poursuit sa mise en œuvre de la mobilité obligatoire des étudiants de Bachelor. Les accords facilitent consi-

dérablement le départ des étudiants souhaitant poursuivre leurs études dans une des universités partenaires.

Des conventions pour des formations spécifiques pourront désormais être signées par les facultés concernées. Cet accord s'inscrit dans le cadre de la coopération que l'Université du Luxembourg souhaite instaurer avec des universités prestigieuses de la Grande Région.

La cérémonie de signature s'est déroulée au Campus Limpertsberg en

présence du recteur Rolf Tarrach et des vice-recteurs Franck Leprévost et Lucien Kerger de l'Université du Luxembourg. L'Université de Liège était représentée par son recteur Bernard Rentier, par le vice-recteur Albert Corhay et par la directrice générale Mme Monique Marcourt, les FUNDP par leur recteur Michel Scheuer.

Cette coopération rendra aussi possible la mise en place d'écoles doctorales communes. ■

Le monde de l'économie en ligne.

www.cc.lu

Le site Internet de la Chambre de Commerce a été voulu le plus complet possible afin d'offrir à l'internaute une large source d'informations. Avec des informations pratiques, une actualité mise à jour en permanence et la possibilité de vous inscrire en ligne aux manifestations organisées par la Chambre de Commerce, le site cc.lu est le point de rencontre de tous les représentants des acteurs économiques du pays. Grâce au cc.lu, ce sont des liens vers tous nos partenaires qui vous sont proposés. Plus qu'un portail, c'est une fenêtre sur le monde de l'économie qui est ouverte.

Votre partenaire pour la réussite

CHAMBRE DE COMMERCE LUXEMBOURG

7, rue Alcide de Gasperi L-2981 Luxembourg Tél: + 352 42 39 39 - 330 Fax: + 352 43 83 26 chamcom@cc.lu www.cc.lu

inlingua grande région

LUXEMBOURG - METZ - NANCY - ATHUS "CROSSING LANGUAGE BARRIERS"

Nos Formations Academy – SOLO

Les "SOLO" de inlingua® grande région, ce sont des programmes personnalisés pour une progression ciblée. Choisissez l'efficacité individuelle pour découvrir une nouvelle langue ou approfondir vos connaissances linguistiques.

Profile	A la carte et sur mesure, soyez l'acteur de vos progrès!
MODULE	JOURS & HORAIRES
30 heures	agenda fixe ou libre

C.I.P® 120

Le programme "Class Affairs" de inlingua® reconnu par les décideurs et cadres dirigeants. Crash Intensity Program®120: idéal pour toutes celles et ceux qui souhaitent améliorer, consolider ou parfaire leurs compétences en un temps restreint. Une exclusivité inlingua® worldwide!

MODULE	JOURS & HORAIRES
22.5 heures	du Lundi au Vendredi 08h30 - 11h45
15 heures	du Lundi au Vendredi 08h30 - 14h15 déjeuner inclus
22.5 heures	du Lundi au Vendredi 08h30 - 16h15 déjeuner inclus

Renseignements et inscriptions au 40 35 47
contact@inlingua-gr.com - www.inlingua-gr.com

www.innovation.public.lu

Le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche

Une source d'information spécialisée pour CHEFS et CREATEURS D'ENTREPRISE, CHERCHEURS et ETUDIANTS:

- > le Guide des aides à l'innovation et à la R&D: financements, coopérations technologiques, bourses...
 - > les offres et les demandes de technologies du Marché des technologies
 - > le Répertoire des compétences technologiques d'établissements basés au Luxembourg
 - > des Appels à propositions et Appels d'offres du FNR, de la Commission européenne et de l'ESA
- et aussi: l'Agenda de l'innovation et la Une, les Success stories, les Publications... !

Une mise à jour régulière des contenus français-anglais

- > ABONNEZ-VOUS A LA LETTRE DE DIFFUSION DU PORTAIL: c'est un des nombreux SERVICES INTERACTIFS !



Foire de Printemps 2008

Les entreprises luxembourgeoises innovantes présentent au grand public leurs innovations lors d'une exposition commune à la Foire de Printemps 2008

Dans le but de promouvoir les innovations «Made in Luxembourg» auprès du grand public luxembourgeois, Luxinnovation, en étroite collaboration avec la FEDIL – Business Federation Luxembourg et d'autres partenaires, planifie l'organisation d'une exposition officielle Recherche-Développement sur un stand commun lors de la prochaine Foire de Printemps qui se tiendra du 24 mai au 1^{er} juin 2008.

La Foire accueille tous les ans près de 80.000 visiteurs. Lux expo mettra cette exposition en avant dans le cadre de sa communication nationale et l'intégrera dans la visite officielle de la Foire organisée pour les autorités nationales.



A cette occasion, Luxinnovation et la FEDIL invitent cordialement les entreprises innovantes du Luxembourg

à les rejoindre pour cette manifestation nationale importante et à bénéficier d'une occasion unique pour montrer au grand public la créativité et la capacité d'innovation de leurs ingénieurs et collaborateurs.

Dans un contexte similaire, Luxinnovation avait déjà eu le plaisir de rassembler de nombreuses sociétés autour d'expositions communes lors du Festival des Sciences.

La présence d'entreprises telles que Goodyear, Delphi, Arcelor, Paul Wurth, IEE, SES ou encore Rotarex, Accumalux et Carrosserie Comes (pour n'en citer que quelques-unes) avait connu un franc succès auprès du public. ■

Pour plus de renseignements concernant cette exposition et les modalités de participation, veuillez contacter:
M. Xavier Feller – Tél.: +352 43 62 63-1 – E-mail: xavier.feller@luxinnovation.lu

5-7 juin 2008

Un stand collectif luxembourgeois au Salon Européen de la Recherche et de l'Innovation 2008

Avec plus de 30.000 visiteurs et quelque 300 exposants attendus cette année, le Salon Européen de la Recherche et de l'Innovation de Paris sera un des événements majeurs de 2008 dans le secteur de la recherche et de l'innovation en Europe.

Du 5 au 7 juin 2008, ce salon réunira les principaux acteurs français et européens du monde scientifique, entre-

preneurial et institutionnel : centres de R&D publics et entreprises présenteront leurs dernières recherches et innovations remarquables aux professionnels, chercheurs, investisseurs, mais aussi au grand public, passionnés de sciences et aux étudiants à la recherche d'informations.

Luxinnovation a d'ores et déjà réservé sa présence lors de cet événement

unique. Afin de présenter une image du Grand-Duché de Luxembourg qui reflète l'excellence de ses acteurs en matière d'innovation et de recherche, l'Agence organise un stand collectif qui permettra non seulement aux exposants de présenter et valoriser leurs innovations mais aussi de rencontrer des partenaires potentiels qui leur permettront d'élargir leur réseau. ■

Pour plus de renseignements concernant cette exposition et les modalités de participation, veuillez contacter:
M. Xavier Feller – Tél.: +352 43 62 63-1 – E-mail: xavier.feller@luxinnovation.lu

Êtes-vous prêts?



Votre sécurité sur mesure

Gardiennage et surveillance des biens mobiliers et immobiliers • Patrouilles mobiles • Intervention sur alarme • Télésurveillance • Intrusion • Détection et extinction d'incendie • Détection de pannes techniques • Contrôle d'accès et gestion du temps • Vidéosurveillance et enregistrement • Portes automatiques • Sécurité périphérique • Équipement bancaire • Traitement des valeurs • Gestion de supports de données

Brink's, votre partenaire pour tous vos besoins en matière de sécurité.

BRINKS

Integral Sécherheet fir Privatleit a Betriber





17-18 mai 2008

Journées Portes Ouvertes Luxembourgeoises à ecostart 2: à la rencontre des startups luxembourgeoises

Le temps d'un week-end, les 17 et 18 mai 2008, le centre d'entreprise et d'innovation ecostart 2 ouvrira ses portes au grand public à l'occasion des Journées Portes Ouvertes Luxembourgeoises. Une belle occasion de découvrir les entreprises innovantes hébergées dans le nouveau bâtiment 2 du centre à Foetz.

Mis à disposition des jeunes entreprises innovantes depuis 2003 par le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur pour les aider à s'installer, le centre ecostart à Foetz est géré par Luxinnovation et offre des surfaces de bureaux ainsi que des locaux industriels sur plus de 8.000 m².

D'une part, le centre permet l'accueil de porteurs de projets innovants au stade

de l'idée et les accompagne jusqu'à leur phase de démarrage. D'autre part, un hébergement temporaire proposé à des prix très attractifs attend les jeunes entreprises innovantes ou les filiales d'entreprises étrangères qui veulent démarrer leur activité au Luxembourg, sans attendre la construction de leurs propres murs.

Deux critères essentiels régissent l'acceptation au centre ecostart: le projet d'entreprise doit être innovant et le por-

teur doit disposer d'un plan d'affaires. Pour ce dernier point, Luxinnovation se met à disposition des créateurs d'entreprises pour les conseiller dans l'élaboration de leur projet ainsi que dans la rédaction de leur business plan.

Les services des centres d'entreprise et d'innovation ecostart vont cependant largement au-delà de la seule mise à disposition de surface locative. En effet, Luxinnovation offre un ser-

vice de conseil personnalisé aux chefs d'entreprises ce qui permet à ces derniers de s'investir pleinement dans leur activité.

Les entreprises des centres ecostart bénéficient ainsi de visites régulières de conseillers de l'Agence et de services spécifiques, tels que l'organisation de manifestations ou de formations sur place. Luxinnovation agit aussi en tant qu'intermédiaire des différentes entreprises du centre, afin de favoriser la communication entre celles-ci et de permettre des échanges et les synergies qui en découlent.

Enfin, grâce à la présence de Luxinnovation à des salons et foires à l'étranger, les entreprises des centres ecostart bénéficient d'une promotion au-delà des frontières du Grand-Duché.

Actuellement, 10 startups (dont 3 en pré-incubation) sont hébergées au sein des deux bâtiments du centre ecostart et emploient une soixantaine de collaborateurs.

■ **e-Xstream Engineering S.à r.l.**

Fournisseur de logiciels et de services pour la modélisation micro-mécanique des matériaux composites et des produits à base de matériaux composites. www.e-xstream.com

■ **Solarwood Technologies S.A.**

Production de modules photovoltaïques polycristallins standards et monocristallins ainsi que les onduleurs appropriés. SolarWood Technologies se concentre actuellement sur la production d'un concept de toit solaire intégré (BIPV). www.solarwood.lu

■ **Raval Europe S.A.**

Développement, fabrication et commercialisation de systèmes de ventilation et accessoires pour réservoirs automobiles à carburant. www.raval.co.il

■ **SciLux Consulting S.à r.l.**

Soutien scientifique et technique aux entreprises dans la réalisation de tous types d'analyses et de tests en sous-traitance et la réalisation de projets de

R&D. SciLux Consulting offre également des services de veille technologique ainsi que d'aide au recrutement. www.scilux.lu

■ **Caselex S.à r.l.**

Service en ligne qui offre l'accès à la jurisprudence nationale d'un certain nombre de pays européens, dans divers domaines juridiques. Plate-forme innovante qui propose des possibilités d'organisation, de stockage, d'annotation et de traduction des textes des décisions judiciaires. www.caselex.com

■ **CPI S.à r.l.**

Industrialisation en usinage à commande numérique (analyse de l'existant, élaboration de la stratégie d'usinage, conception des outillages de prise de pièces et cotation, modélisation informatique de pièces, programmation FAO, traitement Post Processeur, simulation des usinages, assistance à la mise en route, dossier de fabrication) et optimisation de processus d'usinage existants. www.cpi.lu

■ **Nitrocision Europe (NCE) S.A.**

Traitement de surface et découpe par projection d'azote liquide à très haute pression. Technologie permettant un traitement sec, sans échauffement ni production d'effluents. NCE SA est active dans les secteurs suivants: nucléaire, marine, automobile, aéronautique, pétrole-chimie, sidérurgie. www.nitrocision.com

■ **AAS Consulting S.à r.l.**

Ingénierie sur mesure de systèmes informatiques flexibles dédiés à la traçabilité fine des produits et procédés. Recherche et développement d'une nouvelle plate-forme logicielle Open Source pour faciliter la création de systèmes d'activités.

■ **Lion Systems S.A.**

Développement de systèmes basés sur des capteurs optiques visuels, thermiques et topographiques et un logiciel permettant la synchronisation flexible de capteurs multiples pour des appli-

cations industrielles et médicales. Les systèmes fournissent des données statiques et dynamiques sur la topographie, reflètent l'image thermique et permettent une analyse ultra-rapide de mouvements.

■ **Sinnel Technology S.A.**

Développement de systèmes électroniques de traitement de l'information et de solutions informatiques en temps réel assurant la sûreté de fonctionnement des équipements pour l'industrie aéronautique, l'automobile, les télécommunications et la production industrielle.

Ces trois dernières entreprises sont actuellement en pré-incubation.

Les 17 et 18 mai 2008, le centre ecostart 2 ouvrira ses portes à l'occasion des Journées Portes Ouvertes Luxembourgeoises organisées sous le patronage du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, du Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement et de l'initiative Trau Dech! du gouvernement luxembourgeois, afin de permettre au public de découvrir le centre et de venir à la rencontre de certaines des start-ups qui y sont actuellement hébergées. ■



Partenaires Sociaux

**LE SPECIALISTE DU SALAIRE
AU GRAND-DUCHE
PLUS DE 500 UTILISATEURS**

**SOLUTION INFORMATIQUE POUR LE
CALCUL DES SALAIRES ET LA GESTION
DU PERSONNEL, FONCTIONNANT
ENTIEREMENT SOUS WINDOWS**

PRESENTATION GRATUITE, A DOMICILE

**UNE SOLUTION D'AVENIR
POUR LES PME ET FIDUCIAIRES**

Tél.: 26 44 78 51

Fax: 26 44 78 58

www.partenaires.lu

e-mail: info@partenaires.lu



**Pour de plus amples renseignements sur le centre ecostart
et sur les modalités de cette action portes ouvertes, veuillez contacter:**

Luxinnovation

M. Alain CLEMENS – Tél : +352 43 62 63-1

E-mail: alain.clemens@luxinnovation.lu

1, 2, 3, GO

Soirée de lancement de l'édition 2007-2008 du réseau interrégional 1, 2, 3, GO à la CCI de Trèves



Les membres, coaches et personnes de contact des relais 1, 2, 3, GO en Grande Région

La manifestation «L'innovation au-delà des frontières», organisée par le réseau 1, 2, 3, GO, a été un lieu d'échange constructif pour la centaine de personnes, entrepreneurs, coaches et porteurs de projet innovants, réunis le 23 janvier 2008 à la Chambre de Commerce de Trèves.

La Grande Région a besoin d'entrepreneurs innovants car ce sont eux qui créent le plus d'emplois hautement qualifiés et donc à haute valeur ajoutée. Rien que, par exemple, les quelque 170 entreprises qui ont été accompagnées par le réseau 1, 2, 3, GO depuis sa mise en œuvre en 2000 ont généré à elles seules près de 1.000 emplois.

Mais avant d'en arriver là, elles ont bien sûr eu besoin d'une idée innovante et d'un plan d'affaires convaincant. «Contrairement aux idées reçues, c'est d'abord pour soi-même que l'on devrait écrire son business plan, afin de mettre au clair son concept et ses objectifs, avant d'essayer de vouloir convaincre les autres, que ce soit sa banque ou

des investisseurs par exemple, de leur bien-fondé» a déclaré Monsieur Ulrich Link, Chef de Cabinet au Ministère de l'Economie de la Rhénanie-Palatinat, dans son mot de bienvenue. «C'est justement en utilisant les services d'un réseau comme 1, 2, 3, GO qu'un créateur peut élaborer son plan d'affaires de façon professionnelle, sans oublier l'ouverture interrégionale dont il peut profiter et le coaching offert gratuitement par des experts bénévoles.»

Il n'en demeure pas moins que ceci est plus facile à dire qu'à faire, comme en témoignent les entrepreneurs invités à cette manifestation et ayant créé leur société pendant les éditions précédentes.

Que ce soit Dan Hossu, directeur de DAKTY GmbH, une société fabriquant des capteurs biométriques des empreintes digitales, ou Alexandra Hähne, dont la société commercialise des manchons d'étanchéité pour la réparation de canalisations, ou encore Frank Diederich, le créateur de Mocom S.A., fournisseur

de technologies pour l'événementiel, tous insistent sur les facteurs déterminants pour le lancement réussi d'un projet innovant: la patience et la ténacité du créateur, son entourage et la nécessité d'avoir un bon réseau personnel pour éviter de se retrouver «seul contre tous» et enfin le financement, qui doit lui être défini et assuré avant le lancement concret de l'activité.

Pour le «networking», 1, 2, 3, GO s'en charge puisque ce réseau est composé de près de 300 coaches et experts issus de la Grande Région. Et il n'est pas rare que créateurs et coaches entretiennent, longtemps après le suivi apporté dans le cadre d'1, 2, 3, GO, des contacts professionnels réguliers.

■ Les coaches mis à l'honneur

Cet événement interrégional, organisé conjointement avec la CCI de Trèves, fut également l'occasion de rendre hommage aux coaches engagés à titre bénévole depuis 2001 auprès des créateurs innovants du réseau 1, 2, 3, GO.

Il s'agissait en particulier de Madame Anja Jeffries, directrice de l'institut de management IMPACT; Daniel Mormont, spécialiste belge en Business Development et stratégie Marketing; et Roger Petit, ancien ingénieur luxembourgeois du groupe ARBED/Arcelor-Mittal et maintenant consultant indépendant.

Créée en avril 2000 à l'initiative de la FEDIL (Fédération des Industriels du Luxembourg) avec d'autres partenaires institutionnels, le réseau d'entrepreneurs 1, 2, 3, GO est géré par l'a.s.b.l. Business Initiative en concertation avec les CCI de la Grande Région, Luxinnovation, Synergie-Lorraine et l'Interface-Entreprises de l'Université de Liège. Sa

mission est de promouvoir l'innovation et l'esprit d'entreprises dans la Grande Région.

Depuis sa création, 1, 2, 3, GO a contribué à l'élaboration de près de 700 plans d'affaires et à la création de 170 startups.

Ce sont près de 1.000 emplois qui ont été ainsi durablement créés. ■

Pour plus de détails consultez www.123go-networking.org ou contactez Samuel Paulus

E-mail: samuel.paulus@cc.lu – Tél.: (+352) 42 39 39 -273

Coaching d'entreprises innovantes

BTBEurope, des solutions informatiques innovantes pour les PME

Bien que le projet soit né depuis plusieurs années dans la tête de son créateur, c'est en décembre 2007 que l'entreprise Business To Business Europe a vu le jour. Son créateur Fabrice Reynders, programmeur et logisticien depuis plus de 10 ans, a été suivi, avant de se lancer, par l'a.s.b.l. Business Initiative 1, 2, 3, GO.

Ceci lui a permis de travailler à la rédaction de son business plan avec des professionnels du réseau 1, 2, 3, GO. Ce coaching est un instrument très important pour vérifier la pertinence de son concept et valider sa stratégie.

BTBEurope est une entreprise de services dans les domaines de la logistique et de l'informatique, dont l'ambition est d'assister ses clients tout au long du développement de leurs projets logistiques et informatiques.

Cette assistance se concrétise par l'étude et le développement des projets ainsi que par la recherche de partenaires éventuels. BTBEurope a conçu tout un panel de logiciels pour apporter une solution aux différents problèmes rencontrés par les entreprises, tant sur le plan de la logistique que sur le plan informatique: ERP, logiciels de gestion documentaire, sites e-commerce, ... Ces différentes solutions sont basées

sur les derniers standards de l'informatique et sont conçues dans un esprit de simplification pour les utilisateurs, ce qui les rend donc accessibles à tous. BTBEurope a développé des solutions d'externalisation informatique pour les PME.

Ces solutions évitent à ces petites sociétés de devoir embaucher un informaticien que les mises à jour régulières et payantes des différentes sociétés informatiques entraînent. Les solutions d'externalisation informatique proposées par BTBEurope ont un coût de location fixe comprenant tout. Ce sont des solutions partagées et sécurisées qui sont les mêmes pour toutes les sociétés quelle que soit leur taille, seul le matériel utilisé peut changer.

L'expérience en tant que Responsable Qualité du fondateur de la société a été utilisée pour développer la solution idéale dans ce domaine. Il a créé un logiciel de gestion de la qualité intégrée (SMDOC) qui fournit à un Responsable Qualité tous les outils pour un suivi correct de la qualité de son entreprise. Grâce à celui-ci, BTBEurope a eu la grande chance d'être choisie par plusieurs grandes sociétés dont la Chambre du Commerce du Grand-Duché de Luxembourg.



BTBEurope développe actuellement une nouvelle version de son programme ERP (Enterprise Resource Planning) pour les PME.

Celle-ci comportera les fonctions classiques de gestion de stock, les fonctions d'achat, de vente ainsi que le suivi de la facturation. Mais ce programme permettra aussi de se connecter à des robots de stockage KARDEX et ceci au travers du plan grand média de communication qu'est l'Internet. ■

Plus d'informations sur www.btbeurope.eu

Business Plan Booster

Boostez votre projet innovant!

La prochaine séance interrégionale de «Business Plan Booster», organisée par 1, 2, 3, GO, le réseau d'aide à l'élaboration du plan d'affaires pour projets innovants, aura lieu le 22 avril 2008 après-midi à la Chambre de Commerce de Sarrebrück.

Il s'agit pour les porteurs de projet inscrits au parcours 1, 2, 3, GO et bénéficiant déjà du suivi de ses experts en

création d'entreprise d'une phase primordiale dans la finalisation de leur dossier. Le «Business Plan Booster» est organisé sous forme d'entretiens individuels d'une heure chacun, leur permettant de tester en direct auprès de trois coaches la qualité de leur plan d'affaires.

C'est un outil particulièrement efficace pour vérifier ses hypothèses, notam-

ment celles liées à la partie «financement» du projet, valider sa stratégie, et bénéficier d'avis et de conseils constructifs avant de finaliser son business plan.

Les coaches du réseau 1, 2, 3, GO utilisent pour ce faire une série de critères et une méthodologie développées avec le cabinet McKinsey assurant ainsi un niveau de qualité des plans d'affaires particulièrement élevé. ■

Pour plus de renseignements sur le réseau consultez www.123go-networking.org.

Pour plus de détails sur la séance de «Business Plan Booster» du 22 avril 2008, contactez

Rachel Gaessler – E-mail: rachel.gaessler@cc.lu – Tél.: (+352) 42 39 39-271

LinuxDays

Un vent de liberté a soufflé sur la 7^e édition des LinuxDays



Plus d'informations sur:
www.linuxdays.lu

Le Centre de Recherche Public Henri Tudor, Lilux et l'Université du Luxembourg viennent de clôturer la 7^e édition des LinuxDays, l'événement annuel dédié aux logiciels libres.

■ Qu'est-ce qu'un logiciel libre?

Cette expression court depuis la première moitié des années 80 mais il est encore parfois nécessaire de clarifier sa définition. «Logiciel libre» fait référence à la liberté de chacun (simple utilisateur ou développeur) d'exécuter, de copier, de distribuer, d'étudier, de modifier et d'améliorer un logiciel. Quatre libertés sont plus précisément visées:

- la liberté d'exécuter le programme, pour tous les usages,
- la liberté d'étudier le fonctionnement du programme, et de l'adapter à ses besoins,
- la liberté de redistribuer des copies,
- la liberté d'améliorer le programme et de publier ses améliorations, pour en faire profiter toute la communauté.

Les logiciels libres intéressent chaque année une cible de plus en plus vaste en

raison non seulement de ses multiples avantages mentionnés ci-dessus, mais aussi de la gratuité de son utilisation.

Le public des LinuxDays 2008 composé d'environ 100 étudiants, professionnels, salariés et indépendants, a confirmé avoir mis à jour et étendu ses connaissances lors des groupes de travail et des conférences organisées.

Les participants ont aussi particulièrement apprécié de pouvoir étoffer leur réseau de contacts.

Les taux de participation à chaque groupe de travail démontrent l'évolution de l'intérêt des utilisateurs des logiciels libres. En effet, lors des premiers LinuxDays, les cours pour débutants étaient les plus prisés, alors qu'en 2008, entre dix thématiques proposées, les utilisateurs sont plus intéressés par:

- les techniques de hacking (détournement des systèmes de sécurité) et contre-mesures – avec 27 participants
- l'utilisation du langage de programmation Python dans un contexte scientifique – avec 19 participants.

Le Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité est certifié ISO 9001:2000

Pour assurer sa pérennité et afin de rester crédibles vis-à-vis de toutes les parties prenantes, l'un des objectifs que s'était fixé le Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité A.s.b.l. lors de son Assemblée Générale 2007 était d'obtenir la certification selon la norme ISO 9001:2000.

C'est chose faite depuis le 31 janvier 2008, date à laquelle il a reçu la confir-

mation de l'organisme de certification, attestant que son organisation répondait aux exigences de la norme.

En bâtissant un système simple et en limitant la documentation à un minimum, le MLQ voulait démontrer aux entreprises qu'ISO 9001 ne rime pas forcément avec «usine à gaz».

Il a également voulu démontrer l'intérêt de mettre en place un Système de

Management de la Qualité (SMQ) dont l'organisation lui a, entre autres, permis d'accroître son efficacité (gain de temps principalement). Le MLQ est donc certifié pour «Promouvoir et encourager la mise en place d'initiatives pour la Qualité au Grand-Duché de Luxembourg». Cette nouvelle organisation lui permettra de répondre plus efficacement aux besoins de ses adhérents. ■

Pour plus d'informations:

Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité a.s.b.l.

66, rue de Luxembourg – L-4221 ESCH-SUR-ALZETTE

Tél.: (+352) 54 55 80-580 – Fax : (+352) 54 55 80 581 – E-mail: info@mlq.lu – www.mlq.lu

Creative Young Entrepreneur Luxembourg Awards (CYEL)

Be a candidate to the CYEL 2008 Awards

The JCI Luxembourg CYEL team is searching for the most creative young entrepreneur of Luxembourg and is ready to welcome the candidates for the 2008 edition awards.

The Creative Young Entrepreneur Luxembourg Awards (CYEL) were designed specifically to recognize outstanding young entrepreneurs who have used their imagination in solving problems or approaching the market. In Luxembourg, these awards are managed by JCI Luxembourg together with prestigious sponsors and partners¹.

JCI (Junior Chamber International) is the world's largest network of young leaders and entrepreneurs who endeavour to find ways to recognize and support outstanding examples in these fields.



The competition is open to all entrepreneurs established in Luxembourg between the ages of 18 and 40. The candidates should be individuals that started or developed a business in a singular and creative approach bringing a strong added value to clients in a certain product or service. People who have boosted an existing business and incorporated creativity to solve a problem, to modify a process or to change business operations in order to create added value, can also apply to the CYEL contest.

Participating is easy and only requires filling in a simple online application form between the 3rd of March and the 30th of April 2008.

An independent jury will then evaluate the applications and select up to 3 national finalists within the national community of creative young entrepreneurs.

The finalists of CYEL, will receive their award during the ceremony organized on the 4th of July in the Arcelor-Mittal Headquarters in Luxembourg city. On this occasion, the winners of

¹ CYEL has currently the following main sponsors and partners: ArcelorMittal, the Luxembourgish Government, Atoz, the Chamber of Commerce, LuxInnovation, 123GO, Technoport, KPMG, BIP Investment Partners, Editus and Amcham.

CYEL will receive the prizes offered by the Government of Luxembourg as a mark of recognition, honour and celebration of the role of creativity and its

success. Moreover, the national finalists will be nominated as participants to the worldwide 2008 JCI Creative Young Entrepreneur Awards and will

have the opportunity to become the most creative young entrepreneur in the world! ■

In order to access the online application form or to obtain more information about these exciting awards, please visit the dedicated website www.cyel.lu

Technoport Schlassgoart

Conostix S.A.: 10^e «success story» du Technoport



Le Technoport Schlassgoart : l'incubateur d'entreprises qui a hébergé la société Conostix avant son envol

Après une année 2007 riche en développements, la société Conostix S.A. a annoncé, le 1^{er} février dernier, son déménagement dans ses nouveaux locaux à Kayl. Elle est ainsi la 10^e entreprise à prendre son envol du Technoport.

Fondée en 2001 par des professionnels expérimentés, Conostix fournit des solutions de sécurité Internet innovatrices. Son approche repose sur la primauté de la simplicité: mieux vaut se

servir d'outils malins que d'ajouter plus d'outils. Il faut ainsi éviter que l'infrastructure de sécurité ne devienne un problème de sécurité en soi.

Conostix a initialement développé son expérience et sa renommée dans la fourniture de solutions d'amélioration des mesures de protection de l'information des banques de la place financière luxembourgeoise.

Ce savoir-faire a amené Conostix à diversifier son marché d'origine en réflé-

chissant à une solution qui répond aux besoins d'une PME moderne. Suivant la devise «Think big but start small» Conostix a conçu une solution complète qui s'intègre facilement dans l'écosystème du client et qui ne nécessite aucun changement des systèmes existants. Le client paye uniquement pour ce dont il a réellement besoin, ce qui résulte en un retour sur investissement élevé et facile à quantifier et à valoriser.

La solution de sécurité intégrale avec une surveillance 24h/24h a été lancée en septembre 2006 sous le nom de marque «secure-pme» pour laquelle Conostix a reçu le «Prix eschois de l'innovation» en décembre 2006.

A ce jour, Conostix fournit aussi des programmes de sensibilisation à la sécurité informatique, des logiciels de gestion et de monitoring de la sécurité informatique, des services de télésurveillance et de gérance pour les PME ainsi que des services de support rapprochés sur l'infrastructure informatique. Comme il est important d'offrir une assistance rapide, parfois sur site, dans les deux heures, les clients et les partenaires de Conostix sont principalement basés dans la Grande Région.

Conostix S.A. continuera à maintenir une étroite collaboration avec le Technoport via le «Réseau d'Innovation Technoport» qui compte actuellement 22 entreprises innovantes. ■

Plus d'informations sur www.technoport.lu et www.conostix.com

Priorité aux énergies renouvelables, à l'innovation et aux transports

L'an dernier, la Banque européenne d'investissement (BEI) a signé pour plus de 2 milliards d'EUR de prêts à l'appui de projets liés aux énergies renouvelables tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union européenne, multipliant ainsi par quatre le montant de ses interventions en faveur de sources d'énergies propres.

Ce chiffre constitue le point d'orgue d'une année exceptionnelle pour la BEI, au cours de laquelle la Banque a atteint, voire dépassé, les objectifs de prêt ambitieux qu'elle s'était fixés pour appuyer les priorités de la politique de l'UE. Le montant total des prêts signés en 2007 s'est élevé à 47,8 milliards d'EUR, contre 45,6 milliards d'EUR en 2006.

Pour pouvoir prêter de tels montants, la BEI a collecté près de 55 milliards d'EUR sur les marchés internationaux des capitaux – soit un chiffre nettement supérieur aux 48 milliards d'EUR mobilisés en 2006 – par l'intermédiaire de 236 émissions obligataires réparties entre 23 monnaies.

La Banque européenne d'investissement reste l'un des plus grands émetteurs sur les marchés des capitaux et sa capacité à mobiliser des ressources sur ces marchés a prouvé sa solidité face aux turbulences financières qui agitent la planète depuis le milieu de 2007.



Philippe Maystadt, Président de la BEI, ancien ministre des Finances belge

Ses politiques prudentes en matière de gestion des risques, sa note de crédit de tout premier ordre et le soutien de ses actionnaires souverains expliquent la confiance que les investisseurs ont continué à lui témoigner.

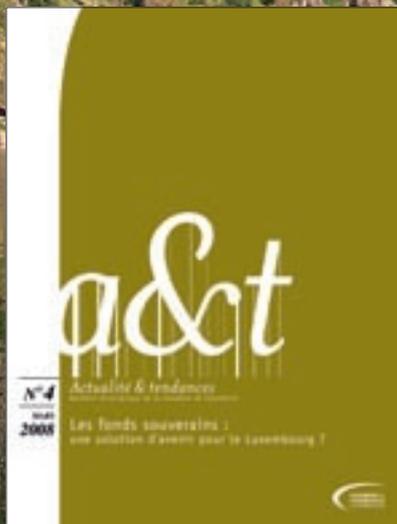
L'énergie, l'innovation et les réseaux de transport ont été trois des six priorités de prêt de la BEI en 2007, les autres étant l'appui apporté à la cohésion économique et sociale dans l'ensemble des 27 États membres de l'UE (notamment dans les régions les plus pauvres), la promotion des petites et moyennes entreprises (PME) et la protection de l'environnement.

En 2007, plus de 160.000 PME ont bénéficié de l'appui du groupe de la BEI, que ce soit au travers des lignes de crédit accordées par la Banque ou du capital-risque et des garanties apportés par le Fonds européen d'investissement.

Par ailleurs, la BEI continue à redoubler d'efforts pour accroître sa transparence et poursuivre sans réserve le dialogue avec la société civile, en procédant à des consultations publiques. «En 2008, la nouvelle consultation publique portera sur les règles de base environnementales et sociales qui gouvernent l'octroi de ses prêts» a conclu le Président de la BEI.

Installée au Luxembourg, la BEI y emploie 1.300 de ses 1.400 collaborateurs. La banque confirme son ancrage sur le plateau du Kirchberg en inaugurant le 2 juin prochain son nouveau siège en présence du Grand-Duc Henri et du président de la commission européenne, José Manuel Barroso. Le montant des travaux s'élève à quelque 140 millions d'euros.

La cérémonie marquera également les cinquante ans de l'institution financière. ■



La 4^e édition de «Actualité & Tendances» de la Chambre de Commerce s'intéresse aux fonds souverains

Finances publiques

Les fonds souverains: un modèle pour le Luxembourg?

Le Luxembourg, en raison de certaines spécificités, semble prédisposé à accueillir un nouveau fonds souverain. Ce constat repose notamment sur un examen systématique des objectifs et fonctions des différents fonds souverains à travers le monde. Dans le cadre de son quatrième bulletin économique «Actualité & Tendances», le Département Economique s'intéresse de plus près à ces fonds qui ont récemment défrayé la chronique.

Dans le cadre de sa mission de promotion de l'intérêt économique général, la Chambre de Commerce publie régulièrement des prises de position et des documents de réflexion à destination des entreprises, des autorités politiques et du grand public.

Afin d'accroître la visibilité de la contribution de la Chambre de Commerce au débat public, il a été décidé dès 2003 de publier un bulletin économique, intitulé «Actualité & Tendances», qui renferme des analyses détaillées sur certains sujets socio-économiques essen-

tiels pour le développement durable de l'économie et des entreprises luxembourgeoises, ainsi que pour le bien-être de la société.

Dans son nouveau bulletin «Actualité & Tendances», le quatrième du genre, le Département Economique

de la Chambre de Commerce s'intéresse aux fonds souverains. Ces fonds ont défrayé la chronique ces derniers temps, en raison notamment de leur entrée dans le capital de diverses institutions financières. Les fonds souverains devraient encore monter en puissance au cours des prochaines années. Selon une étude récemment publiée par Morgan Stanley, leurs actifs totaux pourraient en effet passer d'environ 2,5 billions (soit 2.500 milliards) de dollars actuellement à quelque 12 billions en 2015. A la faveur de cette forte progression, les actifs gérés par les fonds souverains excéderaient le montant total des réserves officielles de change dès 2011.

Au-delà des enjeux internationaux des fonds souverains se pose la question suivante: l'introduction au Luxembourg d'un nouveau fonds souverain s'impose-t-elle? La réponse est résolument positive. Le Luxembourg présente même nombre de spécificités qui le prédisposent à accueillir un nouveau fonds souverain. Ce constat repose notamment sur un examen systématique des objectifs et fonctions des différents fonds souverains à travers le monde. Cet examen succède à une brève présentation des principaux fonds existants.

■ Notion de fonds souverain et survol des fonds à travers le monde

Une définition de la notion de fonds souverain s'impose: il s'agit de fonds détenus par les administrations publiques, disposant d'un important volume d'actifs gérés sur un horizon de long terme et qui poursuivent prioritairement des objectifs de nature structurelle. La Chambre de Commerce fonde son analyse sur les 22 principaux fonds souverains à travers le monde. Certains sont très importants par rapport au PIB des pays concernés. Aux Emirats arabes unis par exemple, les actifs détenus par trois fonds distincts atteignent conjointement quelque 493 % du PIB. La Norvège est également logée à bonne enseigne, comme l'attestent des actifs du Government Pension Fund – Global équivalents au PIB.

Les fonds souverains tendent à exercer un poids économique plus important dans les plus petites entités géo-

graphiques qui, du fait de leur taille réduite, présentent une grande volatilité sur les plans macro-économique et budgétaire. En dépit d'une volatilité également très élevée et d'une balance des paiements courante structurellement excédentaire, le Luxembourg se trouve dans une situation radicalement différente. La réserve de compensation du régime général de pension semble en effet assez restreinte à l'aune des actifs accumulés par les fonds dans d'autres petites économies ouvertes.

■ Objectifs et fonctions des fonds souverains

Les différents fonds souverains étrangers poursuivent nombre d'objectifs distincts, qui devraient également être poursuivis au Luxembourg:

- **Stabilisation de l'économie:** nombre de fonds visent à amortir l'impact de chocs macro-économiques à court ou moyen terme. On peut à ce propos distinguer une stabilisation passive et une stabilisation active. La stabilisation passive consiste à «neutraliser» les recettes abondantes en les thésaurisant dans un fonds ad hoc. Les pouvoirs publics abritent de la sorte les dépenses, notamment les transferts sociaux, des brusques à-coups que manifestent en général les recettes abondantes. La stabilisation opérée par les fonds peut également revêtir une dimension active qui consiste à soutenir l'économie en phase de faible conjoncture et à reconstituer les réserves en phase de haute conjoncture. Une politique d'offre consistant à restaurer la compétitivité des entreprises et à tempérer les conséquences inflationnistes d'un éventuel choc d'offre constituerait une bien meilleure modalité d'intervention qu'une politique de relance keynésienne classique, surtout dans un contexte de forte ouverture économique. La fonction de stabilisation des fonds serait indiscutablement d'application au Luxembourg, l'une des économies les plus volatiles d'Europe. Certaines recettes de l'Etat luxembourgeois sont d'ailleurs extrêmement fluctuantes. C'est par exemple le cas de la taxe d'abonnement et de l'impôt retenu sur les revenus de capitaux (IRRC).

De surcroît, la pérennité des recettes liées au «Tanktourismus» ne peut être garantie. Une approche «norvégienne» consisterait à identifier les recettes les plus volatiles et/ou précaires et à les canaliser vers un fonds ad hoc.

- **Lutte contre l'effet «Dutch disease»:** en raison du surcroît de demande qu'elles induisent, des ressources abondantes tendent à rehausser les coûts salariaux et les prix dans le segment abrité de l'économie. Ces hausses de coûts vont se diffuser au secteur exposé qui, à l'inverse du secteur abrité, ne pourra les répercuter sur ses prix de vente. Il en résultera une diminution graduelle de la profitabilité du secteur exposé, pris en tenaille entre l'augmentation de ses coûts et la stagnation de ses prix de vente. Ce contexte défavorable induira un affaiblissement progressif du secteur exposé et, partant, du potentiel productif de l'économie. Le Luxembourg présente certains signes avant-coureurs de la «Dutch disease», comme l'attestent le niveau des salaires dans certains secteurs exposés ou l'important déséquilibre de la balance des marchandises. Ainsi, le taux de couverture des importations par les exportations tend à reculer pour ces dernières, à rebours de l'évolution observée dans les services – en particulier financiers. Un fonds souverain vers lequel serait canalisée une partie des ressources abondantes permettrait de contre-carrer cette éviction progressive.
- Les fonds constituent un **outil de redistribution intergénérationnelle.** Le préfinancement des coûts budgétaires inhérents au vieillissement de la population constitue la principale raison d'être de divers fonds étrangers. Les fonds existants permettent également de prémunir les pays dont ils relèvent du risque d'obsolescence des ressources abondantes. Ces deux préoccupations sont malheureusement de mise au Luxembourg. En premier lieu, la réserve de compensation du régime général de pension est bien trop restreinte pour faire face au défi du vieillissement, d'autant que le Luxembourg se caractérise par ailleurs par une très faible présence des fonds de pension privés (1 % du PIB contre

72,5 % en moyenne pour l'OCDE). En second lieu, si le Luxembourg ne dépend pas de ressources naturelles non renouvelables, il est confronté à un risque de déperdition des recettes liées au «Tanktourismus» et à la place financière. Ce risque d'obsolescence ou de déperdition constitue un argument décisif en faveur de l'établissement de fonds souverains, toujours dans une perspective d'équité intergénérationnelle.

- Les fonds permettent enfin de **maximiser le rendement des réserves** et de faciliter leur diversification. Le rendement assez limité de la réserve de compensation du régime général de pension au cours de la dernière décennie met en exergue la pertinence de cet objectif au Luxembourg.

A l'aune de ces différents objectifs potentiels des fonds, la création d'un nouveau fonds souverain paraît plus que justifiée au Luxembourg.

■ **Modalités présidant à la mise en place et à l'organisation du nouveau fonds**

En échange d'efforts de maîtrise des dépenses publiques assez graduels et qui ne porteraient pas préjudice à son modèle social, le Luxembourg pourrait assurer la montée en puissance d'un nouveau fonds souverain. Ce fonds se focaliserait sur un nombre réduit de fonctions, à savoir la stabilisation, la lutte contre l'effet dit «Dutch disease» et le risque d'obsolescence des recettes abondantes. Le Grand-Duché pourrait de la sorte se pré-

munir de divers risques structurels ou conjoncturels et rétablir une équité intergénérationnelle gravement compromise à l'heure actuelle. En instaurant un tel fonds, le Luxembourg ne ferait que se mettre au diapason d'autres petites économies ouvertes, qui se dotent fréquemment de plantureux fonds souverains et/ou de fonds de pension privés.

Les pratiques adoptées dans ces pays postulent notamment des règles de gouvernance des fonds souverains transparentes, basées sur le principe des «checks and balances» et sur la division des responsabilités.

L'indépendance opérationnelle des fonds et les règles présidant aux transferts entre ces fonds et l'Etat sont également cruciales. ■

Les intéressés peuvent commander gratuitement la nouvelle édition

de «Actualité & Tendances» auprès du Département Economique de la Chambre de Commerce (eco@cc.lu). La brochure peut également être téléchargée gratuitement sur le site de la Chambre de Commerce (www.cc.lu).

www.cobelfret.com

COBELFRET 

SHIPS / TERMINALS / TRAILERS / CONTAINERS / TRAINS / TRUCKS / BARGES / SYSTEMS / PEOPLE

6500 m² modulables pour vos conférences et réunions

Située au cœur du quartier d'affaires du Kirchberg, la Chambre de Commerce vous offre un cadre prestigieux pour l'organisation de vos événements

- 4 grandes salles de conférence
- 36 salles de formation
- Matériel de haute technologie
- Parking privé de 650 places



CHAMBRE DE
COMMERCE
LUXEMBOURG

Votre partenaire pour la réussite

7, rue Alcide de Gasperi
L- 2981 Luxembourg

Tél.: + 352 42 39 39 - 240
Fax: + 352 43 83 26
events@cc.lu www.cc.lu



Vue générale des signatures scellées du traité de Lisbonne

Union européenne

Le Traité de Lisbonne comprend trois avancées économiques majeures

Suite au blocage du processus de ratification du traité constitutionnel consécutif aux «non» français et néerlandais survenus au cours de l'année 2005, le Conseil européen a adopté un nouveau texte dont les objectifs consistent à accroître l'efficacité des institutions de l'Union et à approfondir leur fonctionnement du point de vue des mécanismes démocratiques.

Le nouveau traité reprend ainsi nombre de dispositions institutionnelles de la partie I de l'ancien traité constitutionnel (personnalité juridique de l'Union européenne (UE), fusion des piliers, droit d'initiative citoyenne, ...), mais également la Charte des droits fondamentaux (partie

II), de même que des éléments spécifiques de la partie III, comme par exemple l'extension de la nouvelle règle de double majorité à un nombre croissant de domaines juridiques.

S'agissant de la dimension économique, le Traité de Lisbonne comprend trois avancées majeures, relatives au fonction-

nement de l'Eurogroupe et du Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC) et à l'encadrement du budget européen.

■ Reconnaissance de l'Eurogroupe

Le premier apport économique du Traité de Lisbonne consiste en la recon-

naissance de l'Eurogroupe. Depuis le Traité de Maastricht (1992), les politiques économiques sont strictement encadrées dans leurs objectifs, mais pas dans leur mise en œuvre. C'est pour répondre à cette carence qu'a été créée cette institution communautaire: «(...) Les ministres des États participant à la zone euro peuvent se réunir entre eux de façon informelle pour discuter de questions liées aux responsabilités spécifiques qu'ils partagent en matière de monnaie unique. La Commission, ainsi que, le cas échéant, la Banque centrale européenne, sont invitées à participer aux réunions. Chaque fois que des questions d'intérêt commun sont concernées, elles sont discutées par les ministres de tous les États membres. (...)» (Conseil européen de Luxembourg, 12 et 13 décembre 1997).

Ainsi, si la politique monétaire des pays de la zone euro¹ relève de la compétence exclusive de la Banque centrale européenne (BCE), les politiques budgétaire et fiscale sont quant à elles dévolues aux pouvoirs publics nationaux. Pour autant, les pays membres de la zone euro sont tenus de coordonner ces politiques et de veiller au respect du Pacte de Stabilité et de Croissance. L'existence de l'Eurogroupe répond à cette exigence. Les apports du Traité de Lisbonne sont en la matière assez peu nombreux, mais ils consacrent l'existence officielle de cette institution communautaire, en clarifiant la structure des liens qui unissent les États membres

qui ont adopté l'euro. Le Traité facilitera donc la coordination des politiques budgétaires et fiscales.

■ Encadrement du Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC)

La deuxième avancée est relative au Pacte de Stabilité et de Croissance. Ce dernier, signé en 1997 par les futurs membres de la zone euro, constitue un ensemble de règles de surveillance mutuelle en matière budgétaire: d'abord un déficit public qui ne peut en principe excéder 3 % du PIB, ensuite une dette publique inférieure à 60 % du PIB, et l'objectif enfin d'un équilibre budgétaire à moyen terme. Le Pacte a été complété par des procédures de contrôle, comme la surveillance multilatérale préventive² et la procédure pour déficit excessif³.

En l'espèce, le Traité de Lisbonne permet à la Commission de conserver son rôle de gardienne des traités en matière de contrôle du déficit public, dans le cadre précis du PSC. Celle-ci acquiert par ailleurs le pouvoir d'adresser des avis aux États membres qui connaîtraient des déficits excessifs. Enfin, le Traité modifie la procédure de sanction: cette dernière est désormais adoptée par le Conseil des ministres, sur la base d'une proposition de la Commission, et non plus sur une simple recommandation. Ce dernier apport permet donc au Conseil des ministres de s'opposer à l'initiative de la Commis-

sion et participe donc à un rééquilibrage des pouvoirs concernant le contrôle du respect des règles du Pacte.

■ Elaboration du budget européen

Le Traité de Lisbonne modifie enfin le cadre juridique en matière de budget européen. Il prévoit en effet un processus de codécision parfaite entre Parlement européen et Conseil des ministres. S'agissant des «dépenses obligatoires⁴» par exemple, les États, par le biais du Conseil, n'auront donc plus forcément le dernier mot.

Néanmoins, la règle de l'unanimité continuera de s'appliquer pour ce qui est de la définition du cadre financier. En conséquence, chaque État disposera encore de son droit de veto pour la définition et la fixation de sa contribution au budget communautaire et pour l'adoption du cadre financier⁵ de l'UE. Le Traité instaure toutefois une «clause passerelle» qui rend possible le passage de la règle de l'unanimité à celle de la majorité. Cette clause garantit donc davantage de souplesse dans la définition du cadre financier européen.

Le Traité de Lisbonne comprend nombre de nouveautés dans les domaines institutionnel, juridique, économique et social. Les seules avancées économiques sont de nature à favoriser un encadrement plus efficace des politiques économiques européennes et un rééquilibrage des pouvoirs au niveau communautaire. ■

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le document complet à l'adresse suivante:
http://europa.eu/lisbon_treaty/full_text/index_fr.htm

¹ La zone euro comptait en 1999, parmi ses membres, l'Autriche, l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal. Les a rejoints en 2001 la Grèce, puis la Slovénie en 2007, de même que Chypre et Malte en 2008.

² Les États de la zone euro sont tenus de présenter tous les ans leurs objectifs budgétaires à moyen terme dans un programme de stabilité actualisé. Ce programme fait l'objet ensuite d'un avis du Conseil européen qui adopte des conclusions et des recommandations le cas échéant.

³ Si le Conseil européen constate le non respect des règles du Pacte, il émet des recommandations et prend éventuellement des sanctions sous forme d'amendes pouvant varier de 0,2 à 0,5 % du PIB.

⁴ Jusqu'à présent, les dépenses opérationnelles du budget communautaire étaient réparties entre les dépenses obligatoires (qui résultent mécaniquement des traités et règlements communautaires, notamment les dépenses agricoles) et les dépenses non obligatoires (recouvrant les autres dépenses, en particulier la politique de cohésion économique et sociale, les politiques internes – la recherche, la culture, la formation ou l'environnement –, les actions extérieures ou les frais d'administration).

⁵ On parle aussi de perspectives financières. Le cadre financier renvoie aux priorités politiques de l'UE. Il définit des plafonds aux dépenses de l'Union pour des périodes données. A ce titre, il impose une certaine discipline budgétaire.

Comptabilité - Fiscalité - Salaires - Secrétariat

Accès à distance à votre comptabilité via une connexion sécurisée.

BClux, le partenaire privilégié des PME

9, route des Trois Cantons - L-8399 Windhof - Tél.: (+352) 39 53 991 - Fax: (+352) 39 53 98
E-mail: info@bclux.lu - Site web: <http://www.bclux.lu>



9^e programme de stabilité du Luxembourg

Les finances publiques du Grand-Duché restent fragiles en termes de viabilité à long terme



Le Conseil relève qu'aucune réforme du système de retraite n'a encore été engagée, afin d'améliorer la viabilité des finances publiques

Le Conseil européen vient de rendre son avis sur le programme de stabilité actualisé du Luxembourg pour la période 2007-2010. Il note que depuis la reprise conjoncturelle en 2004, le Grand-Duché a connu une croissance annuelle réelle moyenne de 5,25 % et une progression de l'emploi intérieur de 3 % par an. Ces conditions macroéconomiques favorables lui ont permis de renouer avec un excédent de l'ensemble des administrations publiques (Administration centrale, communes et sécurité sociale). Cependant, l'Administration centrale accuserait un déficit sur l'ensemble de l'horizon du programme. En outre, compte tenu du vieillissement de la population luxembourgeoise, la viabilité à long terme de ces dernières n'est pas encore garantie et demeure un enjeu crucial.

Synthèse de l'avis du Conseil européen sur le programme de stabilité du Luxembourg

■ Le dernier programme de stabilité présenté par le gouvernement luxembourgeois présente des éléments de satisfaction à moyen terme

Le 9^e programme de stabilité actualisé présenté par le Luxembourg repose sur un scénario central raisonnable en termes de croissance du PIB réel (prévisions de 4,5 % en moyenne entre 2008 et 2010), mais semble optimiste eu égard à l'inflation (forte accélération observée fin 2007, pressions internationales sur les prix de l'énergie, handicap du Luxembourg en termes de coût de la main d'œuvre). Les craintes d'une perte de compétitivité du Luxembourg restent donc d'actualité.

Le Conseil observe que l'exécution du budget luxembourgeois 2007 est conforme aux objectifs qu'il avait approuvés en février 2007, de même qu'aux orientations adoptées par l'Eurogroupe en avril 2007 pour les politiques budgétaires. Les administrations publiques

présenteraient en effet un excédent budgétaire de 1,2 % du PIB en 2010. Cependant, l'excédent serait dans un premier temps atténué par les réductions d'impôt sur le revenu des personnes physiques et par la bonification pour enfants, avant d'augmenter par la suite en raison d'une baisse du ratio des dépenses supérieure à celle du ratio des recettes (0,9 point comparé à 0,7 point, sous hypothèse de politiques inchangées).

Le Conseil concède que le programme luxembourgeois demeure crédible du fait de la prudence des prévisions de recettes et de la gestion sérieuse dont le Grand-Duché fait preuve en matière budgétaire.

En évaluant de manière raisonnable les risques conjoncturels, la stratégie de gestion des finances publiques présentée semble garantir le caractère durable de l'objectif à moyen terme fixé dans le programme. En cela, le Luxembourg se met en conformité avec le Pacte de Stabilité et de Croissance et avec les orientations adoptées par l'Eurogroupe en avril 2007.

■ L'enjeu crucial de la viabilité à long terme des finances publiques

Toutefois, malgré un programme actualisé crédible (position budgétaire conforme au Pacte, faible ratio d'endettement, forte accumulation d'actifs par le système de sécurité sociale, excédent primaire structurel), un risque important pèse sur la viabilité à long terme des finances publiques, à savoir l'épineuse question de la hausse sensible des dépenses de pensions dans le futur. Pour se prémunir des risques afférents, les autorités préconisent la réalisation d'excédents primaires élevés à moyen terme et la mise en place de mesures susceptibles de ralentir la hausse sensible des dépenses liées à l'âge. Le Conseil relève cependant qu'aucune réforme du système de retraite n'a encore

été engagée afin d'améliorer la viabilité des finances publiques.

Ainsi, en dépit d'un programme de stabilité plutôt favorable, caractérisé notamment par un objectif de moyen terme atteint et un solde des administrations publiques prévu d'au moins 1 % du PIB, ce qui équivaut à un niveau supérieur à celui prévu dans le programme précédent, le Conseil invite le

Luxembourg à renforcer la viabilité à long terme de ses finances publiques en mettant en œuvre toutes les réformes structurelles qui lui permettront de faire face au défi du vieillissement prévisible de sa population.

Le Conseil européen note par ailleurs que le programme de stabilité luxembourgeois apparaît cohérent et conforme au rapport d'octobre 2007 sur la mise

en œuvre du programme national de réforme qui prévoit, entre autres, de nouveaux investissements dans la R&D et dans de nouveaux projets d'infrastructures ferroviaires et routières. Il salue en outre le fait que la stratégie budgétaire du Grand-Duché s'attache à tenir compte des orientations à la fois des lignes directrices intégrées et de la stratégie de Lisbonne. ■

Comparaison des principales projections macroéconomiques et budgétaires

		2006	2007	2008	2009	2010
PIB réel (variation en %)	PS nov. 2007	6,1	6,0	4,5	5,0	4,0
	COM nov. 2007	6,1	5,2	4,7	4,5	n.d.
	PS nov. 2006	5,5	4,0	5,0	4,0	n.d.
Inflation IPCH (%)	PS nov. 2007	3,0	2,3	2,0	2,1	2,1
	COM nov. 2007	3,0	2,5	2,8	2,3	n.d.
	PS nov. 2006	2,9	1,4	2,0	2,0	n.d.
Écart de production ¹ (% du PIB potentiel)	PS nov. 2007	-0,4	0,5	0,1	0,2	-0,8
	COM nov. 2007 ²	-0,2	0,0	-0,2	-0,6	n.d.
	PS nov. 2006	-0,3	-0,8	-0,5	-1,6	n.d.
Emprunts-prêts nets vis-à-vis du reste du monde (en % du PIB)	PS nov. 2007	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	COM nov. 2007	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	PS nov. 2006	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Solde des administrations publiques (en % du PIB)	PS nov. 2007	0,7	1,0	0,8	1,0	1,2
	COM nov. 2007	0,7	1,2	1,0	1,4	n.d.
	PS nov. 2006	-1,5	-0,9	-0,4	0,1	n.d.
Solde primaire (en % du PIB)	PS nov. 2007	0,9	1,2	1,1	1,2	1,5
	COM nov. 2007	0,9	1,3	1,2	1,5	n.d.
	PS nov. 2006	-1,3	-0,8	-0,2	0,3	n.d.
Solde corrigé des variations conjoncturelles ¹ (en % du PIB)	PS nov. 2007	0,9	0,7	0,8	0,9	1,6
	COM nov. 2007	0,8	1,2	1,2	1,7	n.d.
	PS nov. 2006	-1,3	-0,5	-0,1	0,9	n.d.
Solde structurel ³ (en % du PIB)	PS nov. 2007	0,6	0,7	0,8	0,9	1,6
	COM nov. 2007	0,8	1,2	1,2	1,7	n.d.
	PS nov. 2006	-1,3	-0,5	-0,1	0,9	n.d.
Dettes publiques brutes (en % du PIB)	PS nov. 2007	6,6	6,9	7,1	7,2	7,0
	COM nov. 2007	6,6	6,6	6,0	5,4	n.d.
	PS nov. 2006	7,5	8,2	8,5	8,5	n.d.

Notes:

¹ Écarts de production et soldes corrigés des variations conjoncturelles selon le programme, tels que recalculés par les services de la Commission sur la base des informations contenues dans le programme.

² Sur la base d'une croissance potentielle estimée à 4,8 %, 5,0 %, 5,0 % et 4,9 %, respectivement, sur la période 2006-2009.

³ Solde corrigé des variations conjoncturelles hors mesures exceptionnelles et autres mesures temporaires. Le dernier programme et les prévisions établies par les services de la Commission durant l'automne ne mentionnent aucune autre mesure exceptionnelle ou temporaire pour la période 2007-2010.

Sources:

Programme de stabilité (PS); prévisions économiques établies durant l'automne 2007 par les services de la Commission (COM); calculs des services de la Commission.

L'avis peut être consulté dans son intégralité à l'adresse suivante:
www.gouvernement.lu/dossiers/economie_finances/stabil/avis-conseil-2007-2010.pdf

Croissance du PIB luxembourgeois

Croissance estimée du PIB de +5,6 % pour le 3^e trimestre 2007



Le STATEC publie aujourd'hui les premières estimations de la croissance du Produit intérieur brut (PIB) pour le troisième trimestre 2007, ainsi que les chiffres révisés pour les trimestres précédents. Les séries trimestrielles du PIB et des principaux agrégats sont publiées corrigées des variations saisonnières.

Au troisième trimestre 2007, la croissance trimestrielle du PIB a été de 0,7 % par rapport au trimestre précédent et de 5,6 % par rapport au troisième trimestre de l'année 2006 (voir tableau 1).

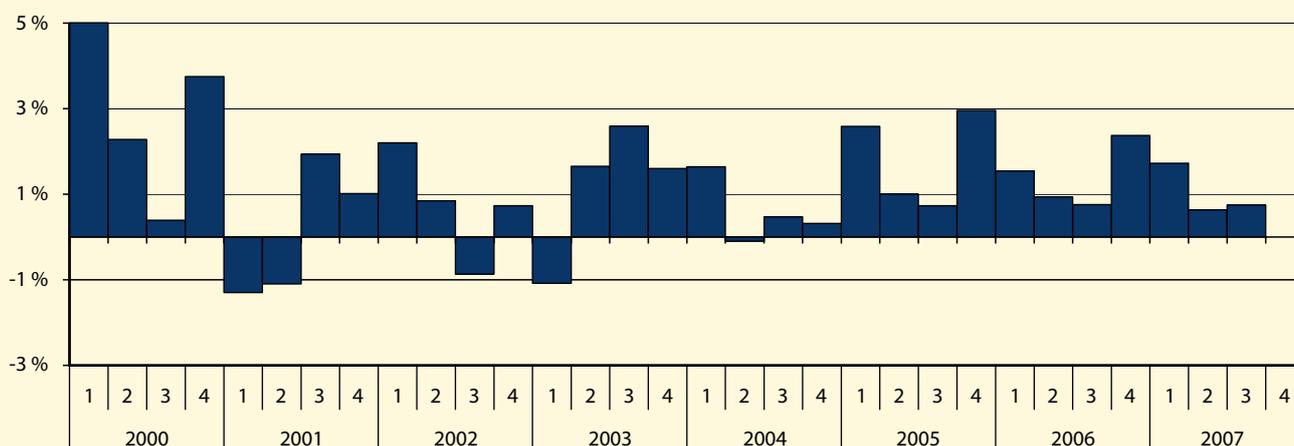
Les estimations pour le quatrième trimestre 2006, pour le premier trimestre 2007 et pour le deuxième trimestre 2007 ont été révisées à la hausse: +5,7 % au lieu de +5,2 % pour le quatrième trimestre 2006, +5,9 % au lieu de +4,7 % pour le premier trimestre 2007 et +5,6 %

Tableau 1: Évolution du PIB en volume

(données corrigées des variations saisonnières)

Pourcentage de variation par rapport au trimestre précédent				Pourcentage de variation par rapport au même trimestre de l'année précédente			
2006 4 ^e trim	2007 1 ^{er} trim	2 ^e trim	3 ^e trim	2006 4 ^e trim	2007 1 ^{er} trim	2 ^e trim	3 ^e trim
2,4	1,7	0,6	0,7	5,7	5,9	5,6	5,6

Variation d'un trimestre par rapport au trimestre précédent (données chaînées et désaisonnalisées)



au lieu de +5,3 % pour le deuxième trimestre 2007.

■ Le PIB selon l'approche «production»

Par rapport au précédent trimestre, la branche «Activités financières et services aux entreprises», qui représente plus de 50 % du PIB au Luxembourg, aurait connu une légère baisse au troisième trimestre 2007, sur base des chiffres désaisonnalisés (0,3 %). La valeur ajoutée brute (VAB) de la branche «Commerce,

transports et communications» augmenterait de 1,6 %. La VAB des branches suivantes sont à la baisse: «Agriculture, chasse et pêche» (-9,4 %), «Industrie y compris énergie» (-0,4 %), «Construction» (-0,1 %) et «Autres activités de services» (-0,1 %) (voir tableau 2).

■ Le PIB selon l'approche «dépenses»

Par rapport au trimestre précédent, la dépense de consommation finale des ménages et des «Institutions sans but

lucratif au service des ménages» (ISBLSM) a augmenté de 1,5 %, alors que celle des administrations publiques a diminué de 1,0 %. La baisse de la formation brute de capital fixe est de 4,8 %. Les exportations et les importations ont respectivement augmenté de 2,8 % et 5,7 % (voir tableau 3).

Les résultats détaillés peuvent être consultés sur le Portail des statistiques (www.statistiques.lu) sous la rubrique «Économie et finances» «Comptes nationaux». ■

Tableau 2: PIB et valeur ajoutée par branche de production

(données corrigées des variations saisonnières en volume)

	Pourcentage de variation par rapport au trimestre précédent				Pourcentage de variation par rapport au même trimestre de l'année précédente			
	2006 4 ^e trim	2007 1 ^{er} trim	2 ^e trim	3 ^e trim	2006 4 ^e trim	2007 1 ^{er} trim	2 ^e trim	3 ^e trim
PIB	2,4	1,7	0,6	0,7	5,7	5,9	5,6	5,6
Agriculture, chasse et pêche	-2,4	8,0	0,1	-9,4	-9,3	-1,8	9,3	-4,4
Industrie y compris énergie	2,1	-0,1	3,3	-0,4	2,7	2,5	4,8	5,0
Construction	-0,6	2,0	-0,8	-0,1	-4,9	0,5	0,6	0,4
Commerce, transports et communications	1,8	0,2	1,4	1,6	3,0	2,1	3,1	5,1
Activités financières et services aux entreprises	2,5	2,4	2,7	-0,3	11,4	9,8	8,7	7,6
Autres activités de services	1,1	1,2	0,5	-0,1	-0,1	3,4	2,2	2,7
Valeur ajoutée totale	1,8	1,6	1,5	0,7	5,6	5,8	5,9	5,7

Source: STATEC (aux erreurs d'arrondis près)

Tableau 3: PIB et composantes de la demande

(données corrigées des variations saisonnières en volume)

	Pourcentage de variation par rapport au trimestre précédent				Pourcentage de variation par rapport au même trimestre de l'année précédente			
	2006 4 ^e trim	2007 1 ^{er} trim	2 ^e trim	3 ^e trim	2006 4 ^e trim	2007 1 ^{er} trim	2 ^e trim	3 ^e trim
PIB	2,4	1,7	0,6	0,7	5,7	5,9	5,6	5,6
Dépense de consommation finale des ménages et des institutions sans but lucratif au service des ménages	1,2	0,9	0,4	1,5	1,2	1,3	2,5	4,1
Dépense de consommation finale des administrations publiques	0,9	0,4	0,5	1,0	1,8	2,3	2,0	2,9
Formation brute de capital fixe	9,7	7,6	9,9	-4,8	-6,8	6,2	14,6	23,4
Exportations	2,2	0,5	1,5	2,8	5,7	6,2	3,8	7,2
Importations	2,8	0,4	-0,1	5,7	1,9	3,8	3,0	9,0

Source: STATEC (aux erreurs d'arrondis près)

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter:
 Madame Véronique Elter – Tél.: 247-84335 – E-mail: veronique.elter@statec.etat.lu
 Monsieur Bastien LARUE – Tél.: 247-84339 – E-mail: bastien.larue@statec.etat.lu

Les entreprises et les TIC en 2007

Comment les entreprises luxembourgeoises utilisent-elles les TIC et le commerce électronique?



D'après l'enquête communautaire menée en 2007, 97% des entreprises luxembourgeoises informatisées et occupant au minimum 10 salariés sont connectées à Internet

Le STATEC présente les premiers résultats des enquêtes communautaires sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) et du commerce électronique par les entreprises en 2007, effectuées en collaboration avec le CEPS/INSTEAD sous l'égide d'EUROSTAT.

■ La connectivité

Début 2007, la quasi-totalité (97 %) des entreprises luxembourgeoises informatisées et occupant au moins 10 salariés sont connectées à Internet, mais seulement deux tiers d'entre elles disposent d'un site web ou d'une page d'accueil.

Si le Luxembourg se trouve dans la moyenne européenne quant à l'accès internet, sa position relative concernant la présence sur le web des entreprises se situe légèrement en-dessous de celle-ci (69 %). En tête de peloton se positionnent les pays scandinaves avec des taux dépassant les 80 %.

La connexion par bande large s'est généralisée, de sorte que 86 % des entreprises l'ont adoptée. Ce taux place les entreprises luxembourgeoises légèrement au-dessus de la moyenne européenne (82 %), mais derrière les pays les plus performants en la matière tels que l'Espagne (95 %) ou la Belgique (89 %).

■ Utilisation du site e-gouvernement de l'Etat

Parmi les entreprises du secteur non financier occupant au moins 10 salariés et ayant un accès internet, 80 % ont recours au site e-gouvernement en vue d'obtenir des informations, tandis que 86 % téléchargent des formulaires de ce site. Environ une firme sur trois retourne les formulaires par voie électronique et 5 % d'entre elles utilisent le site e-gouvernement pour répondre à des appels d'offre.

■ L'offre électronique

Du côté de l'offre, 65 % des entreprises ayant un site web déclarent com-

mercialiser leurs produits électroniquement. Presque quatre entreprises sur dix offrent des services d'accès au catalogue de leurs produits et prix et 18 % un service après-vente via les sites web.

■ La sécurité informatique

Parmi les entreprises du secteur non financier occupant au moins 10 salariés et ayant effectué des ventes par internet, environ un quart utilisent des protocoles de sécurité tels que SSL ou TLS pour la réception de commandes via le net. Environ 13 % des entreprises déclarent utiliser une signature digitale.

■ Le commerce électronique

Un peu plus d'un tiers des entreprises du secteur non financier occupant dix personnes et plus a procédé à des achats en ligne et 13 % d'entre elles ont reçu des commandes via la toile. Si pour

les achats le taux dépasse la moyenne européenne, le taux relatif aux ventes reste quant à lui inférieur à celle-ci (15 %). Le Luxembourg se situe ainsi en retrait par rapport aux pays voisins.

Les obstacles liés au développement du commerce électronique seraient principalement à imputer au fait que certains biens et services ne peuvent être vendus en ligne (61 %). La réticence des clients à utiliser le commerce électronique constituerait également une barrière à la réalisation de ventes via internet (37 %).

■ Les compétences en matière informatique au sein des entreprises

Début 2007, 41 % des entreprises hors secteur financier et occupant au moins 10 personnes ont fait appel à des prestataires de services externes pour assurer complètement ou partiellement

les fonctions spécialisées en technologie de l'information et/ou de la communication (TIC). Par fonctions spécialisées en TIC on entend celles nécessitant la capacité de développer, de gérer et d'assurer la maintenance de systèmes informatiques.

8 % des entreprises ont recruté ou essayé de recruter des spécialistes en TIC et 12 % d'entre elles ont recruté ou essayé de recruter des personnes disposant de compétences dans l'utilisation de logiciels usuels ou de logiciels propres à l'activité de l'entreprise. Dans les deux cas, certaines entreprises ont déclaré avoir rencontré des difficultés de recrutement de personnes répondant aux exigences requises.

Quelque 17 % des entreprises ont proposé des formations pour améliorer ou mettre à niveau les compétences de leur personnel en matière des TIC. ■

Les tableaux statistiques détaillés peuvent être téléchargés gratuitement sur le site www.statistiques.lu
rubrique Economie et finances > Société de l'Information

Nouveau au Luxembourg : Berlitz Formation linguistique !



Berlitz, qui compte plus de 500 centres de langue dans le monde et plus de 300 000 clients satisfaits chaque année, est l'un des leaders mondiaux dans la formation en langue. Attendez-vous à des résultats !

Découvrez le monde des langues :

- Petits groupes – Motiver les élèves pour atteindre leurs objectifs
- Cours privés – Dans toutes les langues
- Cours et camps pour les enfants et les adolescents – S'amuser et découvrir de nouvelles langues
- Berlitz Cultural Consulting – Formations internationales pour les entreprises
- Berlitz Business Seminars – Vaste gamme de programmes et de formations

www.berlitz.lu

Berlitz[®]

Berlitz Language and Business Training S.à.r.l.
89-93, Grand-Rue • 1661 Luxembourg • Luxembourg
Tél.: 00352 - 26 38 32 48 • info@berlitz.lu

veuillez vérifier votre adresse attentivement
une actualisation des données, compléter ce
formulaire et nous le retourner dans l'enveloppe
jointe. L'actualisation n'entraîne aucun frais
sauf uniquement si vous souhaitez être inscrit.

Monsieur,
vous recevrez
publié dans le
vous serez r
supplémentaire

Votre
adresse est

Nom de l'Edi
CHAMBRE
LUXEMBOURG

Rue
1100 KI

Cod. postal
1115 L

Pays
LUXEMBOURG

Téléphone
42 37

Fax
43 8

Adresse 1
Internet

15. JUIL 2007 17:02

Des Pages JAUNES
The Yellow PAGES

Tél/Fax: (+352) 246 110 18 - L-2146 LUXEMBOURG

E-mail: des_pagesjaunes@yahoo.com

CHAMBRE
GRAND-
3100 F
KIRCH
1110
LUXEY

World Wide Web Register

Make sure that your website is included under the correct activity in
the World Wide Web Register, and return this form as soon as possible in
the enclosed envelope. This will ensure that your company's website is
updated in our worldwide website classified by activity.

Please give your website's current address to obtain optimal positioning for your site

Web-... N 591 P. 2

Contrat publicitaire
Cantons
Dépenses

is categorized:

Mining, Energy and Water

Packaging

Paper and Cardboard

Plastics and Rubber

Science and technology

Services companies

Sport and leisure

Textiles and footwear

Trade and Wholesale

Vehicles Transport Services

Wood and Furniture



Au cours des dernières années, la Chambre de Commerce a été saisie régulièrement de plaintes de ressortissants, victimes d'arnaques dans le cadre de soi-disant «annuaires professionnels». Les tribunaux viennent de condamner une des sociétés éditrices de ces annuaires frauduleux.

Jurisprudence

Annuaire professionnel: condamnation pour escroquerie!

Une jurisprudence récente a qualifié d'escroquerie le fait d'envoyer des bons de commande sous forme de formulaires intentionnellement incorrectes et invitant leurs destinataires à les corriger, signer et renvoyer en passant ainsi, sans le savoir, une commande pour une publication dans un soi-disant annuaire professionnel.

Nous aimerions préciser d'emblée que le présent article traite d'une jurisprudence qui a été rendue dans le cadre d'une affaire présentant des circonstances très précises résultant des faits tels que présentés et qui ont amené le tribunal à

conclure à l'existence de l'infraction d'escroquerie.

L'infraction d'escroquerie a été retenue en raison d'un usage de manœuvres frauduleuses consistant en des fautes systématiques et une intention de vouloir induire en erreur en faisant croire

à une opération gratuite et en détournant l'attention des destinataires des formulaires du fait qu'ils passaient une commande.

Il y a dès lors lieu de ne pas confondre cette activité avec les activités tout à fait légales et sans reproche d'autres

maisons d'édition qui proposent des publications sérieuses et existantes.

Au cours des derniers mois et années, la Chambre de Commerce a été saisie régulièrement de plaintes de ressortissants, victimes d'arnaques dans le cadre de soi-disant «annuaires professionnels», sur des comportements caractérisés de manière constante par le recours à des manœuvres frauduleuses, frôlant l'escroquerie. La façon de procéder consiste pour la plupart du temps à envoyer un formulaire par fax sur lequel figurent les coordonnées intentionnellement inexacts du commerçant. Le cas échéant on lui demande de les corriger et de renvoyer le formulaire.

L'arnaque consiste dans le fait qu'il est difficilement décelable pour le destinataire qu'il conclut un contrat du seul fait de corriger, de signer et de renvoyer le document. En outre ce dernier présente souvent dans la forme une certaine similitude avec celui d'autres éditeurs connus. La Chambre de Commerce a déjà eu l'occasion à plusieurs reprises d'attirer l'attention de ses ressortissants sur de tels comportements et de les avertir de ne rien signer sous la pression de temps.

Un tel cas vient d'être décidé récemment par la chambre correctionnelle du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg en date du 11 décembre 2007 (jugt. no. 3234/2007). Qu'est-ce qui s'était passé?

■ Les faits

La société ANNUAIRE-PROFESSIONNEL.LU s.à r.l (n.d.l.r.: le nom est cité alors qu'il a directement trait au sujet et y est intimement lié) avait en effet coutume d'approcher ses victimes en envoyant par fax des formulaires à des commerçants, des entreprises et des personnes exerçant une profession indépendante et sur lesquels figuraient les coordonnées intentionnellement inexacts du destinataire. Ces formulaires qui portaient l'inscription «Annuaire professionnel – Offre», étaient intitulés «Demande d'inscription – Epreuve».

Les destinataires étaient invités à choisir la formule d'inscription souhaitée dans un annuaire luxembourgeois électronique (qui était cependant inexistant pendant plusieurs mois).

Le tribunal a retenu du dossier répressif que dans tous les formulaires d'inscription:

- le numéro de téléphone de la personne concernée était erroné ou le premier chiffre manquait,
- la mention en caractères gras «Attention: indiquer obligatoirement le numéro de téléphone et de fax!» figurait dans le cadre du champ d'épreuve dans lequel les personnes étaient invitées à contrôler ou à modifier les données,
- aucune mention quant à la branche d'activité du destinataire n'apparaissait,
- le numéro de fax d'ANNUAIRE-PROFESSIONNEL était indiqué, mais pas son numéro de téléphone,
- en bas de page, se trouvait un alinéa écrit en petits caractères, «Prière de veiller aux informations suivantes», suivi d'un avertissement indiquant que par l'apposition de sa signature, l'entreprise ou la personne concernée confirmait l'exactitude des données communiquées ainsi que l'enregistrement des données dans l'annuaire électronique pour une durée de deux ans,
- les conditions générales se trouvaient au verso, au point 1) «Bases de l'enregistrement», et indiquaient que «ANNUAIRE-PROFESSIONNEL est une entreprise différente de Télécom ou de la Poste» et au point 3) «prix/obligation de paiement» que «le prix pour une inscription de base s'élève à un montant de 879 Euros par an, majoré du taux de T.V.A. en vigueur.»

Suite aux plaintes des victimes de ces agissements, le jugement précité rendu en date du 11 décembre 2007 a condamné les gérants de la société ANNUAIRE-PROFESSIONNEL.LU pour escroquerie.

Le tribunal a surtout mis l'accent sur l'usage de manœuvres frauduleuses en précisant qu'«il résulte du dossier et des débats à l'audience que le type de formulaire envoyé par la s.à r.l. ANNUAIRE PROFESSIONNEL et sur lequel ne figurait que la dénomination ANNUAIRE-PROFESSIONNEL ressemblait à celui adressé chaque année par E. (n.d.l.r.: une maison d'édition professionnelle et sérieuse) aux personnes concernées en vue de la mise à jour de leurs coordonnées dans les pages jaunes intitulées «annuaire professionnel» à l'époque des faits. Les gérants de la société ont sciemment utilisé la déno-

mination «ANNUAIRE-PROFESSIONNEL» pour faire croire au public qu'il avait affaire à E. et que le service était gratuit.

Les prévenus ont, par ailleurs, systématiquement omis d'indiquer le premier chiffre du numéro de téléphone des personnes concernées et ont invité celles-ci par un avertissement rédigé en caractères gras de vérifier le numéro de téléphone et de fax. L'explication du gérant suivant laquelle l'erreur relative aux numéros de téléphone provient du fait qu'une case a dû manquer dans la base de données sur Internet, n'est pas crédible, au vu du fait que le premier chiffre des numéros de téléphones manquaient tant pour les numéros se composant de six que de huit chiffres et que les numéros de fax figurant sur les formulaires corrects, peu importe de combien de chiffres ils se composaient. (...)

Le procédé utilisé a eu pour but d'inciter les personnes concernées à renvoyer au plus vite le document corrigé à la firme, sans lire le texte en bas de page rédigé en petits caractères et les conditions générales au verso du formulaire. Il faut encore souligner qu'à côté de la case à cocher relative à «l'inscription de base», il n'était fait état d'aucun prix, l'alinéa rédigé en petits caractères qui contenait par ailleurs des informations de nature tout à fait générales, indiquait que le prix de l'abonnement s'élevait à 879 euros par an. Les conditions générales au verso du formulaire précisait que la société ANNUAIRE PROFESSIONNEL s.à r.l. était distincte de l'Entreprise des Postes et Télécommunications.

Il faut retenir, au vu de ce qui précède, que les prévenus ont eu recours à une mise en scène pour induire les destinataires des formulaires en erreur. Les stratagèmes utilisés par les prévenus étaient déterminants pour les victimes dans la mesure où elles les ont amenées à signer les formulaires et à les renvoyer au plus vite à la s.à r.l. ANNUAIRE PROFESSIONNEL, sans prendre le temps de lire de façon approfondie le texte en petits caractères et les conditions générales figurant au verso.»

Au-delà de l'infraction pour escroquerie, le tribunal a encore retenu une infraction à l'exercice de la profession de commerçant du fait de l'absence d'une autorisation ministérielle de la part du Ministre des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement en contravention de la loi du 28 décembre 1988 règlementant l'accès à certai-

nes professions d'artisan, de commerçant et d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Le Tribunal a retenu en l'espèce qu'il ne suffit pas que le Ministère ait informé le gérant «qu'il répondait aux conditions légales pour exercer l'activité de commerçant au Luxembourg», que cette information «n'habilite pas à l'exercice de l'activité envisagée» et ne constitue pas une autorisation d'établissement mais que le requérant doit dis-

poser bel et bien de l'autorisation elle-même.

Enfin, les prévenus ont encore été condamnés pour infraction à l'article 12 de la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel en raison de l'absence de notification préalable concernant le traitement des données à caractère personnel à la Commission nationale pour la protection des données.

La Chambre de Commerce réitère à l'attention de ses ressortissants et pour l'avenir ses conseils de prudence en ce qui concerne ce genre d'envois décrits alors qu'il semble que de tels agissements continuent de la part d'autres sociétés.

La Chambre de Commerce invite les personnes qui s'estiment victimes d'escroquerie de ce genre, à déposer plainte. ■

Régime fiscal des salariés du secteur privé

Travail de nuit, de dimanche, de jour férié et d'heures supplémentaires: Exemption fiscale de la rémunération des heures supplémentaires



A partir de l'année fiscale 2008, seules les cotisations sociales dues sur les suppléments de salaires pour heures supplémentaires continueront à être déductibles en tant que dépenses spéciales.

La loi du 21 décembre 2007 relative à la réforme fiscale publiée au Mémorial A – N° 234 du 27 décembre 2007 (www.legilux.public.lu) prévoit l'exonération fiscale des heures supplémentaires dès le 1^{er} janvier 2008, de sorte à ce que non seulement la majo-

ration mais également la rémunération de base soit intégralement exemptées d'impôt.

Un règlement grand-ducal du 21 décembre 2007 portant exécution de l'article 115, numéro 11 de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant

l'impôt sur le revenu fait suite à cette loi.

En outre, il y a lieu de relever un changement important au niveau du traitement des cotisations sociales dues sur les heures supplémentaires : Avant le 1^{er} janvier 2008, les cotisations sociales dues sur la rémunération de base payée pour les heures de travail supplémentaires tout comme sur les suppléments de salaires pour heures supplémentaires étaient déductibles en tant que dépenses spéciales dans le chef du salarié.

A partir de l'année fiscale 2008, seules les cotisations sociales dues sur les suppléments de salaires pour heures supplémentaires continueront à être déductibles en tant que dépenses spéciales. Les cotisations sociales retenues sur la rémunération de base payée pour les heures de travail supplémentaires ne pourront plus être déduites en tant que dépenses spéciales.

A relever également que le projet de loi portant introduction d'un statut unique dont l'application est prévue à partir de l'année 2009 prévoit l'exemption de cotisations sociales de la rémunération des heures supplémentaires, à l'exception des cotisations pour prestations en nature en matière d'assurance mala-

die sur l'heure supplémentaire non majorée qui resteront dues. Il y a lieu de noter que le traitement fiscal des suppléments de salaire pour travail de nuit, de dimanche et de jours fériés légaux n'a pas connu d'adaptation au 1^{er} janvier 2008.

Un tableau, résumant le traitement fiscal des majorations de salaire et la déductibilité des cotisations sociales salariales y relatives en tant que dépenses spéciales, se trouve annexé à la présente note.

		Situation jusqu'à l'année fiscale 2007 (inclusive)		Situation à partir de l'année fiscale 2008	
		Imposable	Cotisations de sécurité sociale déductibles en tant que dépenses spéciales	Imposable	Cotisations de sécurité sociale déductibles en tant que dépenses spéciales
Travail de nuit ¹⁾	Rémunération heure de base	oui	oui	oui	oui
	Supplément/majoration	non	oui	non	oui
Travail de dimanche	Heure de base	oui	oui	oui	oui
	Supplément/majoration	non	oui	non	oui
Travail de jour férié	Rémunération heure de base	oui	oui	oui	oui
	Supplément/majoration	non	oui	non	oui
Travail d'heures supplémentaires	Rémunération heure de base	oui	oui	non	non
	Supplément/majoration	non, seulement pour la partie dépassant le plafond de 1.800 EUR (brut) par an	oui	non	oui

¹⁾ La prestation régulière de sept heures de travail consécutives au moins dont au minimum trois heures se situent à l'intérieur d'un laps de temps compris entre vingt-deux heures du soir et six heures du matin.

Les conditions prévues pour pouvoir bénéficier des exemptions d'impôt en application de l'article 115, numéro 11 de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu restent inchangées, à savoir que les salaires (y compris les suppléments) doivent être alloués en dehors de la rémunération principale en raison d'un travail effectivement presté et être prévus par une disposition légale ou réglementaire, une convention collective répondant aux conditions du Chapitre Premier du Titre VI du Livre Premier du Code du Travail ou tout autre contrat collectif de travail (pour autant que les taux y prévus ne sont pas supérieurs à ceux de conventions collectives d'entreprises comparables).

Comme par le passé, les périodes d'incapacité de travail par suite de maladie, de maternité, d'accident professionnel ou de maladie professionnelle ouvrant droit à des prestations pécuniaires visées à l'article 95a de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ou à la conservation pendant ces périodes de la rémunération en vertu d'une disposition légale ou contractuelle, sont assimilées à des périodes de travail effectivement prestées auprès de l'employeur.

Une nouvelle précision est apportée par le règlement grand-ducal du 21 décembre 2007 portant exécution de l'article 115, numéro 11 de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu: Les salariés ayant

la qualité de cadre supérieur sont exclus du bénéfice de l'exemption des rémunérations allouées pour les heures supplémentaires.

Finalement, il convient de rappeler l'obligation pour l'employeur de présenter, dans le compte de salaire, pour chaque allocation de suppléments de salaires et pour chaque rémunération de base pour heures de travail supplémentaires des salariés tombant, l'indication du montant exempté et les prestations dans chaque catégorie de taux. En outre, les montants exemptés doivent être inscrits dans des colonnes distinctes du compte de salaire.

(Communiqué par la FEDIL) ■



CNSAE

Simplification administrative en faveur des entreprises: **Nouvelles mesures**

Le Comité National pour la Simplification Administrative en faveur des Entreprises (CNSAE) invite d'utiliser au niveau luxembourgeois trois instruments de simplification administrative en faveur des entreprises mis à disposition par différentes administrations luxembourgeoises.

Il s'agit, premièrement, d'une publication destinée au secteur des transports reprenant les principales lignes directrices du tachygraphe digital et de la réglementation communautaire relative au temps de conduite et de repos éditée par l'administration des douanes et accises.

Deuxièmement est mis à disposition, de l'ensemble des entreprises et des autres assujettis à la TVA le service électronique eTVA permettant entre autre à tous les assujettis de transmettre et de consulter leur déclaration de TVA par voie électronique. Ce service est mis à

vosre disposition par l'administration de l'enregistrement et des domaines.

Par ailleurs, l'Organisme pour la sécurité et la qualité de la chaîne alimentaire (OSQCA), tient à promouvoir un site de l'Union européenne portant sur des guides de bonne pratique en matière de sécurité alimentaire destiné aux différents entreprises concernées.

D'autre part, au niveau européen, la Commission européenne a lancé une consultation publique portant sur le contenu d'une loi européenne sur les petites entreprises (Small Business act). Il s'agit dans ce contexte de formuler les

grandes orientations d'une politique permettant de placer les petites et moyennes entreprises au cœur du processus décisionnel dans l'Union européenne et de mettre en œuvre des mesures concrètes destinées à libérer le potentiel de croissance des PME. Dans ce cadre, de nouvelles initiatives seront prises pour alléger la charge réglementaire imposée aux PME.

■ **Transport routier: Tachygraphe digital**

Dès à présent tous les opérateurs dans le secteur du transport routier peuvent consulter sur le site Internet de

l'Administration des Douanes et Accises (www.do.etat.lu), une publication, reprenant les principales lignes directrices du tachygraphe digital et de la réglementation communautaire relative au temps de conduite et de repos.

■ Guides de bonnes pratiques

Le site de l'Union européenne portant sur des guides de bonne pratique en matière de sécurité alimentaire destiné aux différents entreprises concernées est accessible à l'adresse <http://ec.europa.eu/food/food/biosafety/hygienelegislation/>

■ Dépôt des déclarations TVA par Internet

Les déclarations TVA, les déclarations TVA périodiques et annuelles ainsi que l'état récapitulatif sont visés par «déclarations TVA».

Le service eTVA est accessible à travers l'URL <http://www.etva.lu/> et à travers le site officiel de l'administration sous l'URL <http://www.aed.public.lu/> – rubrique eTVA.

Le site Internet eTVA vous propose les services suivants:

- La vérification de la validité des numéros d'identification à la TVA des assujettis établis dans les États membres de la Communauté européenne.
- L'affichage et l'impression de divers formulaires en matière de TVA.
- Le dépôt en ligne de vos déclarations TVA et le suivi du dépôt de ces déclarations.
- La consultation des déclarations TVA déposées par voie électronique.
- Le dépôt des déclarations TVA spécifiques par les assujettis non établis dans la Communauté fournissant des services par voie électronique à des personnes non assujetties établies, domiciliées ou ayant leur résidence habituelle dans la Communauté (eCom – Directives 2002/38/CE et 2006/58/CE).

Les services visés aux points 1 et 2 sont accessibles à tous les assujettis.

L'utilisation des services visés aux points 3 et 4 nécessite l'obtention d'un accès identifié composé d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe. Ces services sont disponibles en français, allemand et anglais.

Le service énuméré au point 5 est accessible aux assujettis y visés moyennant une inscription en ligne sur le site eCom.

Le dépôt en ligne des déclarations TVA par Internet vous procure les avantages suivants:

- Vous pouvez consulter toutes vos déclarations TVA déposées en ligne;
- Vous pouvez déposer toutes vos déclarations TVA sans déplacement à la poste ou à l'administration;
- Vous disposez d'une confirmation électronique du dépôt des déclarations TVA;
- Vous pouvez sauvegarder une copie des déclarations TVA déposées sur votre ordinateur;
- Vous pouvez facilement imprimer des copies des déclarations TVA déposées.

Ce système de dépôt en ligne par Internet est gratuit, très convivial, rapide et sécurisé. Vous pouvez déposer vos déclarations par un des deux moyens suivants:

1. La transmission sous forme de fichier PDF: Cette solution permet au déclarant de télécharger le formulaire de déclaration sur son ordinateur, de le remplir à l'écran, de le modifier, de le sauvegarder sur son ordinateur respectivement sur le serveur eTVA et de déposer par voie électronique. Cette solution s'adresse à tous les déclarants ne disposant pas d'un logiciel comptable capable de créer un fichier XML.
2. La transmission sous forme de fichier XML: Cette solution s'adresse aux déclarants disposant d'un logiciel comptable permettant de générer des fichiers XML dans la structure définie. Plusieurs logiciels comptables offrent déjà cette fonctionnalité.

Inscrivez-vous gratuitement au service eTVA en téléchargeant le «formulaire de souscription» à partir de notre site Internet <http://www.aed.public.lu/> ==> rubrique eTVA ==> rubrique Formules ==> option Catégorie 6: Formulaires divers ou en demandant le formulaire au guichet.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter notre help-desk par téléphone au: +352 - 44 905 777, par fax au: +352 - 44 905 666,

par e-mail à: enetva@en.etat.lu ou sur Internet: <http://www.aed.public.lu/> – rubrique eTVA.

■ Engagement de la Commission européenne vis-à-vis des petites entreprises

Le 31 janvier, la Commission européenne a lancé une consultation publique portant sur le contenu d'une loi européenne sur les petites entreprises («Small Business Act»). Il s'agit de placer les petites et moyennes entreprises au cœur du processus décisionnel dans l'UE et de mettre en œuvre des mesures concrètes destinées à libérer le potentiel de croissance des PME.

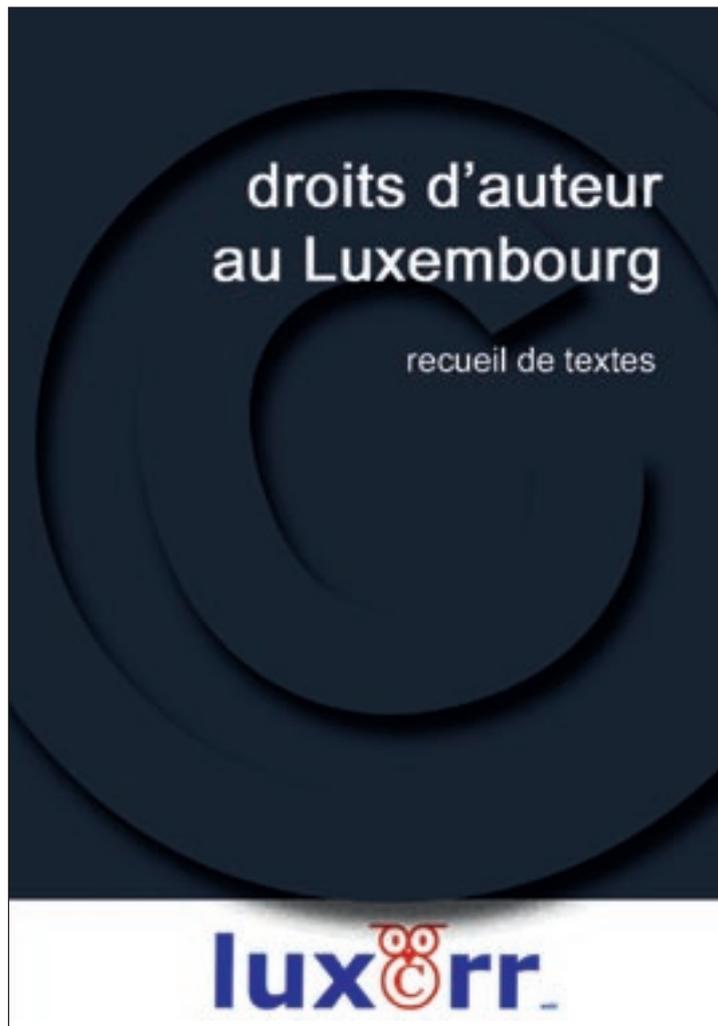
De nouvelles initiatives seront prises pour alléger la charge réglementaire imposée aux PME, faciliter leur accès au marché unique et aux marchés publics, les aider à trouver les ressources financières et humaines indispensables à leur développement et les soutenir face aux défis que constituent la mondialisation et le changement climatique. L'élaboration de la «loi sur les petites entreprises» pour l'Europe constitue l'une des principales mesures de la Commission annoncées pour le prochain cycle de la stratégie en faveur de la croissance et de l'emploi, qui a été adoptée en décembre dernier. La consultation se poursuivra jusqu'à la fin du mois de mars. Une audition publique sur le «Small Business Act» a eu lieu le 6 février à Bruxelles.

Le document qui sert de base à la consultation a identifié six domaines à examiner, mais d'autres domaines peuvent être révélés par la consultation publique:

- une meilleure réglementation en faveur des PME
- placer les PME au premier rang de la société
- l'accès des PME aux marchés
- l'accès des PME au financement, aux qualifications et à l'innovation
- transformer les défis de l'environnement en opportunités pour les PME
- renforcer l'application des principes de la politique des PME de l'UE.

L'objectif de la Commission européenne est de proposer la «loi sur les petites entreprises» pour l'Europe en juin de cette année. D'autres informations sur la consultation figurent sur le portail à destination des PME: http://ec.europa.eu/enterprise/sme/index_fr.htm

(Lire aussi article page 92) ■



Propriété intellectuelle

Luxorr présente un recueil de textes sur les droits d'auteur

A l'occasion d'une conférence de presse et dans le cadre de sa mission d'information et de sensibilisation, luxorr vient de présenter son recueil de textes droits d'auteur au Luxembourg. Le recueil fournit un aperçu sur les textes normatifs en matière de droits d'auteur et explique la légalisation de l'utilisation des droits à travers la licence luxorr. Parallèlement, luxorr a lancé sa licence forfaitaire, un outil administrativement simple et rapide permettant aux entreprises et autres organismes de légaliser leurs copies.

L'objectif du recueil publié par luxorr est de sensibiliser et d'informer le public sur les droits d'auteur, alors que le monde avance à grands pas vers une société de l'information. Les échanges commerciaux s'em-

parent du domaine immatériel; parmi les objets de convoitise et de consommation, les idées, créations et données volent la vedette aux marchandises matérielles et tangibles. Que ce soit un article de journal, une photo

publicitaire, un jeu vidéo, une sonnerie de portable, une aquarelle ou l'architecture recherchée d'un immeuble, les œuvres protégées nous entourent au quotidien, et les règles du droit d'auteur dictent la façon d'interagir avec elles:

ai-je le droit de citer l'article de journal? Dois-je demander l'accord de l'architecte pour photographier l'immeuble? Puis-je m'inspirer d'une publicité pour un dessin?

L'angle de vue change lorsque vous devenez créateurs d'œuvres protégées; tout le monde peut être amené à rédiger des textes, prendre des photos ou concevoir un logo pour son association de quartier. Dans le domaine professionnel, les entreprises créent aussi des œuvres protégées à la chaîne, que ce soit leur objet principal ou non; une entreprise entretient un site Internet, rédige des conditions générales, publie un catalogue de vente, conçoit un emballage original. Ensuite, vous voudrez savoir comment rester maître de votre création: un tiers peut-il reprendre vos photos de vacances accessibles sur Internet? Le logo que vous avez créé appartient-il à vous ou à l'association? Que faire si un concurrent imite votre emballage?

Les droits d'auteur établissent une relation entre l'œuvre et son auteur et limitent le libre accès des tiers à cette œuvre, ce qui la fait entrer dans le circuit des échanges commerciaux. L'auteur détient un droit de propriété immatériel, son œuvre lui appartient.

Au-delà de ces aspects patrimoniaux, il ne faut évidemment pas perdre de vue la valeur culturelle et artistique des œuvres, qui transcende les concepts de propriété et de valorisation. Cet aspect prévaut pour les œuvres

«d'art pur». Mais, de l'aquarelle du maître au personnage d'un jeu vidéo, de la symphonie à la sonnerie de portable, de la sculpture de bronze à la forme originale d'un saladier, toute œuvre qui présente un caractère d'originalité tombe sous le régime des droits d'auteur, indépendamment de sa valeur artistique qui échappe à toute mesure.

Ainsi, mis à part l'aspect culturel et artistique, une œuvre est également une marchandise. Il existe certes de nombreuses initiatives qui cherchent à imposer une vision différente des droits d'auteur, apurée de toute notion de propriété individuelle et d'aspects commerciaux. Or, s'il est vrai qu'il découle de nos valeurs de démocratie et de liberté que l'accès à l'information est libre, cela n'implique cependant pas qu'il soit gratuit. Il faut souligner que les pouvoirs publics, à travers les institutions culturelles, telles les bibliothèques, garantissent que des barrières sociales ou financières ne privent personne de l'accès à la culture, à la littérature et à l'art. Au-delà toutefois, les œuvres et créations constituent des produits nés de l'effort de l'auteur et de l'investissement de l'éditeur, qui n'ont pas davantage vocation à appartenir à tout le monde que n'importe quel autre bien.

Le droit d'auteur sous sa forme actuelle est nécessaire pour permettre la valorisation des contenus; il permet aux auteurs et artistes de se professionnaliser en percevant une rémunération

et donne aux éditeurs la sécurité juridique requise pour se lancer dans l'édition et la distribution du savoir et de la culture. Ce n'est en effet qu'en vertu de la loi qui confère un droit de propriété exclusif à l'auteur et qui sanctionne au civil et au pénal toute violation de ce droit que cette valeur immatérielle prend naissance.

L'existence d'une législation efficace en matière de droits d'auteur est donc créatrice de valeurs. En tant que telle, elle est créatrice d'emplois, d'innovation et de croissance, et elle participe au développement économique, social et culturel du Grand-Duché. Un auteur qui ne veut s'accommoder de ce concept des droits d'auteurs peut toujours librement décider d'abandonner ses droits et céder son œuvre au domaine public. Ne pas exercer ses droits d'auteur est également une façon de les exercer.

Cet aspect mercantile des droits d'auteur se voit souligné par le fait que, contrairement à la plupart des autres pays européens, ce n'est au Luxembourg pas le Ministre de la Culture, mais le Ministre de l'Economie qui est compétent en matière de droits d'auteur en particulier et de la propriété intellectuelle en général. C'est ainsi au sein du Ministère de l'Economie que l'on trouve la «Direction de la propriété intellectuelle», dirigée par le «commissaire national aux droits d'auteur».

(Communiqué par luxorr) ■

Le recueil de textes sur les droits d'auteur au Luxembourg peut être commandé via le site Internet de luxorr:
www.luxorr.lu

Allen & Overy Luxembourg

Neue Broschüre „Arbeitsrecht in Luxemburg“

Allen & Overy Luxembourg hat kürzlich eine neue Broschüre „Arbeitsrecht in Luxemburg“ vorgestellt. Nach der Aktualisierung der 80 Seiten umfassenden englischen Zusammenfassung des Luxemburger Arbeitsrechts vom letzten Herbst, hat

Allen & Overy nun eine deutsche Fassung dieser Broschüre veröffentlicht.

Dieser Leitfaden richtet sich an internationale Unternehmen, die darüber nachdenken, Büros im Großherzogtum zu eröffnen oder Unternehmen, die bereits Tochtergesellschaften

oder Niederlassungen im Land unterhalten.

Da Grundkenntnisse des Arbeitsrechts für jeden erfolgreichen Arbeitgeber ein Muss sind, werden alle wichtigen Aspekte des Luxemburger Arbeitsrechts auf leicht zu verfolgende Art und Weise



und unter wirtschaftlichen Gesichtspunkten behandelt.

Die Broschüre gliedert sich in drei Hauptteile, die die gesamte Beziehung zwischen Arbeitgeber und Arbeitnehmer beschreiben und enthält alles, was

Arbeitgeber wissen müssen, um häufige Fehler zu vermeiden (u.a. Musterverträge und Musterbriefe). Sie berücksichtigt alle Änderungen, die durch die Einführung des Luxemburger Arbeitsgesetzbuches in Kraft traten. ■

Die Broschüre ist zum Preis von 20.- EUR bei Allen & Overy Luxembourg erhältlich

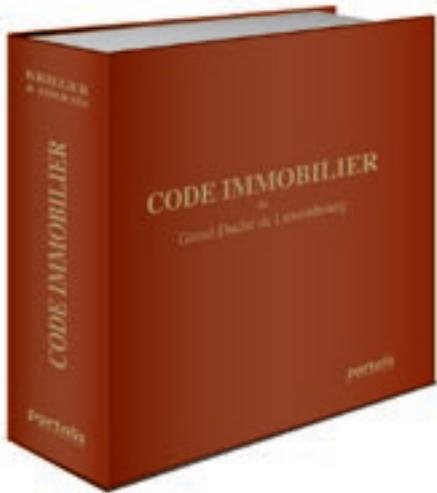
E-mail: Arbeitsrecht@allenovery.com

Tel: +352 44 44 55-724

Fax: +352 44 44 55-555

Nouvelle parution

Le Code Immobilier par Maître Georges Krieger



Rik Vandenberghe, Administrateur Délégué d'ING Luxembourg et Maître Georges Krieger, avocat à la Cour, ont récemment présenté le nouveau livre «Le Code Immobilier» élaboré par Maître Georges Krieger et son bureau d'avocats spécialisé en droit immobilier.

Dans ce contexte, Rik Vandenberghe a présenté l'activité du groupe ING, et en particulier celle d'ING Real Estate Finance. Le total des assets immobiliers géré par cette entité du groupe dépasse les 80 milliards €. Au Luxembourg, ING Real Estate Finance (ING REF) est une activité en pleine croissance au sein d'un département Wholesale dédié au service aux entreprises. ING s'intéresse donc tout naturellement aux évolutions du marché immobilier et au cadre législatif du secteur; le livre «Le Code immobilier» de Maître Krieger est donc une nouvelle référence dans un marché luxembourgeois en pleine évolution.

Dans d'autres pays de l'Union européenne, la législation sur la construction, la vente et de manière générale du droit immobilier a été codifiée depuis longtemps et permet ainsi aux professionnels, tout comme aux particuliers de s'orienter dans leurs choix et dans leurs prises de décision.

Le Luxembourg ne connaît pas une telle codification de toute la réglementation immobilière et les professionnels, s'ils ne se confient pas immédiatement à leur fiduciaire ou à un avocat, sont obligés de chercher leur solution dans le Code civil, les codes bruns, sur Internet ou dans le Code administratif.

Le Code immobilier sera un outil de travail qui va faciliter la tâche des professionnels: il contient une première partie concernant tous les aspects civils du droit immobilier, comme la vente, la construction, la location, les servitudes, l'usufruit et l'emphytéose. Une deuxième partie est consacrée aux aspects administratifs, comme l'autorisation de bâtir, le plan d'aménagement, l'autorisation commodo-incommodo et le morcellement.

Enfin une troisième partie parle des aspects fiscaux et on y découvre des problèmes de TVA, d'enregistrement et l'imposition des plus-values. ■

Le livre «Le Code Immobilier» est disponible en librairie, Editions Portalis,

Réf.: 2-95 99 762-0-Z au prix de vente de 79,00 €

Barème des Indemnités d'Apprentissage mensuelles (minima applicables)

► à partir du 1^{er} mars 2008, indice 685,17.
(Règlement ministériel du 25 juillet 2005 portant fixation des indemnités d'apprentissage)

Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois)			
pour	Vendeur, Magasinier, Décorateur, Dessinateur en Bâtiment	Agent de Voyages	Employé administratif et commercial
1 ^{re} année	450,77 €	535,12 €	
2 ^e année	573,97 €	665,44 €	
3 ^e année	835,02 €	945,81 €	945,81 €

Une «prime d'encouragement» de 10 % de l'indemnité annuelle sera allouée aux apprentis des professions de vendeur, de magasinier, de décorateur, de dessinateur en bâtiment, d'agent de voyages et d'employé administratif et commercial, à condition:

- qu'ils aient terminé avec succès leur année d'apprentissage.
- qu'ils aient obtenu des notes suffisantes consignées par le formateur dans le carnet d'apprentissage.
- qu'ils n'aient pas totalisé des absences répétées de plus de 30 jours dans l'entreprise pendant la période annuelle de référence.

Cette prime est à calculer sur le total des indemnités allouées à l'apprenti pendant la période de référence du 1^{er} octobre au 30 septembre. Elle est à la charge de l'employeur et est à payer au plus tard le 31 décembre suivant.

Remarque: En cas de prorogation du contrat d'apprentissage

- En cas de réussite aux épreuves pratiques de l'examen de fin d'apprentissage sans avoir réussi aux épreuves théoriques, les apprentis ont droit à une indemnité de 1.267,29 € par mois.
- En cas d'échec aux épreuves pratiques de l'examen de fin d'apprentissage, les apprentis ont droit à l'indemnité d'apprentissage de la 3^e année, qu'ils aient ou n'aient pas réussi les épreuves théoriques. ■

Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois) pour: Gestionnaire qualifié(e) en logistique

1 ^{re} année	533,20 €
2 ^e année	700,11 €
3 ^e année	915,18 €

Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois) pour: Auxiliaires de vie

2 ^e année	665,44 €
3 ^e année	946,08 €

Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois) pour les apprenti(e)s de l'apprentissage préparatoire au CITP en vente

1 ^{re} année	405,76 €
2 ^e année	450,77 €

Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois) pour: Assistant en pharmacie

3 ^e année	946,15 €
----------------------	----------

**Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois)
les valeurs respectives des rémunérations en nature incluses**

pour	CATP Cuisinier	CATP Serveur de restaurant	CITP en Cuisine/Service
1 ^{re} année	655,78 €	604,46 €	544,02 €
2 ^e année	824,81 €	778,76 €	604,46 €
3 ^e année	942,45 €		

Indemnités d'apprentissage (brut/mois)

pour	Mécanicien industriel et de maintenance, Mécanicien d'usinage, Electronicien en énergie, Informaticien	Mécatronicien	Mécanicien d'avions
1 ^{re} année	507,78 €	272,49 €	293,25 €
2 ^e année	666,81 €	350,33 €	871,54 €
3 ^e année	871,60 €	455,43 €	

16-17 avril 2008

Première conférence internationale du transport de marchandises dangereuses à Luxembourg



La Société Nationale de Contrôle Technique (SNCT) vous invite à participer à la première conférence internationale du transport de marchandises dangereuses.

L'événement se déroulera les 16 et 17 avril 2008 à l'Alvisse Parc Hotel, Luxembourg-Dommeldange, sous le haut patronage du Ministère des Transports luxembourgeois.

Les sujets traités au cours de ces deux journées complètes sont vastes et répondent aux questions essentielles qui se présentent quotidiennement à chaque expéditeur: mes déchets d'hôpital sont-ils dangereux? Est-ce que je peux envoyer des échantillons prélevés sur des patients au laboratoire en taxi? Et les rétracteurs de ceintures de sécurité en provenance des Etats-Unis, est-ce que je peux les faire transporter par route jusqu'à leur destination finale en Europe? La poste, accepte-t-elle des envois de marchandises dangereuses? ■

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser directement à Mme Julie POMPE – Tél.: +352 35 72 14-231 – E-mail: julie.pompe@snch.lu.

Le bulletin d'inscription ainsi que le programme sont disponibles sur le site de la Chambre de Commerce (www.cc.lu) ainsi que sur le site de la Société Nationale de Contrôle Technique (www.snct.lu).



Luxair

“*Visitez le ciel en compagnie du sourire Luxair*”

Géraldine / Hôtesse de l'air



Avec le sourire, Géraldine et ses collègues s'assurent du confort et de la sécurité des passagers. Le personnel naviguant de cabine fait partie de Luxair, Luxembourg Airlines, un des pivots de LuxairGroup comprenant également les activités de LuxairTours, LuxairCargo et LuxairServices.
Luxair, Luxembourg Airlines - **Fly in good company**

Luxair
G R O U P

1^{er} mars 2008

Paramètres sociaux applicables à partir du 1^{er} mars 2008

■ Charges sociales: Situation au 1^{er} mars 2008 (indice 685,17)

Taux de cotisation ¹

Branche d'assurance	Ouvriers			Employés		
	Taux	Part du patron	Part de l'ouvrier	Taux	Part du patron	Part de l'ouvrier
Assurance pension	16,00 %	8,00 %	8,00 %	16,00 %	8,00 %	8,00 %
Assurance maladie ²	10,10 % ³	5,05 %	5,05 %	5,60 % ⁴	2,80 %	2,80 %
Assurance accidents	Entre 0,44 % et 6 %					
Santé au travail ⁵	STI: 0,10 % / STM: 0,11 %					
Assurance dépendance ⁶	1,4 %	–	1,4 %	1,4 %	–	1,4 %

¹ Applicables uniquement dans le cadre d'une «occupation principale».

² Taux applicables aux préretraites de même qu'aux allocations et indemnités purement occasionnelles ainsi qu'aux gratifications: 5,40 %, dont part patronale: 2,70 %; part salariale: 2,70 %.

³ 10,10 % dont 5,40 % pour les prestations en nature et 4,70 % pour les prestations en espèces.

⁴ 5,60 % dont 5,40 % pour les prestations en nature et 0,20 % pour les prestations en espèces.

⁵ Ces taux valent uniquement pour les entreprises affiliées au STI ou au STM.

⁶ 1,4 % des rémunérations brutes après déduction d'un abattement d'un quart du SSM (402,38 EUR).

Minima et maxima cotisables

Branche d'assurance	Minimum mensuel	Maximum mensuel ¹
Assurance maladie	Le salaire social minimum qui est de 234,91 EUR à l'indice 100, • soit à l'indice 685,17: 1.609,53 EUR • pour les salariés à partir de 18 ans: 1.609,53 EUR • pour les salariés de 17 à 18 ans: 1.287,63 EUR • pour les salariés de 15 à 17 ans: 1.207,15 EUR	5 fois le salaire social minimum, c'est-à-dire: 8.047,66 EUR à l'indice 685,17
Assurance pension		
Assurance accidents		
Santé au travail		

¹ Le maximum annuel pour les différentes branches d'assurance correspond à 12 fois le maximum mensuel. Le maximum ne vaut pas pour la contribution dépendance.

Taux de cotisation en matière d'assurance accidents

Classe de risque	Libellé de la classe	Taux de cotisation 2008
1.	Commerce, alimentation et autres activités non classées ailleurs	1,30 %
2.	Assurances, banques	0,51 %
3.	Chimie, textile, papier	1,43 %

4.	Travail des métaux et du bois	2,06 %
5.	Sidérurgie	1,36 %
6.	Bâtiment, gros œuvres	4,27 %
7.	Travaux de toiture	6,00 %
8.	Aménagement et parachèvement	3,20 %
9.	Equipements techniques du bâtiment	2,53 %
10.	Travailleurs intellectuels indépendants	0,53 %
11.	Etat	0,80 %
12.	Communes	1,64 %
13.	Transport terrestre, fluvial et maritime	1,82 %
14.	Aviation	1,29 %
15.	Distribution de l'énergie et de l'eau	1,07 %
16.	Radio- et Télédiffusion	0,44 %
17.	Ateliers de précision	1,18 %
18.	Fabrication faïences et verre	1,39 %
19.	Objets en ciment	3,81 %
20.	Fabrication ciment et gypse	0,78 %
21.	Travail intérimaire	4,66 %
		1,35 %

■ Salaire social minimum

Le niveau du salaire social minimum (cote d'application 685,17 de l'échelle mobile des salaires) s'élève depuis le 1^{er} mars 2008 à:

Travailleur non qualifié (234,91 EUR, indice 100)

	Taux mensuel	Taux horaire
18 ans accomplis	1.609,53 EUR	9,3036 EUR
17 ans accomplis	1.287,63 EUR	7,4429 EUR
15 et 16 ans accomplis	1.207,15 EUR	6,9777 EUR

Le niveau du salaire social minimum pour travailleurs qualifiés, au sens des dispositions de l'article L. 222-4. du Code du Travail s'élève depuis le 1^{er} mars 2008 à: **1.931,44 EUR.**

Peut prétendre au salaire social minimum pour travailleurs qualifiés:

1. Le salarié qui exerce une profession comportant une qualification professionnelle usuellement acquise par un enseignement ou une formation sanctionné(e) par un certificat officiel. Sont à considérer comme certificats officiels, les certificats reconnus par l'Etat luxembourgeois et qui

2. Le détenteur du certificat de capacité manuelle (CCM) justifiant d'une pratique d'au moins deux années dans le métier dans lequel le certificat a été délivré.
3. Le détenteur du certificat d'initiation technique et professionnelle

(CITP) après une pratique d'au moins cinq années dans le métier dans lequel le certificat a été délivré.

4. A défaut de certificat, le travailleur justifiant d'une pratique professionnelle minimale de dix années.
5. Dans les professions où la formation n'est pas établie par un certificat officiel, le travailleur peut être considéré comme travailleur qualifié, lorsqu'il a acquis une formation pratique résultant de l'exercice pendant au moins six années de métier, nécessitant une capacité technique progressivement croissante.

■ Rémunération des élèves et étudiants occupés pendant les vacances scolaires

La rémunération de l'élève ou de l'étudiant ne peut être inférieure à 80 %

du salaire social minimum. A l'indice 685,17, l'étudiant/élève a droit aux montants minima repris dans le tableau ci-après, gradués en raison de l'âge (étudiant n'ayant pas charge de famille). ■

Salaire des élèves et étudiants à l'indice 685,17

	Taux mensuel	Taux horaire
18 ans accomplis	1.287,63 EUR	7,4429 EUR
17 ans accomplis	1.030,10 EUR	5,9543 EUR
15 et 16 ans accomplis	965,72 EUR	5,5822 EUR

Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons en annexe les projets de loi et les projets de règlements grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès de la Chambre de Commerce, tél.: 42 39 39-354/332 et peut être téléchargée sur le site www.cc.lu (rubrique «Avis»).

■ Ministère de l'Environnement

Projet de règlement grand-ducal modifiant et complétant l'annexe II du règlement grand-ducal modifié du 18 janvier 2005 relatif aux déchets des équipements électriques et électroniques ainsi qu'à la limitation d'emploi de certains de leurs composants dangereux. (3314MCH)

■ Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

Projet de règlement grand-ducal portant sur les modalités de fonctionnement et d'indemnisation de la commission nationale d'information et d'orientation. (3312TRO)

■ Ministère des Finances

Amendement gouvernemental au projet de loi ayant pour objet la coopération interadministrative et judiciaire et le renforcement des moyens de l'Administration des Contributions Directes, de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines et de l'Administration des Douanes et Accises et portant modification de

- la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée
- la loi générale des impôts («Abgabenordnung»); - la loi modifiée du 17 avril 1964 portant réorganisation de l'Administration des Contributions Directes
- la loi modifiée du 20 mars 1970 portant réorganisation de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines

- la loi modifiée du 27 novembre 1933 concernant le recouvrement des contributions directes et des cotisations d'assurance sociale. (3261bisAFR)

Projet de règlement grand-ducal transposant la directive 2007/45/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 septembre 2007 fixant les règles relatives aux qualités nominales des produits en préemballages, abrogeant les directives 75/106/CEE et 80/232/CEE du Conseil, et modifiant la directive 76/11/CEE du Conseil. (3310MCH)

■ Ministère du Travail et de l'Emploi

Projet de règlement grand-ducal concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé à mettre en œuvre sur les chantiers temporaires ou mobiles. (3304AFR)

■ Ministère de la Santé

Projet de règlement grand-ducal portant inscription de substances actives aux annexes de la loi modifiée du 24 décembre 2002 relative aux produits biocides. (3305MCH)

Projet de règlement grand-ducal modifiant l'annexe III bis du règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 2000 concernant l'étiquetage et la présentation des denrées alimentaires ainsi que la publicité faite à leur égard. (3315MCH)

■ Ministère de la Justice

Projet de loi relative aux fusions transfrontalières de sociétés de capitaux, à la simplification des modalités de constitution des sociétés anonymes et de maintien et de modification de leur capital et portant transposition:

- de la directive 2005/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2005 sur les fusions transfrontalières des sociétés de capitaux;
- de la directive 2006/68/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 septembre 2006 modifiant la directive 77/91/CEE du Conseil en ce qui concerne la constitution de la société anonyme ainsi que le maintien et les modification de son capital;

- de la directive 2007/63/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 novembre 2007 modifiant les directives 78/855/CEE et 82/891/CEE du Conseil pour ce qui est de l'exigence d'un rapport d'expert indépendant à réaliser à l'occasion des fusions ou des scissions des sociétés anonymes. (3306DAN)

■ Ministère de la Famille et de l'Intégration

Projet de loi concernant l'accueil et l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg. (3307DAN)

Projet de loi portant organisation de l'aide sociale. (3313BMU)

■ Ministère de la Sécurité Sociale

Projet de loi modifiant :

1. la loi modifiée du 28 juillet 2000 ayant pour objet la coordination des régimes légaux de pension;
2. le Code des assurances sociales;
3. la loi modifiée du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat;
4. la loi modifiée du 27 août 1977 concernant le statut des fonctionnaires entrés au service d'Institutions internationales;
5. la loi modifiée du 3 août 1998 instituant des régimes de pensions spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois;

6. la loi du 23 décembre 1998 relative au statut monétaire et à la Banque Centrale du Luxembourg. (3308BMU)

■ Ministère des Transports

Projet de règlement grand-ducal portant application

1. de la directive 2006/22/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2006 établissant les conditions minimales à respecter pour la mise en œuvre des règlements du Conseil (CEE) n° 3820/85 et (CEE) n° 3821/85 concernant la législation sociale relative aux activités de transports routier et abrogeant la directive 88/599/CEE du Conseil;
2. de la directive modifiée 95/50/CE du Conseil du 6 octobre 1995 concernant des procédures uniformes en matière de contrôle des transports de marchandises dangereuses par route;
3. des conditions d'organisation des contrôles prévus par la directive modifiée 2000/30/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 juin 2000 relative au contrôle technique routier des véhicules utilitaires circulant dans la Communauté. (3309AFR)

Projet de règlement grand-ducal complétant le règlement grand-ducal modifié du 30 janvier 1983 portant acceptation de certains Règlements annexés à l'Accord concernant l'adoption de prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur un véhicule à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions. (3311MCH) ■

Un contentieux ?

Pensez à la médiation.

Régler un litige de manière efficace, rapide et peu onéreuse sans passer par les tribunaux, c'est possible grâce au Centre de Médiation.

Le médiateur, indépendant et impartial, gère les conflits entre les parties et garantit la confidentialité.

Centre de Médiation du Barreau de Luxembourg
1 - 7 rue St Ulric
L-2651 Luxembourg
www.cmbi.lu

Une initiative de :

LE TRIBUNAL D'ARBITRAGE

CHAMBRE DE COMMERCE LUXEMBOURG

METERS

NOTRE PROGRAMME SUR MESURE « CARTE BLANCHE » À LA RENCONTRE DE VOS BESOINS

- **COURS DE LANGUE GÉNÉRALE**
- **COURS EN LANGUE DE SPÉCIALITÉ**
BANQUE – FINANCE
- **COURS SUR OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**
COMMUNICATION TÉLÉPHONIQUE, NÉGOCIATION, CONDUITE DE RÉUNIONS, TECHNIQUES DE PRÉSENTATION
- **COURS DE BLENDED LEARNING**
FORMATION À DISTANCE AVEC TUTORAT ACTIF

Pour des informations détaillées, contactez svp :
Luciana Restivo
Tél. 40 39 91 46

NOS FORMATIONS, VOTRE ATOUT LANGUES

61, rue de Strasbourg L-2561 Luxembourg
T. +352 40 39 910 F. +352 48 61 02
info@prolingua.lu www.prolingua.lu



Union des Entreprises Luxembourgeoises – UEL

La simplification administrative en faveur des entreprises

La qualité de l'environnement réglementaire constitue un élément clé de la compétitivité des entreprises et partant de leur croissance et de leur performance en matière d'emploi. **Veiller à ce que l'environnement réglementaire soit simple et d'excellente qualité** est donc un objectif essentiel de la politique d'entreprise. Les organisations patronales saluent l'importance que le Gouvernement accorde à cette problématique.

■ Procédure d'analyse des flux

En ce qui concerne les travaux du Comité national pour la simplification administrative en faveur des entreprises (CNSAE), l'UEL accueille favora-

blement l'adoption en août 2006 par le Gouvernement de la mise en œuvre d'une procédure d'analyse des flux incluant la fiche d'impact permettant de détecter au stade de l'avant-pro-

jet de texte les charges administratives pouvant incomber aux entreprises. En effet, dans le cadre de cette procédure le comité de coordination simplification (CCS), instauré depuis octo-

bre 2006, analyse les fiches d'impact au vu des répercussions en matière des charges administratives supplémentaires du projet de loi ou de règlement et émet, le cas échéant, un avis sur les textes en question.

L'UEL accueille favorablement cette procédure et espère que cet effort permettra d'éviter une inflation législative qui se traduirait par un empilement de textes et qui finirait par alourdir considérablement le droit en multipliant les risques de confusion, voire de contradiction, propres à générer une insécurité juridique croissante.

■ Procédure ex-post

Dans le cadre des travaux du CNSAE, les représentants des entreprises et des administrations ont identifié par le biais d'une trentaine de fiches ex-post un certain nombre de législations génératrices de charges administratives excessives ou inutiles.

Cette procédure a posteriori qui permet d'analyser l'impact réel des mesures de gouvernance à travers des évaluations ex-post vise à attirer l'attention sur les difficultés existant dans différents domaines.

Dans ce contexte, le Gouvernement a arrêté un concept de travail visant à réduire les charges administratives existantes dans la législation et réglementation en vigueur.

Il a ainsi décidé en mars 2007 la mise en place de six groupes de travail qui traitent les domaines suivants:

- Alimentation,
- Environnement,
- Fiscalité,
- Sécurité et santé au travail,
- Sécurité sociale et
- Transport.

L'objet de ces groupes, dont les travaux ont débuté en novembre, est de soumettre des propositions concrètes en vue de résoudre les problèmes identifiés dans le cadre des travaux du CNSAE.

Dans un souci d'améliorer l'environnement dans lequel opèrent les entreprises, l'UEL espère que les propositions concrètes émises par les organisations patronales dans le cadre

de ces six domaines soient prises en compte pour alléger le cadre législatif et réglementaire existant de toute charge inutile.

■ Décisions du Gouvernement

Cinq nouvelles actions du «Entfesselungsplang fir Betriber» ont été décidées par le Conseil de Gouvernement le 26 octobre dernier, à savoir celles

- de transposer des directives selon le principe «la directive rien que la directive» et de justifier toute dérogation par rapport à ce principe dans l'exposé des motifs des projets de transposition;
- d'annexer la fiche d'impact aux projets de loi et de règlement grand-ducal lorsque ceux-ci sont continués dans la procédure législative et réglementaire et notamment en cas de transmission des projets aux chambres professionnelles;
- d'approuver le principe «think small first» (priorité aux PME), permettant de vérifier pour chaque nouvelle proposition législative ou réglementaire, s'il s'avère nécessaire de prévoir des exemptions suivant la taille de l'entreprise et/ou le secteur d'activité des entreprises;
- de retenir la définition du terme de charge administrative dans le contexte national, conformément à la recommandation de la Commission européenne. Ainsi, la charge administrative serait définie comme le coût imposé à une entreprise lorsque celle-ci satisfait aux obligations d'information émanant de nouvelles mesures législatives, c'est-à-dire le devoir d'élaborer une information et de la mettre à la disposition d'une autorité publique;
- de nommer dans les Ministères et administrations les correspondants à la simplification administrative en faveur des entreprises qui auront pour mission la coordination des travaux du CNSAE et des commissions ad hoc au sein de leur ministère ou administration respective et de conseiller leurs collègues en matière de simplification administrative.

■ Tableau de bord: veille européenne en matière législative, réglementaire et meilleure réglementation

Ce nouvel outil, développé par le CNSAE avec le soutien du Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration, s'adresse aux acteurs et aux secteurs économiques concernés par les différentes consultations publiques organisées par la Commission européenne, la publication de directives, de règlements européens et les propositions de directives européennes, d'une part.

D'autre part, ce nouveau tableau de bord¹ reprend d'une manière complète depuis 1985 tous les livres verts et blancs² publiés par la Commission européenne.

Ce tableau de bord devrait constituer un outil de veille législative et réglementaire européen s'adressant aux acteurs économiques afin que ceux-ci puissent mieux se préparer, se concerter et se consulter au préalable au niveau national avant la naissance des décisions politiques au niveau européen. En plus, ce tableau devrait promouvoir le vecteur de la consultation, particulièrement important dans toutes les politiques de simplification administrative et de meilleure réglementation.

(Lire aussi l'article de la page 80)

(Communiqué par l'UEL) ■

¹ Ce nouveau tableau de bord peut être consulté sur le site www.simplification.lu, via le lien direct http://www.mcm.public.lu/fr/admin/Tableau_de_bord/Tableau_de_bord_-_Veille_communaire_en_matiere_legislative_reglementaire_et_en_meilleure_reglementation_version_integrale_xls

² Il est généralement admis qu'on puisse dire que les livres verts et blancs et les consultations publiques sont des précurseurs d'une éventuelle proposition de la part de la Commission européenne.

Responsabilité Sociale des Entreprises

Programme 2008 d'IMS Luxembourg pour promouvoir la RSE dans la Grande-Région

IMS Luxembourg, Institut pour le Mouvement Sociétal au Luxembourg, se veut un lieu de réflexion, de partage et d'échange sur les divers sujets qui composent la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

A côté des six membres fondateurs (ArcelorMittal, AXA, Dexia-BIL, KNEIP, Noble & Scheidecker, PricewaterhouseCoopers), l'Institut compte à ce jour parmi ses membres : Audit & Compliance, Bel Air Partners, Banque de Luxembourg, Banque Pictet & Cie, Dexia Life and Pensions, Fortis Assurances, Gras Savoye, HSBC, Intech, Korn Ferry, KredietBank, LeasePlan, Legitech, Luxair, Randstad, Right Management Consultant, Sodexho et Total.

Après 9 mois d'existence, IMS Luxembourg compte déjà 24 membres représentant plus de 17.000 salariés.



Fort de cette croissance, l'a.s.b.l. a réaffirmé sa vision pour 2008 : devenir l'interlocuteur de référence en matière de RSE des associations et des entreprises, au Luxembourg et dans la Grande-Région.

Depuis son lancement en avril 2007, IMS Luxembourg a eu l'occasion d'organiser des rencontres et d'initier divers projets, tels qu'une conférence sur le

«Mécénat Citoyen et enjeux RH»; l'Institut est également intervenu à l'occasion de plusieurs événements, lors du Forum Mondial de l'Economie Responsable à Lille, lors des événements HR One et de la Conférence sur la Diversité sur le lieu de travail à Luxembourg, ainsi qu'à l'occasion de «European MarketPlace on CSR» organisé à Bruxelles par CSR Europe.

Pour 2008, l'a.s.b.l. prépare de nouveaux rendez-vous thématiques au titre desquels on peut citer «After School», un projet tremplin pour l'emploi, un événement sur «l'équilibre vie professionnelle/vie privée pour les femmes». Différents outils d'information seront également développés tels les newsletters récurrentes et d'un site internet dédié aux membres, offrant des tool kits sur les différents thèmes de la RSE. ■

Pour de plus amples informations sur IMS Luxembourg, vous pouvez consulter: www.imslux.lu

Espace unique de paiement en Euro

SEPA devient réalité

Le 28 janvier 2008, l'espace unique de Paiement en Euro, entre temps bien connu par son acronyme SEPA, a été lancé officiellement. Depuis ce jour-là, pas moins de 4.200 banques et établissements financiers de l'espace SEPA, c'est-à-dire des 27 pays de l'Union européenne, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège et de la Suisse, offriront des services de transferts de fonds conformes aux nouveaux standards SEPA, élaborés par la communauté bancaire européenne au fil des dernières années.

L'objectif de SEPA est de permettre à chacun: consommateur, entreprise, commerçant ou administration publique de réaliser des paiements dans la zone SEPA, aussi facilement, avec la même sécurité, aux mêmes tarifs et dans les mêmes délais d'exécution qu'un paiement «domesti-



que» et ce, avec des instruments de paiement identiques (virements, domiciliations de factures, cartes de débit).

SEPA est une initiative des banques européennes, contribuant à la réalisation du marché intérieur et permettant à l'Union européenne d'atteindre les objectifs ambitieux de l'agenda de Lisbonne. La Commission européenne et la Banque centrale européenne soutiennent entièrement les efforts importants du secteur bancaire.

La communauté bancaire luxembourgeoise s'est associée dès le début, aux multiples travaux de standardisation néces-

saire à la réalisation de ce projet de grande envergure et qui sont coordonnés par l'European Payments Council (EPC) au niveau international et par l'ABBL au niveau national. Il convient de souligner que la mise en œuvre de SEPA demande en effet des adaptations considérables au niveau des systèmes de paiement actuels. Ainsi s'explique le planning démarré en 2002, le lancement du premier type de paiement en 2008 et une fin de migration qui s'effectuera probablement vers l'année 2012.

Pour la phase de lancement, pas moins de 39 établissements financiers de la place ont déjà souscrit aux nouvelles normes et permettront à leurs clients d'initier et de recevoir des virements conformes aux normes SEPA.

Ces virements appelés SCT (SEPA Credit Transfer) sont libellés en euros,

initiés par un donneur d'ordre via sa banque (banque du donneur d'ordre), à destination d'un bénéficiaire via sa banque (banque du bénéficiaire), chacune des banques étant située dans l'espace SEPA.

Le virement SCT présente les caractéristiques suivantes:

- il nécessite l'utilisation obligatoire de l'IBAN et du BIC pour l'identification du compte du bénéficiaire;
- le délai maximum d'exécution est de 3 jours ouvrés, ce délai sera réduit à 1 jour ouvré à partir de 2012 suivant les dispositions de la Directive sur les Services de Paiement qui entrera en vigueur en novembre 2009;

- le compte du bénéficiaire est crédité du montant total de la transaction;
- un champ de 140 caractères est laissé à la disposition du donneur d'ordre afin de transmettre un libellé d'opération au bénéficiaire;
- utilisation de standards uniformes européens de transmission de fichiers électroniques;
- règles uniformes européennes concernant les rejets, renvois et remboursements de transactions.

Pour les clients des banques de la place qui ont adhéré, l'impact de SEPA sur leurs habitudes d'utilisation de moyens de paiement sera minime.

En effet, l'utilisation de l'IBAN et du BIC – qui constitue le changement le plus important – est monnaie courante au Luxembourg depuis 2005 et fait du Luxembourg l'un des précurseurs dans la mise en œuvre de systèmes de paiement électroniques modernes et efficaces.

La réalisation de SEPA ne s'est pas terminée avec le lancement du nouveau service le lundi 28 janvier 2008.

Le cercle des participants sera élargi au fil des mois et les travaux d'adoption des nouveaux standards SEPA aux niveaux des domiciliations de créances et des cartes de paiement se poursuivront. ■

Pour des informations supplémentaires, consultez: www.sepaluxembourg.lu

Lancement du nouvel éco-sac

Petit, mais costaud!

Dans un souci de poursuivre leurs efforts en matière de développement durable, le Ministère et l'Administration de l'Environnement, la confédération luxembourgeoise du commerce (clc) et Valorlux ont décidé de proposer aux consommateurs un nouvel éco-sac de taille réduite.

Depuis le lancement en janvier 2004 de l'éco-sac, le pourcentage d'utilisation de sac de caisse réutilisable est passé de 32 % en 2004 à 51,5 % en juin/juillet 2007 (étude ECO-Conseil s.à.r.l.).

Pour atteindre cette performance, 1,9 millions d'éco-sacs ont été vendus depuis 2004. Pour promouvoir davantage les sacs de caisse réutilisables, la distribution a rendu payants (0,03 €) les sacs de caisse à usage unique à partir du 29 janvier 2007.

L'impact de cette mesure est impressionnant. Alors qu'en 2006, plus de 60 millions de sacs de caisse à usage unique avaient été donnés chez les distributeurs participant à l'opération, en 2007, ce

chiffre n'atteignait plus que 9,4 millions de sacs. Cette baisse démontre qu'une telle opération a un impact direct et réel sur la diminution des déchets et favorise de façon générale la prise de conscience environnementale du consommateur. Concrètement, cette opération a permis de réduire les émissions de CO₂ liées à la production de ces sacs, de 1.000 tonnes par an.

Aujourd'hui, la distribution étend l'offre des sacs de caisse réutilisables en y ajoutant un éco-sac plus petit. Le nouveau format de 31 x 32 x 17 cm répond à une demande réelle des consommateurs. En effet, lors d'une enquête réalisée en mai 2007, 61 % des sondés étaient intéressés par un éco-sac de taille réduite. Plus maniable, le petit éco-sac s'adapte particulièrement aux courses d'appoint et aux achats dans les commerces de proximité.

De plus, son nouveau design, frais et moderne, permet de l'utiliser dans toutes les situations et dans tout type de com-



merces. Depuis fin janvier, les éco-sacs sont disponibles chez les distributeurs au prix de 0,60 € pièce.

Ce petit éco-sac, écologique et robuste, est fabriqué à partir de matériaux recyclables. Il est échangeable gratuitement s'il venait à se détériorer lors d'un usage normal. ■

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites www.emwelt.lu et www.valorlux.lu

ou contacter:

Serge Less (Administration de l'environnement) – Tél.: (+352) 40 56 56-1

Thierry Nothum (clc) – Tél.: (+352) 43 94 44-700

Ernest Boever (Valorlux) – Tél.: (+352) 37 00 06-24

Transport de marchandises

Nouveau cadre légal pour le secteur des transports professionnels de marchandises par route

Un nouveau cadre légal exigera des transporteurs mais aussi de leurs clients plus de discipline dans l'organisation des différentes opérations. La loi innove en introduisant le principe de la co-responsabilisation de l'expéditeur, du commissionnaire et d'autres donneurs d'ordres.

La loi du 21 décembre 2007 portant transposition de la directive 2002/15/CEE relative à l'aménagement du temps de travail des personnes exécutant des activités mobiles de transport routier, publiée au Mémorial le 31 décembre 2007, entrera en vigueur le 1^{er} mars 2008.

Conformément à cette loi, toute entreprise de transport devra dorénavant respecter de strictes limites en ce qui concerne la durée maximale de travail de ses salariés.

La nouvelle loi prévoit entre autres que les périodes pendant lesquelles le travailleur mobile ne peut pas disposer librement de son temps, dont notamment les périodes d'attente de chargement et de déchargement, et lorsque la durée de cette période n'est pas connue d'avance, constitueront des heures de travail rémunérées.

Compte tenu de ces nouvelles obligations légales, les entreprises de transport devront facturer à partir du 1^{er} mars 2008, en sus du prix de transport convenu, toutes les heures d'attentes dont la durée n'aurait pas été communiquée à l'entreprise ou, le cas échéant, à son collaborateur.

Il sera dès lors important d'éviter toute période d'attente lors d'un chargement ou déchargement. Au cas où une période d'attente ne peut pas être évitée,

le client ou son représentant devront veiller à communiquer à l'entreprise de transport ou au conducteur du véhicule, dans les délais les plus courts possibles, la durée prévisible de son immobilisation.

Il faut également signaler que la loi introduit le principe de la co-responsabilité dans le chef de l'expéditeur, du commissionnaire, de l'affréteur, du mandataire, du destinataire ou de tout autre donneur d'ordres qui donnerait au transporteur des instructions provoquant une infraction aux limites en matière de durée de travail ou aux temps de repos minima. Cet acteur peut, tout comme le transporteur, être puni d'une peine d'emprisonnement et/ou d'une amende.

(Communiqué par la clc) ■

The Network – Un réseau de femmes actives et solidaires

Première réunion pour l'année 2008



Les membres du réseau féminin «The Network» se sont retrouvés en début d'année au Sofitel pour leur première réunion mensuelle consacrée au bien-être et à la relaxation. Anne de Borchgrave et Petra Steinmetz ont parlé de l'importance de l'écoute de son corps.

Dans le monde actuel en plein mouvement, on a tendance à se laisser emporter par le stress et les mauvaises énergies qui nous entourent. L'énergie est un facteur important dans notre existence et les deux femmes on pu, lors de cette soirée, encourager les membres du réseau «The Network» à découvrir leurs techniques de revitalisation par l'énergie mentale et corporelle.

A cette même occasion, le comité avait décidé d'officialiser leur don à une œuvre de charité et de partager ce moment important avec les membres présents.

La présidente du réseau, Lisa McLean, et la Vice-présidente, Viviane Bumb, ont été heureuses de remettre en main propres un chèque d'une valeur de 2.600 EUR à Nicole Lorentz et Michèle

Goerens de l'association luxembourgeoise «Centre de femmes, familles et familles monoparentales/CFFM» au nom de tout le réseau «The Network».

Il est vrai, qu'un grand nombre de femmes vivent dans de situations difficiles au Luxembourg et en tant que réseau féminin, le comité a donc décidé de venir en aide à l'association CFFM cette année.

Cette association a pour rôle d'offrir aux femmes, à leurs enfants, et aux jeunes filles une protection efficace contre la violence. Elle contribue à améliorer la condition de vie des femmes, en les aidant à s'intégrer à la vie économique et sociale. Une aide psychologique, juridique et sociale leur est également offerte. Plus d'informations sur www.the-network.lu. ■

La «shopping map» du Luxembourg est arrivée!

La première carte 100 % «shopping» du Luxembourg est parue au début de cette année. Elle s'adresse avant tout aux touristes qui veulent sortir des sentiers battus des randonnées, des itinéraires de châteaux ou de musées et souhaitent découvrir le Luxembourg comme escale «shopping».

La «shopping map» dévoile aux visiteurs étrangers les lieux où ils peuvent faire leurs achats, comment s'y rendre et où ils peuvent combiner atmosphère de shopping agréable et visites touristiques.

Le visiteur reçoit en plus quelques informations générales sur les localités commerçantes les plus importantes et reconnaît d'un premier coup d'œil l'offre du commerce de détail local et son importance dans les branches «Fashion», «Home» et «Food».

Sont recensés sur la carte, toutes les localités avec des surfaces de vente de plus de 2.500 m² ainsi que les centres commerciaux. Sur le dos de la carte sont reproduits les plans des deux villes commerçantes les plus importantes, à savoir Luxembourg-ville et Esch-sur-Alzette, avec indication des possibilités de parking dans les centres-villes.

Afin que la carte atteigne ses groupes cibles, elle sera distribuée par l'ONT (Office national de tourisme) sur les foires touristiques internationales, ainsi que dans leur réseau de bureaux touristiques à l'étranger et au Luxembourg.

Les hôtels et organismes locaux ont la possibilité de commander un jeu de cartes afin de pouvoir les mettre à la disposition de leurs clients. La carte est également disponible auprès de la clc, qui tient ses bureaux dans l'Hôtel de la Chambre de Commerce à Luxembourg-Kirchberg.



La «shopping map» est éditée par la clc, en collaboration avec la Fédération des Artisans et l'Horesca, dans le cadre du programme «Luxembourg, Pôle de commerce de la Grande Région». D'autres actions en matière de promotion du tourisme «shopping» sont prévues.

Il s'agit d'aider les visiteurs et touristes à découvrir une facette trop souvent

négligée du Luxembourg: un commerce diversifié disposant d'une offre internationale de produits de haute qualité à des prix attractifs.

La clc espère que la nouvelle carte shopping contribue à attirer de nombreux visiteurs étrangers au Luxembourg.

(Communiqué par la clc) ■

EN BREF

Netbay Sàrl

Netbay Sàrl et SonicWall pour une protection personnalisée des e-mails

Socotec Sàrl Luxembourg, une filiale du Groupe Socotec France, exerce ses activités sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg depuis 1987 et ce dans les domaines de l'inspection, de l'assistance technique, du conseil et de la formation en construction. L'entreprise utilise pour la communication avec ses clients, partenaires et filiales un système de

messagerie électronique. Or, ces dernières années la quantité de spam avait considérablement augmenté. La société Netbay à effectué pour Socotec une recherche des différentes solutions disponibles sur le marché. Finalement la solution proposée par SonicWall a été retenue et a été mise en place par Netbay. Aujourd'hui les mails destinés à Socotec sont d'abord détournés vers SonicWall E-mail Security Appliance, qui effectue un contrôle anti-spam avant de les redistribuer vers la messagerie de l'entreprise. Pour plus d'information sur solution SonicWall E-mail Security: tél.: 26 38 86-1 ou e-mail: info@netbaygroup.com.

Sources Rosport

Viva, la mobilité: pour une plus grande liberté de mouvement

Pour satisfaire ses clients et s'adapter à l'évolution du marché, Sources Rosport complète sa gamme. Viva, l'eau minérale naturelle luxembourgeoise de référence, est dorénavant proposée en bouteilles PET 1 litre. Comme sa grande sœur d'1,5 l, la

nouvelle bouteille PET d'1 l se présente dans un conditionnement léger et s'achète à l'unité ou par pack de 6. Lumineuse et pure, élançée et fluide mais robuste, elle symbolise un dynamisme teinté d'une touche de gaieté avec son bouchon magenta. Etudié jusque dans les moindres détails, ce nouveau conditionnement répond à un système d'étiquetage repéré, signe d'identification et de qualité incontestée. Sources Rosport a également fait le choix d'une poignée en mousse pour améliorer le confort lors du transport des packs de 6.

Aladin

1001 services pour une meilleure «work-life balance»

Le bien-être et la productivité des salariés sont plus que jamais au cœur des préoccupations des entreprises soucieuses d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents. Dans ce contexte, Sympass vient de lancer la conciergerie d'entreprise Aladin, dont la mission est de proposer des solutions aux problèmes privés

des salariés afin de les rendre plus sereins, plus concentrés et plus performants sur leur temps de travail. Apporter la voiture en révision, trouver un cadeau pour l'invitation du soir, s'arranger pour être à la maison quand le mazout est livré... Autant de tâches qui consomment du temps, bousculent le planning, engendrent du stress et réduisent la concentration et la productivité au travail! Pour toutes ces tâches, Aladin offre des services sur mesure. Plus d'information sur www.sympass.lu/aladin/.

Sodexo

Sodexo s'appelle désormais Sodexo

Le leader mondial de la restauration et du «facility management» a

annoncé lors de son assemblée générale annuelle qu'il change de nom et de logo. Pour accompagner sa vision stratégique à l'horizon 2015, le groupe a décidé au niveau mondial de développer la marque Sodexo en continuant d'affirmer sa vocation de services. L'entreprise a simplifié son nom et modernisé sa typographie: plus simple, plus compacte, plus dynamique, la marque se veut aussi plus proche de ses publics... L'étoile du logo est toujours présente. La barre du «x» est incurvée,

Comfi Lux

Comfi Lux, nouvelle agence en communication, démarre ses activités au Grand-Duché



MM. Marc Schonckert, directeur de Comfi Luxembourg et Charles-Hubert Gernaert, Associé-directeur de Comfi Belgique

L'agence de communication Comfi Luxembourg a démarré ses activités au Grand-Duché en ce début d'année 2008.

Comfi Lux est une filiale de l'agence belge Comfi, avec siège à Bruxelles, qui

s'est forgé une solide réputation dans les domaines des relations publiques, de la communication médias, de la communication de crise, des éditions (rapports annuels et magazines) de la conception de sites web et de la publicité financière.

Comfi a joué un rôle important dans la communication presse au service du groupe Mittal lors de l'offre d'achat publique lancée sur le groupe Arcelor. Au Grand-Duché de Luxembourg, Comfi est déjà active dans diverses activités de communication au service d'ArcelorMittal et du groupe FOYER.

Elle est dirigée par Marc Schonckert qui profitera de son expérience acquise au fil de 18 ans de services dans les départements de Communication d'ARBED/Arcelor et de Cargolux.

Pour en savoir plus: Comfi Luxembourg, Monsieur Marc Schonckert, tél.: 26 35 24 64, GSM: 621 192 445, e-mail:schonckert@comfi.lu

Sidérurgie

ArcelorMittal annonce des résultats record pour l'exercice 2007

ArcelorMittal, le premier groupe sidérurgique mondial, vient d'annoncer ses résultats pour le trimestre et l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Le groupe affiche des résultats records pour l'année écoulée avec un EBITDA de \$19,4 milliards en progression de 27 % en glissement annuel, un résultat net de \$10,4 milliards en progression de 30 % en glissement annuel, un fort cash-flow opérationnel de \$16,5 milliards avec \$5,4 milliards consacrés à des dépenses d'investissement.

Le retour total pour les actionnaires s'élève à \$4,4 milliards en 2007, dont

\$1,8 milliard en dividendes versés en numéraire et \$2,6 milliards en rachats d'actions. Conformément à la politique de la Société en matière de dividendes consistant à distribuer 30 % du résultat net aux actionnaires, ArcelorMittal distribuera \$3,1 milliards aux actionnaires en 2008, dont \$2,1 milliards en dividendes versés en numéraire et \$1,0 milliard en rachats d'actions.

La stratégie de croissance tridimensionnelle du groupe porte ses fruits puisque ArcelorMittal compte avec une croissance interne potentielle de 20 millions de tonnes et continue parallèlement à poursuivre sa stratégie de diversifica-



tion géographique avec des transactions annoncées en Argentine, au Brésil, en Chine, au Costa Rica, en Egypte, au Mexique et en Pologne. La diversification est également de mise au niveau des produits grâce à des transactions dans les activités Tuyaux et tubes, Galvanisation, Acier inoxydable et Câbles.

Selon Lakshmi N. Mittal, Président du Conseil d'administration et CEO d'ArcelorMittal, l'année 2007 aura été une excellente année pour ArcelorMittal. Le résultat record reflète la vigueur du modèle économique d'ArcelorMittal qui lui permet de tirer parti d'une forte demande mondiale d'acier tant sur les marchés de haute qualité des pays développés que dans les économies à forte croissance. L'année 2007 est le premier exercice financier complet depuis la fusion d'Arcelor et de Mittal Steel qui a donné naissance au leader mondial de la sidérurgie. ■

Pour le premier trimestre 2008, la Société table sur un EBITDA de \$4,7 à 5,0 milliards, comparable aux niveaux du quatrième trimestre 2007.

Les expéditions totales au premier trimestre 2008 seront sans doute en progression sur celles du quatrième trimestre 2007. L'EBITDA du segment Plats carbone Amériques devrait bénéficier de l'augmentation du prix de vente de l'acier.

L'EBITDA des segments Plats carbone Europe et Longs carbone Amériques et Europe devrait progresser notamment du fait de l'augmentation en volume.

Le segment Acier inoxydable devrait progresser du fait de l'augmentation du volume des ventes. La Société s'attend à un niveau d'amortissement de l'ordre de \$1,1 milliard. Elle prévoit un taux d'imposition effectif annuel compris entre 20 % et 25 %.

Immobilier

Jones Lang LaSalle classé dans les «400 Best Big Companies» du magazine Forbes

Jones Lang LaSalle figure au classement «400 Best Big Companies» du magazine Forbes (également appelé Forbes Platinum 400) pour la troisième année consécutive. Dans sa liste prestigieuse, Forbes identifie

les meilleures des plus grandes entreprises cotées en bourse aux Etats-Unis en termes de paramètres financiers, de gouvernance d'entreprise et de normes comptables. Cette année encore, Jones Lang LaSalle est l'unique entreprise de

EN BREF

rouge, à l'image d'un sourire, symbole des milliers de gestes et d'attentions quotidiennes des équipes Sodexo. La lettre «h» disparaît. Cette lettre qui signifiait auparavant hôtellerie n'a plus lieu d'être, compte tenu du développement du groupe dans les diverses activités de services.

Ratatuille

La mini-entreprise du Lycée du Nord a reçu la visite de ses coaches

La mini-entreprise Ratatuille a récemment accueilli ses coaches Christian Kaempff et Carlo Speltz dans ses locaux à Wiltz. Ratatuille est une mini-entreprise du Lycée de Nord qui a été lancée par 8 élèves de la classe 10^e «auxiliaire de vie» et qui propose un service de restauration aux enseignants du Lycée, chaque lundi de la semaine. Après avoir bénéficié d'une visite guidée des locaux du Traiteur Kaempff-Kohler à Niederanven, les élèves ont invité leurs coaches à Wiltz pour leur faire découvrir leur mini-entreprise en action. Les coaches pouvaient assister à la préparation du menu du jour par les élèves. Après s'être régalé du menu préparé par les élèves, Christian Kaempff et Carlo Speltz ont conseillé ces derniers en tant qu'experts du domaine de la gastronomie luxembourgeoise en répondant à toutes les questions des mini-entrepreneurs et en donnant des recommandations afin d'assurer le bon fonctionnement de la mini-entreprise.



DTZ

DTZ conseille Banimmo pour la vente de l'immeuble CAP2

DTZ, agence immobilière internationale au Luxembourg, a conseillé l'entreprise Banimmo dans le cadre de la vente de leur bâtiment Cap2 à Capellen. La vente de l'immeuble s'est faite en décembre dernier à un montant de 31,5 millions d'euros. Pour l'acquéreur Orco Property Group, société spécialiste de l'immobilier en Europe Centrale, il s'agit du premier investissement important sur le marché luxembourgeois. Pour Banimmo, cette cession représente la troisième vente de l'exercice 2007, conformément au programme annoncé lors de son introduction en bourse. L'immeuble est un bâtiment administratif d'une taille de 7.750 m² et dispose également de 250 places de parkings. Le bâtiment est entièrement loué à l'exception d'une surface de 470 m². Orco Property Group occupera une partie de l'immeuble pour y transférer le siège social du groupe.



ALD Automotive

Désormais leader en leasing opérationnel de véhicules

ALD Automotive est désormais le leader en leasing opérationnel de véhicules au Luxembourg et détient 24,7 % du marché global. A la fois inscrite dans une approche de marché local et dans une dynamique internationale, ALD Automotive a enregistré, de 2004 à ce jour, une croissance de flotte supérieure à la croissance du marché global luxembourgeois. Le parc automobile d'ALD Automotive compte aujourd'hui près de 7.000 véhicules, alors qu'il était de 3.135 en 2004 et de 807 en 1997. L'année 2007 s'est traduite par un nombre de commandes largement au-delà des attentes et un développement du chiffre d'affaires qui a atteint les 55 millions d'euros, soit une progression de 40 % par rapport à l'année 2006. Pour ALD Automotive, cette croissance ne s'est pas faite au détriment des résultats financiers qui se sont améliorés de 55% par rapport à 2006 et viennent renforcer les résultats reportés qui s'élevaient déjà à 11, 374 millions d'euros.



Badenoch & Clark

Nouveau nom et nouvelle adresse à Luxembourg

La société de recrutement permanent Badenoch & Clark Luxembourg a confirmé son expansion européenne en Allemagne, en Suisse, en Belgique et aux Pays-Bas. Sous le nouveau nom de FaradayClark, elle a l'intention d'anticiper les développements du marché du travail européen et d'être capable d'offrir les résultats adéquates pour les emplois permanents à l'échelle internationale. Bade-

EN BREF

noch & Clark est arrivée au Luxembourg en 2003. Désormais, la société de recrutement professionnel permanent pourra élargir ses horizons, en comptant avec des bureaux affiliés en Allemagne, en Suisse, en Belgique, aux Pays-Bas et en Hongrie, en les réunissant sous le nom de FaradayClark. L'expansion européenne de Badenoch & Clark International a été motivée par la prise de conscience du fait qu'une vision européenne devenait de plus en plus primordiale dans son secteur d'activité. La mise en œuvre de la stratégie européenne s'accompagnera d'un changement de nom. En effet, Badenoch & Clark Luxembourg deviendra FaradayClark avec une nouvelle adresse: Le Dôme - 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, tél.: +352 26 19 28 10 01.

Cargolux
Six weekly services from Asia to Budapest

Europe's largest all-cargo carrier, Cargolux Airlines International S.A. of Luxembourg, has added a fourth weekly frequency from Hong Kong into Budapest, thus offering a total of 6 weekly services from Asia into the Hungarian capital. The additional flight, CV 7532, is operated every Tuesday at 08.10 a.m. out of Hong Kong, with arrival in Budapest at 03.15 p.m. local time. Departure from Budapest is at 04.45 p.m., with arrival in Luxembourg at 06.35 p.m. same day. The existing flights from Hong Kong are operated on Wednesday, Friday and Sunday. Apart from Cargolux's service out of Hong Kong into Budapest, the company offers two flights routed Taipei - Bangkok - Budapest, on Thursdays and Sundays. The connection of the 6 scheduled flights from Budapest to Luxembourg is now on days 2/3/4/5 plus two on day 7, excellently feeding into Cargolux's worldwide flight network.

DuPont
Les banques grecques adoptent les enveloppes Tyvek

Le secteur bancaire grec a récemment choisi les enveloppes DuPont Tyvek pour la protection de documents de haute importance pour ses clients. Ce choix est le fruit des efforts de la société Fakellopoiia, deuxième fournisseur d'enveloppes du pays et principal producteur et distributeur d'enveloppes Tyvek en Grèce. Peu de temps après l'adhésion de la Grèce à l'U.E., la Banque de Grèce a demandé à Fakellopoiia de l'aider à créer un système d'envoi postal sécurisé. Fakellopoiia a recommandé l'utilisation des enveloppes Tyvek, en raison de leur solidité exceptionnelle, de leur durabilité, et de l'image de haute qualité qu'elles véhiculent. Dans le système bancaire grec, l'image de marque et le service revêtent une importance primordiale. Aujourd'hui, 90 % des banques du pays ont choisi les enveloppes DuPont Tyvek. Pour plus d'informations: www.tyvek.com et www.envelopes.dupont.com.

Formations
Toutes les formations fast désormais accréditées par Royal Holloway, University of London

Depuis le 1^{er} janvier 2008, toutes les formations dispensées par fast training sont accréditées par Royal Holloway, University of London. Depuis toujours, fast s'engage à fournir des formations de haute qualité en faisant appel à des formateurs issus du monde professionnel, passionnés par le domaine de la formation. Cette récente accréditation signifie que la qualité de fast training est désormais formellement reconnue par une des plus importantes institutions académiques d'Europe, ce qui ne pourra que renforcer l'image positive de fast auprès de ses clients. Pour obtenir leur accréditation, toutes les formations dispensées et formateurs agréés ont été audités afin de vérifier qu'ils correspondent bien aux standards élevés de cette institution académique de renom. Par ailleurs, fast lancera prochainement 3 programmes de formations certifiées, également accrédités par Royal Holloway, University of London. Autre nouveauté pour 2008: 8 nouvelles formations ont vu le jour. Enfin, pour mieux répondre à la demande croissante de ses clients, fast a engagé 4 formateurs supplémentaires ayant chacun occupé des



services immobiliers et de gestion financière du palmarès.

«Figurer au classement '400 Best Big Companies' du magazine Forbes constitue une belle reconnaissance pour Jones Lang LaSalle et témoigne de notre force, diversité et flexibilité au niveau mondial», confie Colin Dyer, Chief Executive Officer chez Jones Lang LaSalle. Olivier Bastin, Managing Director de Jones Lang LaSalle Luxembourg, ajoute: «Il s'agit d'une récompense prestigieuse. Notre présence dans cette liste pour la troisième année consécutive signifie que nous sommes capables de fournir des services à valeur ajoutée dans un monde en évolution.»

Pour établir son classement des «400 Best Big Companies», le magazine compare environ 1.000 entreprises cotées en bourse dont le chiffre d'affaires était d'au moins 1 milliard de dollars au cours du dernier exercice comptable.

Les entreprises doivent atteindre un niveau de taux de croissance financière et de return élevé et répondre à des exigences strictes en matière de gouvernance d'entreprise, de normes comptables et de vérification des antécédents. Suite à ce processus rigoureux, 40 % des lauréats de l'année dernière n'ont plus été éligibles pour la liste 2008.

Werben und verkaufen

Minicards –
kleine Kärtchen, ganz groß



„erschlagen“ den interessierten Touristen geradezu mit Informationen.

Minicards verstehen sich als klare Alternative hierzu: jede einzelne Karte gibt Auskunft über Genre (thematisch durch Farbbalken), Adresse, Öffnungszeiten und bietet sogar einen kleinen Lageplan auf der Rückseite.

Somit sind ausreichend Informationen für den Gast zu einem möglichen Besuch vorhanden: die Informationen sind handlich auf einer kleinen Karte untergebracht.

Diese wird so gerne mitgenommen und gelangt sogar durch die Weiterverteilung auf Reisen...

Das Angebot an touristischen Prospekten und Faltschriften, die u.a. in Hotels und Fremdenverkehrsämtern ausliegen, wirkt durch ihre Fülle oft unübersichtlich und

fast



Minicards kommen ursprünglich aus Amsterdam, wo die Gründer die Idee hatten touristische Informationen praktisch und handlich zu vermitteln: übersichtlich angeordnete kleine Kärtchen, nicht größer als Visitenkarten, bieten die interessantesten Adressen der Region in Form eines Gesamtangebotes.

Die Minicards werden gezielt eingesetzt. Verteiler stehen an touristisch relevanten Stellen: in der Lobby von Hotels, Rezeptionen der Campingplätze, Jugendherbergen, etc. Das führt zu einem geringem Streuverlust.

Die Reisenden finden gezielt die Adressen, die ihr Interesse wecken: beispielsweise werden von den dargebotenen 100 Adressen im Verteiler am häufigsten 7 Adressen mitgenommen.

Dies wurde in einer unabhängigen Studie der HES (School of Economics Amsterdam) festgestellt. Dieselbe Studie besagt, dass fast 80 % der Gäste die Absicht haben die Minicards zu behalten, in der Heimat weiter zu verteilen und eben nicht wegzuerwerfen!

Sogar 83 % der Befragten gaben an, dass mit der Auswahl der Kärtchen die entsprechende dargestellte touristische Einrichtung auch tatsächlich besucht wurde. Man sollte meinen, dass ein solch effektives Werbemittel auch einen stolzen Preis hat, aber auch hier lässt Minicards staunen: Kunden können an diesem innovativen System teilhaben ab 1,35 € pro Verteiler, pro Monat. Für weitere Informationen, wenden Interessenten sich bitte direkt an luxembourg@minicards.com. ■

EN BREF

postes à haute responsabilité dans des institutions financières réputées. Pour de plus amples informations ou pour consulter le catalogue complet des formations, vous pouvez visiter: www.fasttraining.eu.

Restaurant Speltz

Benjamin Fanuel,
élu Meilleur Sommelier du Luxembourg 2008

Le restaurant Speltz, bien connu de la place de Luxembourg, a rendu hommage à son sommelier, Benjamin Fanuel, élu Meilleur Sommelier du Luxembourg 2008. Le concours a eu lieu le 1^{er} décembre 2007 et était organisé par l'Association des Sommeliers luxembourgeois, lors de la 4^e Fête des Vins et Crémants du Luxembourg. Dans le cadre d'une fête donnée en l'honneur de M. Fanuel, le restaurant Speltz a également présenté sa nouvelle carte. Les plats bio font la particularité de ce restaurant qui propose une palette de plats raffinés et d'influence française et luxembourgeoise. En 2006, le Speltz avait obtenu le label BIO, en réponse aux demandes de sa clientèle. A côté du restaurant gastronomique, une brasserie destinée aux personnes pressées a ouvert récemment avec une «table d'hôte» dans un salon séparé, également disponible pour les réceptions, banquets et séminaires. Réservations au Tél.: 47 49 50, www.restaurant-speltz.lu.

Gastronomie

La Medina: une escapade orientale au cœur de Luxembourg

Situé au cœur de la vieille ville de Luxembourg, rue de la Loge, le dernier restaurant des Espaces Saveurs (La Mirabelle, Come Prima, Saponi, Goethe Stuff) vient d'ouvrir ses portes. «La Medina» propose une carte de spécialités du Maghreb et également des plats issus d'une fusion entre les cuisines française et orientale. Il dispose de trois salles de restaurant réparties sur trois étages et de deux terrasses dont l'une avec une vue panoramique sur les Casemates.

Abrité dans un bâtiment datant du XIV^e siècle, dont le nom «Ennert de Steiler» est évocateur, ce restaurant était au XV^e siècle une des auberges les plus réputées de Luxembourg. Son cadre historique, rénové avec goût par le décorateur Paolo Minechetti et agrémenté d'objets marocains authentiques, donnent à ce lieu un caractère chaleureux et dépayssant.

A l'origine de ce projet, un goût prononcé de Dominique Colaianni pour la cuisine orientale, une maison au charme ancien dénichée avec Olivier Fellmann et une rencontre avec Samir et Jame! Boudeliou. Restaurateurs à Florange («Le Sésame»), les frères Boudeliou maîtrisent parfaitement l'art de la cuisine orientale. «La Medina» est une affaire



familiale puisque c'est Zohra Boudeliou mère qui officie derrière les fourneaux. Les plats appartenant au registre de la gastronomie franco-maghrébine sont l'œuvre du cuisinier Patrice Charcot. L'accueil et le service sont également à l'image de la légendaire hospitalité des pays d'Afrique du Nord.

Inauguré le 17 janvier dernier, le restaurant «La Medina» avait commencé à

accueillir ses premiers clients avant la fin de l'année 2007. Un nouveau chapitre des Espaces Saveurs vient donc de s'ouvrir et connaissant l'enthousiasme de Dominique Colaianni et d'Olivier Fellmann, on peut présager qu'il y aura une suite...

Il est conseillé de réserver sa table quelques jours à l'avance (tél/fax.: +352 26 27 09 09, ouvert tous les jours de 18h30 à 22h30, www.espaces-saveurs.lu) ■

3 mai 2008



„Run for Success!“ – quelle est l'entreprise la plus en forme de l'ING europe-marathon Luxembourg 2008 ?

La compétition

L'important c'est de participer! Chaque kilomètre compte! Le 3e ING europe-marathon Luxembourg du 3 mai 2008 comporte désormais une compétition pour les entreprises! Avec cette initiative de la Chambre de Commerce Luxembourg et du magazine paperJam en collaboration avec ING Luxembourg et la Coque, nous recherchons l'entreprise la plus en forme du Luxembourg! Devenez le premier gagnant du „Run for Success!“ grâce à vos collaborateurs.

De quoi s'agit-il ?

Une entreprise inscrit ses coureurs auprès de l'organisation de l'ING europe-marathon Luxembourg en indiquant le nombre total de ses collaborateurs, afin de pouvoir calculer la relation entre coureurs et nombre d'employés de cette entreprise.
Exemple de calcul: une entreprise qui, parmi le total de ses 100 collaborateurs, compte 10 participants au marathon et 10 au semi-marathon parcourt au total 630

kilomètres qui, divisés par 100 correspondent à un ratio de 6,3 kilomètres par employé. En d'autres termes, ce qui est déterminant est le ratio, car les collègues actifs participent pour les „non-coureurs“.
Catégorie 1: entreprises comptant 1-10 employés,
Catégorie 2: entreprises comptant 11-100 employés,
Catégorie 3: entreprises comptant plus de 100 employés.

Comment participer ?

Pour participer au concours „Run for Success“, les entreprises devront simplement fournir les deux informations suivantes :

- Une liste des participants (des formulaires standardisés sont disponibles auprès des organisateurs)
- Le nombre total des collaborateurs de l'entreprise (cette compétition est ouverte uniquement aux entreprises établies au Luxembourg)

Les avantages

- Démarches séparées et simplifiées pour les inscriptions
- Mise à disposition collective des dossards avant l'événement
- Remise et restitution séparées des chips
- Remise des prix dans le cadre festif de la Chambre de Commerce
- Couverture exclusive de la compétition et de l'entreprise gagnante dans le magazine paperJam

Inscriptions

ING europe-marathon Luxembourg
Sabine Hauser
Tél: +352 26 68 77 02
Fax: +352 26 68 77 04
Email: s.hauser@ing-europe-marathon.lu

Presented by:



avec le soutien de:



Voyages

LuxairTours: réductions First-Minute pour le Jet-Set-Spot de l'Égée turque



Les petites baies, les villages, les presqu'îles et les îlots tout proches, les côtes escarpées et les plages retirées participent de l'image de l'élégante cité balnéaire de Bodrum et de ses alentours, connue pour être le «le Saint-Tropez turc».

Bodrum a abrité l'une des Sept merveilles du monde antique. Durant l'Antiquité, le mausolée rendit Bodrum, qui à l'époque s'appelait encore Halicarnasse, célèbre dans le monde entier. Le satrape Mausole fit ériger un monument funéraire colossal et y fut inhumé.

Ce «mausolée» haut de 50 m qui fut vraisemblablement détruit par un tremblement de terre, a laissé sa marque dans le terme encore utilisé à l'heure actuelle pour qualifier les sépultures monumen-

Are you a **Creative** **Young Entrepreneur** ?



We'd like
to hear from you!

The search for candidates for the 2008

Creative Young Entrepreneur Luxembourg awards has begun.

Find out more on www.cyel.lu

Sponsored by:



ArcelorMittal



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Main partners:



Supported by:

Organized by:



tales. Les fondations et quelques frises en relief constituent les seuls reliquats de ce monument. Les ruines du tombeau furent utilisées au XV^e siècle pour la construction du château Saint Pierre des Hospitaliers. Cet imposant château fort, situé sur une langue de terre dans le port de Bodrum, veille sur le très mondain port des yachts ainsi que sur la ville.

Le décor pittoresque du port, et les maisons blanches si caractéristiques, couvertes de bougainvillées, se révèlent être une destination de vacances très appréciée non seulement des visiteurs, mais également des locaux, et nombre d'in-

tellectuels et d'artistes y ont élu domicile. Les paysages côtiers de l'Égée attirent, outre par les innombrables ruines et lieux culturels, par leurs eaux limpides et turquoise et leur végétation luxuriante. En ce qui concerne la vie nocturne, les possibilités offertes par la ville sont tout aussi nombreuses, surtout dans la zone piétonnière du quartier du port.

La brochure LuxairTours été 2008 propose pas moins de huit hôtels 3 à 5 étoiles dans la région de Bodrum. Ces hôtels proposent par ailleurs des réductions Early-Booking allant jusqu'à 108 euros par personne par semaine jusqu'au 30 avril 2008.

Trois hôtels à la mer Égée turque figurent au programme de la brochure LuxairTours Happy Summer, tandis que la nouvelle brochure Excellence 2008 invite à passer des vacances dans un resort de luxe de la chaîne Kempinski dans une baie pittoresque à proximité de Bodrum.

Les vols LuxairTours à bord d'un Boeing 737 sont organisés tous les lundis et durent environ trois heures. De plus amples renseignements sont disponibles auprès des agences de voyage, au Call Center LuxairTours, tel.: (+352) 2456-4711 et sur www.luxairtours.lu. ■

Week-end du 17 au 18 mai 2008

Nouvelle édition des Journées Portes Ouvertes Luxembourgeoises



Cegedel est une des entreprises ayant participé à l'édition 2007 des Journées Portes Ouvertes

Après le succès des Journées Portes Ouvertes Luxembourgeoises des deux dernières années, une troisième édition sera organisée le week-end du 17 et 18 mai 2008. Ces journées d'action, qui se dérouleront sous les auspices conjoints du Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur et du Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, ont pour objectif de permettre aux habitants du Grand-Duché de visiter, le temps d'un week-end, des entreprises dont ils ne connaissaient éventuellement que le nom, entreprises dont ils pourront ainsi se faire une idée plus précise.

Les Journées Portes Ouvertes Luxembourgeoises reposent sur le principe

de l'ouverture à toutes les entreprises établies au Luxembourg, entreprises qui – quels que soient leur taille et leur domaine d'activités – peuvent ainsi participer et profiter des mesures publicitaires accompagnant cet événement.

Parmi les principaux intérêts que présente la participation aux Journées Portes Ouvertes Luxembourgeoises, les organisateurs soulignent les points suivants: renforcement de la notoriété, meilleur positionnement sur le marché, consolidation de l'intégration au niveau régional, approfondissement des contacts avec l'environnement immédiat, augmentation des ventes, développement des contacts commerciaux,

valorisation et motivation de l'ensemble du personnel, avantages dans le domaine du recrutement de personnel et optimisation en matière de fidélisation des clients.

Moyennant paiement d'un droit d'inscription forfaitaire à hauteur de 3 500 €, chacune des entreprises inscrites bénéficiera de l'assistance de l'agence en communication Brain&More aux niveaux présentation, information et publicité. Chaque entreprise se verra assurer un service de conseil professionnel personnalisé et un planning sur mesure des Journées Portes Ouvertes. Parallèlement, l'agence organisatrice réalisera une campagne publicitaire de grande envergure comprenant différents volets: C'est ainsi qu'il sera mis à la disposition des entreprises participantes 500 invitations personnalisées qu'elles pourront envoyer à leurs adresses de contact ainsi que des affiches spécialement conçues pour l'occasion.

Sont également prévus l'organisation de conférences de presse, l'envoi de quatre communiqués de presse, la réalisation d'une importante campagne publicitaire au niveau national ainsi que la publication d'un journal spécial consacré aux Journées Portes Ouvertes Luxembourgeoises et accompagné d'une présentation de toutes les entreprises participantes. Plus d'informations au tél.: 26 84 71-1. ■

La sécurité de Multiline assurée désormais par Luxtrust

MultiLine, la solution d'e-banking pour les professionnels, commercialisée en commun par les principales banques de la place depuis 1992, a été améliorée de nombreuses fois depuis lors. C'est ainsi que ces banques ont toujours adapté les fonctionnalités offertes aux besoins des entreprises utilisatrices, tout en veillant à la convivialité et la sécurisation de la solution.

Cette fois-ci, MultiLine a été remplacée par une toute nouvelle solution, reposant sur les technologies les plus modernes et basées sur l'Internet. Sa convivialité s'en trouve renforcée, et son degré de sécurisation a profité des dernières avancées en la matière, notamment par son recours aux produits et services de la plate-forme de certification proposés par LuxTrust.

Cette nouvelle version de MultiLine a déjà fait l'objet d'une utilisation intensive par un certain nombre d'entreprises, lors d'une phase pilote, qui lui attestent un maniement intuitif et facile, de même qu'une grande stabilité. Désormais, chaque entreprise peut contacter son banquier pour demander toutes les informations nécessaires



La BCEE est une des nombreuses banques offrant la solution MultiLine

à la prise en mains de la nouvelle solution MultiLine. A titre de précision, la migration nécessite que chaque utilisateur dispose au préalable de son certificat LuxTrust.

De leur côté, dans les mois à venir, les banques concernées contacteront leurs clients. L'objectif est de migrer l'ensemble des utilisateurs vers la nouvelle version de MultiLine avant la fin 2008. ■

Siemens

Une année 2007 convaincante

Les résultats de Siemens sont supérieurs aux prévisions. «Voilà qui atteste du dynamisme de Siemens au Luxembourg» souligne René Jungbluth, Chief Executive Officer.

Le chiffre d'affaires est maintenu au niveau de 93 millions d'euros, ceci malgré une diminution de 8 millions d'euros suite à la vente de l'activité télécom pour opérateurs à Nokia Siemens Networks le 1^{er} avril 2007. Cette diminution est compensée par une évolution dans les activités clés de la société en hausse de 10 % par rapport à l'année dernière.

Quant aux entrées de commande, elles accusent une baisse de 3 % pour passer à 100 millions d'euros en 2007.



René Jungbluth, CEO, Chief Executive Officer de Siemens Luxembourg (à g.) et Jérôme Berg, CFO, Chief Finance Officer de Siemens Luxembourg

Mais si l'on exclut les activités télécom pour opérateurs, elles affichent une progression de 8 % par rapport à l'exercice précédent. Sur une base comparable, le résultat avant intérêts et impôts montre une évolution de 1,4 %. Les effectifs ont évolué l'an dernier de 293 à 240 personnes.

Cette différence s'explique par le départ de 53 collaborateurs qui ont rejoint Nokia Siemens Networks. Siemens Luxembourg excelle dans l'électroménager, les solutions IT, les services et les technologies pour le bâtiment. En 2007, Siemens a gagné quelques beaux projets, comme le projet d'extinction CDT (Azote) pour le Data Center P&T de Windhof, le système intelligent de Vidéosurveillance pour la Cour européenne de Justice et la gestion techni-

que des bâtiments rénovés du Centre de Conférence Européen.

La Division «Automation and Drives» a clôturé 2007 en enregistrant d'excellents résultats. Par ailleurs, «Siemens Industrial Solutions» s'est imposé comme le partenaire des grands projets du secteur sidérurgique luxembourgeois. La nouvelle division a réalisé avec succès une première mondiale, avec la mise en service de nouveaux variateurs sur un pont roulant de 320 tonnes pour ArcelorMittal à Differdange. La Division «Trafic et signalisation routière» a conforté, quant à elle, sa position sur le marché en assurant contractuellement la maintenance des systèmes pour lesquels Siemens est en charge.

Dans le domaine médical, Siemens confirme sa position de leader sur le

marché luxembourgeois, en renouvelant l'imagerie médicale par l'implémentation d'un nouveau concept d'antennes matricielles sur deux installations de résonance magnétique.

Enfin, Siemens électroménager, qui à Luxembourg représente les marques Siemens, Bosch, Neff et Gaggenau, a connu une excellente année grâce à une nouvelle gamme d'appareils alliant qualité et design. Fidèle à sa stratégie axée sur la croissance et la rentabilité, Siemens Luxembourg s'est fixé pour objectif d'enregistrer une croissance deux fois supérieure à celle du marché dans toutes ses activités. Pour y parvenir, la société se focalisera sur trois grands secteurs porteurs de croissance: l'énergie, l'industrie et la santé. ■

Reisen

Gruppenreisen und Betriebsausflüge mit Sales-Lentz



London, Paris, Berlin. Oder doch lieber Hamburg, Barcelona oder Wien? Bei Sales-Lentz sind den Reisemöglichkeiten keine Grenzen gesetzt. Das Reisemagazin für Vereinsreisen umfasst eine breite Reisespalette für Gruppen und Vereine. Angeboten werden sowohl Städtereisen als auch Flusskreuzfahrten, Musicalreisen und Tagesfahrten.

Besonderes Gewicht wird dieses Jahr auf die Jugendreisen gelegt. Attraktive Reiseziele und ein abwechslungsreiches Programm garantieren einen kurzweili-

gen Urlaub mit hohem Spaßfaktor. Für Abschlussklassen genau das Richtige um den Abistress hinter sich zu lassen und das bange Warten bis zum Ergebnis zu erleichtern. Zum Beispiel mit Beach and Fun an der italienischen Adria: 5 Tage Sonne, Sand und Meer- Spaghettifiesta, drei Abendessen und drei Tagesausflüge inklusive – gibt es bereits ab 347 Euro. Auch Bulgarien bietet optimale Bedingungen für einen perfekten Urlaub. 7 Übernachtungen All Inclusive in einem 3-Sterne Hotel gibt es bereits ab 636 Euro pro Person.

Auch für Vereine und andere Gruppen bietet das Magazin optimale Reiseangebote. Besonders die Flusskreuzfahrten erfreuen sich zunehmender Beliebtheit. Ab 702 Euro pro Person verspricht eine 8-tägige Reise über die Wasserstraßen in Holland und Belgien ein unvergessliches Urlaubserlebnis. Amsterdam, Antwerpen und Brügge sind nur einige der Highlights dieser besonderen Reise.

An Bord des 3-Sterne Schiffes MS Olympia genießen die Gäste einen gemütlichen und ungezwungenen Aufenthalt in familiärem Ambiente. Neben Vollpension ist ein Kapitänsdinner im Preis dieser Reise inbegriffen. Ab 666 Euro pro Person, Vollpension inklusive, bietet die 6-tägige Reise auf Mosel und Rhein an Bord der MS Bellissima Flüssezauber pur. Straßburg, Rüdesheim, Cochem, Bernkastel und Trier stehen auf dem Programm dieser romantischen Flusskreuzfahrt.

Das Sales-Lentz Magazin für Gruppenreisen erhält man in einer der Sales-Lentz Reiseagenturen oder unter der Telefonnummer 2 36 26-1. Weitere Informationen auf www.sales-lentz.lu unter der Rubrik Vereinsreisen und unter der Telefonnummer 266 511. ■

Accor ouvre une nouvelle adresse de prestige au cœur de Luxembourg



Le restaurant Top Floor au huitième et dernier étage du nouveau Sofitel offre une splendide vue panoramique sur la Ville de Luxembourg

Sofitel, la marque de luxe des hôtels Accor, vient d'ouvrir le Sofitel Luxembourg Le Grand Ducal, hôtel de luxe situé boulevard d'Avranches dans le nouvel espace Pétrusse, au cœur de la capitale luxembourgeoise.

Le Sofitel Luxembourg Le Grand Ducal est un hôtel 5 étoiles bénéficiant d'une situation privilégiée, sans équivalent à Luxembourg: à deux pas du centre historique, classé patrimoine universel de l'UNESCO, à proximité de la gare desservie par le TGV Est-européen et des grandes multinationales, minis-

tères et boutiques de luxe. Surplombant les vallées de l'Alzette et de la Pétrusse, il offre à ses clients un point de vue unique et imprenable sur le centre historique de la capitale grand-ducale.

La conception architecturale a été confiée à l'architecte luxembourgeois Marc Werner. La décoration intérieure est signée par Philippe Capron du bureau d'architecture français Inter Art, auteur de nombreuses créations pour Sofitel comme le Sofitel Brussels Europe. Philippe Capron a pensé la décoration des 128 chambres et suites du nouvel hôtel dans un style résolument contemporain, privilégiant les lignes fluides et les matériaux nobles et naturels tels le bois et le verre.

Toutes les chambres sont équipées des technologies les plus récentes et bénéficient de «MyBed», le concept de couchage exclusif Sofitel, alliant douceur et moelleux pour un sommeil réparateur.

Le restaurant Top Floor occupe le huitième et dernier étage du Sofitel

Luxembourg Le Grand Ducal. L'environnement panoramique du restaurant offre une belle atmosphère autant au déjeuner qu'au dîner.

Pour les rendez-vous d'affaires, trois salles à manger privatives attenantes garantissent confort, intimité et confidentialité. Antoine Westermann, cuisinier originaire d'Alsace, conçoit une cuisine à la fois authentique, spontanée et inventive.

Egalement situé au dernier étage, le bar lounge Coco Mango invite à la détente dans un cadre chaleureusement feutré. Autre lieu propice à la relaxation, le salon de thé asiatique au rez-de-chaussée est agrémenté d'une bibliothèque. Un espace fitness complète l'offre du Sofitel Luxembourg Le Grand Ducal en matière de bien-être, tant pour le corps que l'esprit. Dédié aux rendez-vous professionnels, le Board Meeting Room de 75 m² est un espace de grand standing assurant une parfaite confidentialité. Plus d'informations sur www.sofitel.com. ■

Afin de répondre à l'intérêt croissant manifesté pour la responsabilité sociale des entreprises, le Merkur propose désormais à ses lecteurs une série de témoignages sur les bonnes pratiques en RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) au sein des entreprises luxembourgeoises.

La RSE se définit comme un concept selon lequel les entreprises intègrent les enjeux sociaux et environnementaux dans leur gestion quotidienne, et dans leur interaction volontaire avec les parties intéressées.



L'engagement RSE: se donner les moyens de réussir pour Unicum S. A.

Pascal Zimmer, administrateur délégué

Unicum S. A. est une entreprise générale de construction qui opère dans différents domaines: son département Design & Build élabore des solutions *all in one*, de la conception à la réalisation de projets. Son département Entreprise Générale se compose d'une équipe d'artisans sensibles à l'architecture. Enfin, son département Immobilier réunit maîtrise de l'artisanat et sensibilité architecturale au sein d'une agence immobilière.

Merkur: Quelle est la motivation qui vous a poussé à mettre en œuvre les principes de RSE au sein de votre entreprise ?

Pascal Zimmer: Je recherche avant tout à maintenir un cadre agréable dans la société. Il est toujours préférable de travailler dans une bonne ambiance. Je souhaite donc cultiver les rapports humains au sein de l'équipe et faire en sorte que, sur le plan professionnel, chacun de mes collaborateurs puisse s'exprimer au mieux.

Merkur: A quels niveaux vos principes de RSE sont-ils mis en pratique?

Pascal Zimmer: Concernant la responsabilité sociale, plusieurs dispositifs ont été imaginés à différents niveaux:

1. La valorisation d'un esprit convivial:

Notre cuisine: l'installation de notre espace cuisine réservé au personnel facilite la prise des repas sur place et nous permet de cuisiner ensemble dans une ambiance sympathique.

La réunion Kaizen: organisé une fois par semaine, ce rassemblement permet d'analyser les erreurs de chacun au travers d'exemples concrets et d'en trouver les solutions. Ce principe nécessite un esprit d'équipe, ce qui est bénéfique à l'entente du groupe.

Loisirs: des activités et loisirs en commun sont organisés fréquemment par les employés et la direction (patinage, quad...)

2. L'aspect social:

Un melting-pot de cultures: pour une égalité des chances, j'ai choisi des recrues d'origines et de parcours différents. Ainsi, l'équipe reflète un réel melting-pot socioprofessionnel.

Parité hommes/femmes: Afin d'encourager l'intégration des femmes dans ce secteur hostile à la mixité et créer un équilibre avec l'équipe d'ouvriers travaillant sur chantier, l'équipe se compose actuellement de 80 % de femmes.

Le «4+1»: Ce principe a été mis en place pour permettre aux employés de travailler 4 jours par semaine au bureau et 1 jour par semaine à leur domicile.

3. Le plan économique:

Participation aux bénéfices: la mise en place d'un système de participation aux bénéfices permet de motiver par l'argent, tout en garantissant notre reconnaissance, quant aux efforts fournis.

4. Santé et bien-être:

La détente: Une salle de détente et un sauna sont également aménagés dans les locaux. Le «sporting-spirit»: De plus, les abonnements à la piscine et dans des centres sportifs sont financés par la direction.

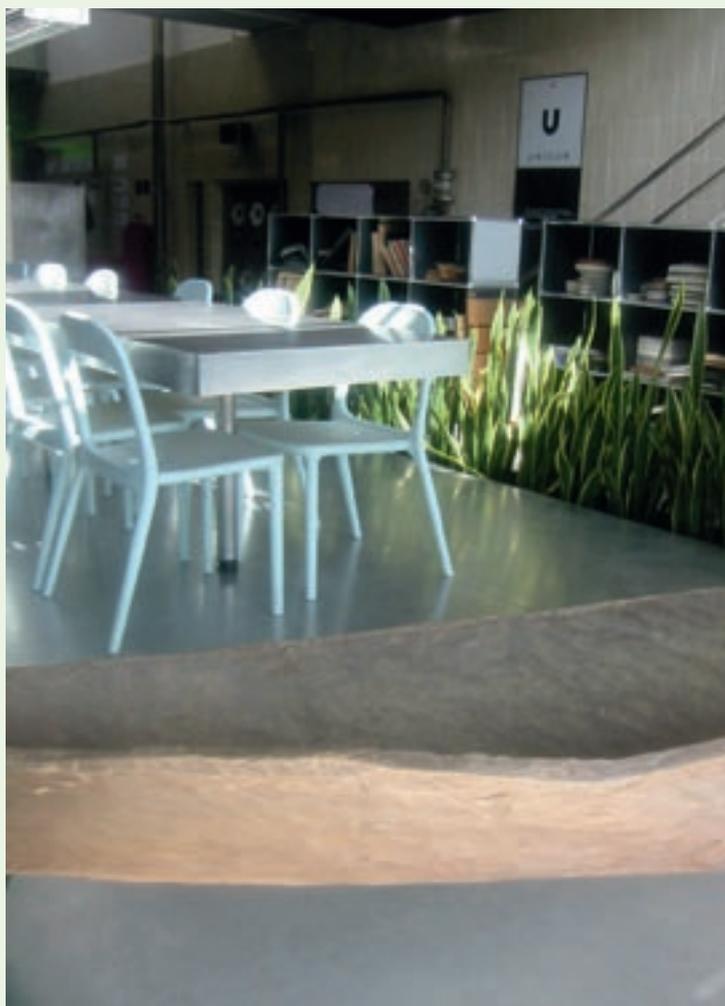
Le «lifelong-learning»: Pour les employés qui désirent suivre des formations à la Chambre de Commerce, la direction prend en charge les frais d'inscription.

5. La dimension écologique:

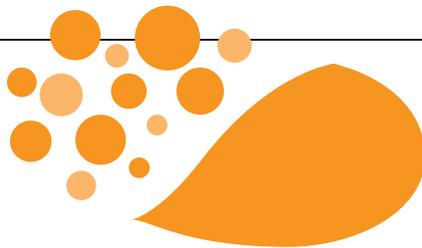
Dans le cadre de notre activité, nous réalisons des projets en relation avec la sauvegarde du patrimoine architectural: restauration d'anciennes bâtisses dans le respect de l'environnement (entretien et réimplantation des espaces verts). Nous favorisons l'utilisation de matériaux naturels en réduisant ainsi les déchets industriels et en créant des emplois dans la branche artisanat. Par ailleurs, j'insiste sur de simples gestes du quotidien tels que le tri des déchets dans les bureaux, la cuisine et les ateliers.

Merkur: Quels sont les bénéfices que vous tirez de votre politique RSE?

Pascal Zimmer: Ces dispositifs sont bénéfiques au fonctionnement de la société : on constate une certaine facilité pour le recrutement de personnes qualifiées et ambitieuses, un turn-over quasi inexistant, très peu d'absentéisme et d'arrêts maladie.



Il est essentiel de maintenir un cadre agréable et une certaine convivialité au sein de la société



BOURSE D' ENTREPRISES



La «Bourse d'entreprises» a laissé place à la «Bourse transfrontalière d'entreprises». Cette initiative des Chambres de Commerce et d'Industrie de Namur, du Luxembourg belge, de Meurthe-et-Moselle et du Grand-Duché de Luxembourg vise à dynamiser la reprise d'entreprises sur le Luxembourg, la Belgique et la France en se dotant d'un outil informatique confidentiel et performant permettant la gestion des offres de cession et des demandes de reprises d'entreprises.

La bourse est disponible en ligne sous:

www.bourse-entreprises.org

«**Bourse transfrontalière d'Entreprises**»

un outil performant pour la cession et
la reprise d'entreprises en Grande Région

Envie de reprendre ou de céder?

Envie de devenir intermédiaire
dans cette bourse?

Pour de plus amples renseignements,
l'Espace Entreprises reste
à votre disposition:

Espace Entreprises – Bourse d'Entreprises

7, rue Alcide de Gasperi

L-2981 Luxembourg

E-mail: bourse@cc.lu

Tél.: +352 / 42 39 39 - 338

Fax: +352 / 43 83 26

La bourse facilite la transmission d'entreprises et la démarche des partenaires. Elle est guidée par la volonté de vouloir:

- créer une masse critique pour faciliter la rencontre entre cédants et repreneurs dans une vision de fluidité et de mise en réseau;
- dynamiser le marché de la transmission en terme de fiabilité des annonces et de professionnalisme des intervenants;
- promouvoir les territoires de chalandise de la Grande Région;
- pérenniser les activités économiques;
- sauvegarder l'emploi par le maintien d'entreprises rentables;
- développer l'esprit d'entreprendre par le biais de la reprise d'entreprise;
- assurer le contrôle de la qualité par le principe de la territorialité assorti d'un agrément préalable des intermédiaires professionnels sur base d'une charte de fonctionnement et de bonne conduite.

Cette action est co-financée par la Commission européenne dans le cadre du projet «RTCE».

Bourse transfrontalière d'entreprises

Pour consulter le détail des dernières annonces, un site a été mis en place: www.bourse-entreprises.org. Afin d'obtenir toutes les informations relatives aux différentes offres, il vous suffit de vous inscrire via la rubrique «Acquisitions».

Horeca

Nord

Réf C1492: Vends Hotel-Restaurant Bar au Nord du pays, excellente situation, zone piétonne, grande terrasse, entièrement rénové 2003-2004.

Centre

Réf C1190: Vends commerce de vente alimentaire (Sandwichs, croissants, tartes diverses, cafés et boissons etc.) 75 places (dont 50 places extérieures pour l'été).

Réf C1399: Vends fonds de commerce, brasserie-restaurant vis-à-vis de l'aéroport de Luxembourg. 2 salles avec 20 tables + terrasse 60 personnes, derrière maison, cuisine professionnelle très bien équipée, grand appartement privé.

Réf C1425: Vends Restaurant 50 couverts + 25 couverts Terrasse. Cuisine française et italienne. Vieille ville voie piétonne, possibilité logement.

Réf C1432: Vends fond de commerce de café avec grande surface à l'arrière (concerts, fêtes) Grande cuisine, réserve, cave, garage, logement au dessous avec 5 pièces. Bonne clientèle à 15 minutes de la ville.

Réf C1453: Vends fonds de commerce restaurant. 25-30 places, cadre chaleureux + terrasse.

Réf C1460: Vends fonds de commerce restaurant 35-40 couverts, situé sur un site touristique avec une magnifique terrasse de 30 couverts avec vue panoramique.

Sud

Réf C1188: Vends fonds de commerce d'un restaurant 16 couverts, cuisine rapide, emplacement centre-ville, devant les écoles et l'arrêt de bus, du train.

Réf C1257: Vends fonds de commerce Horeca, Restaurant haut de gamme.

Réf C1264: Vends fonds de commerce Horeca, restaurant cuisine française et italienne.

Réf C1335: Vends restaurant 35 couverts, rénové à neuf. Mobilier et matériel neuf, cuisine traditionnelle française.

Réf C1446: Vends fonds de commerce d'un restaurant haut de gamme. 40 couverts, équipement impeccable, terrasse, parking en face, climatisation, salon. 3 Appartements au dessus + 4 chambres au sous-sol + Cave à vin.

Réf C1471: Vends fonds de commerce d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec location de 13 chambres. A céder meubles de chambres, linge de lit, machine à café, cuisine équipée.

Commerce de détail

Nord

Réf C1490: Vends fonds de commerce, magasin de vêtements sportifs pour homme et femme.

Centre

Réf C1091: Vends fonds de commerce au centre-ville de Luxembourg spécialisé dans la vente de vêtements d'enfants.

Réf C1105: Vends commerce d'accessoires et pièces de rechange automobiles.

Réf C1209: Vends fonds de commerce de magasin de fleurs.

Réf C1221: Vends commerce spécialisé dans produits naturels et bien-être haut de gamme. Bon emplacement dans le cœur du centre-ville et terrasse extérieure pour repas légers.

Réf C1259: Vends fonds de commerce de détail et services décoration d'intérieur et extérieur.

Réf C1282: Vends fonds de commerce de société de nettoyage et désinfection des containers et poubelles et rentrées et sorties des containers poubelles aux particuliers.

Réf C1287: Vends fond de commerce de tabac, presse et cadeaux.

Réf C1304: Vends fonds de commerce de détail. Vente de décoration intérieure et extérieure.

Réf C1322: A céder librairie et édition.

Réf C1579: Cession commerce, vente journaux, tabacs, papèterie, petite confiserie, loterie, service copie, impression textile et articles scolaires.

Réf C1589: Cession Commerce, Salon de thé 20 places, vente de produits Bio, très bon emplacement en plein centre touristique.

Est

Réf C1141: Vends fonds de commerce d'un petit supermarché avec clientèle très fidèle.

Réf C1367: Magasin de fleurs, plantes et de décoration intérieure et extérieure. Cession des actifs, vends installation du magasin et stocks, bail à loyer pour les surfaces commerciales.

Réf C1598: Vends fonds de commerce de décoration de table, couverts, lampes, bougies et accessoires, potpourri et huiles, articles de décoration pour jours de fêtes, serviettes en papier, bijoux de mode.

Sud

Réf C1129: Vends fonds de commerce de magasin de laines dans zone piétonne, nouvelle installation depuis un an avec clientèle fidèle de la Grande Région depuis plus de 20 ans.

Réf C1194: Vends fonds de commerce (Café-Thé-Alcool, eaux-de-vie, liqueurs, vins et champagnes). Bon emplacement, clientèle fidèle existante.

Réf C1247: Vends fonds de commerce de détail, épicerie fine en spécialités italiennes.

Réf C1300: Vends fonds de commerce d'articles pour enfants, petite et grande puériculture, meubles, accessoires et vêtements bébé.

Réf C1384: Cession Commerce achat-vente en détail de meubles, objets mobiliers, meubles anciens et modernes, tableaux, tapis, et autres.

Réf C1471: Vends fonds de commerce de boutique de textile homme.

Réf C1491: Vends fonds de commerce de confections enfants et accessoires haut de gamme. Vente du stock disponible après liquidation. Boutique bien connue dans le pays et les pays voisins (France-Belgique) avec grande clientèle existante.

Ouest

Réf C1255: Vends fonds de commerce de détail, vente de bijouterie magnétique et fantaisie.

Commerce de gros

Sud

Réf C1216: Vends commerce de négoce en sel, sel de déneigement, sel adoucisseur, sel alimentaire, sel technique.

Réf C1423: Vends Commerce d'équipements et procédés destinés aux installations de stockage et de manutention pour l'industrie ainsi que pour la préfabrication d'éléments en béton pour la construction.

Services

Centre

Réf C1006: Vends société de transport avec des locaux administratifs et les places de parking obligatoires.

Réf C1308: Vends Agence Immobilière.

Ouest

Réf C1071: Vends commerce de logiciels et de services informatiques aux PME dans le domaine de la gestion et du décisionnel.

Sud

Réf C719: Vends agence de publicité spécialisée dans le cadeau d'affaires avec clientèle. Aide à la reprise possible.

Industrie

Est

Réf C1377: Cession distillerie sous régime forfaitaire. Fabrication, Importation, Embouteillage Alcool.

Pour tout renseignement complémentaire, la Chambre de Commerce reste à votre disposition
E-mail: bourse@cc.lu
Tél. : 42 39 39-338
Personne de contact:
Géraldine FLAMMANG



Votre partenaire pour la réussite

Chaque mois, le Merkur vous présente sur cette page deux collaborateurs/-trices de la Chambre de Commerce. L'idée de cette nouvelle page est de **rendre encore plus transparents les services et les activités de la Chambre de Commerce** et de **vous permettre de mieux connaître vos interlocuteurs** auprès des différents départements.



■ Sarah Tamai

Secrétaire auprès des départements «Avis et Affaires juridiques», «Économique» et «Création et Développement des Entreprises»

Sarah travaille en tant que secrétaire auprès de trois départements différents. Difficile de se partager en trois. Pourtant Sarah y arrive! Au quotidien, Sarah assure le suivi et l'envoi des avis émis par la Chambre en collaboration avec le secrétariat de direction. Elle s'occupe d'une partie du suivi administratif pour les différents départements et participe à la préparation des manifestations organisées par la Chambre de Commerce. Par ailleurs, Sarah a à sa charge le suivi de l'enregistrement des faillites et les accords pour les ouvertures dominicales.

«La variété des tâches, le contact avec les différents collaborateurs et la bonne ambiance qui règne au sein du service me plaisent particulièrement. Je trouve ça très motivant.», affirme Sarah.

Sarah occupe actuellement un poste à mi-temps, afin de mieux profiter de sa petite fille âgée de quelques mois seulement.

Sarah apprécie les voyages et les longues promenades, de préférence avec son chien. Passionnée de grand spectacle, Sarah aime vivre les émotions du cinéma ou les sensations d'un concert «live»! ■



■ Nelson Teixeira

Premier Secrétaire,
Office du Ducroire – Département International

Après des études secondaires techniques à Echternach, Nelson a été engagé en novembre 2001 auprès de l'Office du Ducroire, au sein du département international de la Chambre de Commerce. L'Office du Ducroire, ou plus simplement le Ducroire, est un établissement public, placé sous l'autorité du Ministère des Finances et dont le secrétariat est rattaché à la Chambre de Commerce. Bénéficiant de la garantie de l'Etat, le Ducroire offre aux entreprises luxembourgeoises la possibilité de s'assurer contre les risques commerciaux et politiques sur certains marchés étrangers. Bien que la couverture des risques soit l'activité première du Ducroire, ses missions ne s'arrêtent pas là. A travers le Copel (Comité pour la promotion des exportations luxembourgeoises), le Ducroire propose aux entreprises tout un panel d'aides financières

qui permettent d'encourager le commerce extérieur par des mesures d'accompagnement ou de participations directes dans le financement des exportations.

Le Ducroire étant une petite équipe, Nelson est impliqué dans bon nombre de tâches, toutes aussi variées les unes que les autres. Parmi ses fonctions principales, Nelson assure le suivi des activités du Copel, la gestion de la base de données et l'actualisation du site internet. Nelson est régulièrement en contact avec les exportateurs par le biais de réunions ou de visites. «La bonne ambiance de travail qui règne au sein d'une petite équipe comme la nôtre et le contact avec un grand nombre de sociétés, constituent, à mes yeux, une réelle satisfaction», déclare Nelson, tout sourire. Quand il n'est pas au bureau, Nelson consacre ses heures de loisir à l'informatique, au cinéma et au sport. ■



Hosted Exchange
votre bureau en toute mobilité

Hosted Exchange | La solution de messagerie pour entreprises





The sixth sense of business

*Insight is our business
We want to make it yours*

TNS ILRES
46, rue du Cimetière
L-1338 Luxembourg

t +352 49 92 91
f +352 49 92 95-555
e research@tns-ilres.com
www.tns-ilres.com

Member of Gallup International Association
Member of ESOMAR